Bucy-le-Long
Aisne

Une nécropole de La Tène ancienne (Ve-IVe siècle avant notre ère)

Évolution du mobilier et des pratiques funéraires : une approche chrono-culturelle, présentation des fouilles allemandes de 1915

II

sous la direction de
Sophie Desenne
Claudine Pommepuy †
Jean-Paul Demoule

avec la collaboration de
Sylvain Thouvenot
Ginette Auxiette
Yves Guichard

avec les contributions de
Jean-François Berger, Muriel Boulen, Cécile Breton, Agnès Durand, Gilbert Lobjois †, Sylvie Lourdaux-Jurietti, Gérard Martin, Hans Niggemann †, Jean-Marie Pernaud, Estelle Pinard, André Rapin, Bruno Robert, Stéphane Verger.

S M
B Staatliche Museen zu Berlin

REVUE ARCHEOLOGIQUE DE PICARDIE
n°spécial 26 - 2009

- III - LES TOMBES MONUMENTALES

Claudine POMMEPUY † (CP)
Sylvain THOUVENOT (ST)
Ginette AUXIETTE (GA)
Sophie DESENNE (SD)
Stéphane VERGER (SV)

Fig. 27 - « Redécapage » de la tombe à char BLH 114, après qu'elle ait été protégée par un tas de terre (*Cliché UMR7041 « Protohistoire Européenne »).*

- III.1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

(CP †)

HISTORIQUE DES DÉCOUVERTES

Cinq tombes particulières, quatre tombes à char et une tombe monumentale à incinération, ont été découvertes à Bucy-le-Long. Elles ont été fouillées successivement, en fonction des différentes campagnes de décapage (fig. 15). Ainsi, BLH 114 est apparue l'été 1991, BFT 150 l'hiver 1992, BFT 211 l'été 1992, BLH 196 et BLH 364 l'été 1993. Les tombes à char non pillées ont donc été fouillées des années différentes. Chacune a nécessité une équipe de cinq à six personnes durant trois semaines en continu.

Lors de la découverte de la première, BLH 114, ne sachant pas vraiment ce qui nous attendait, ni ce que cette structure pouvait renfermer, nous avons décidé de n'entamer son exploration que lorsque nous pourrions fouiller sept jours sur sept et assurer un gardiennage vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous avons, dès sa découverte, pour prévenir tout pillage avant le début de la fouille proprement dite, protégé la structure d'une bâche géotextile recouverte d'un important tas de terre (fig. 27).

La deuxième tombe à char, BFT 150, découverte lors d'un décapage d'hiver, a subi le même sort en attendant que nous organisions sa fouille.

La troisième, BLH 196, a connu une histoire différente. Elle est située au cœur du secteur fouillé par Gilbert Lobjois, qui a effectivement découvert l'enclos circulaire à l'occasion d'une tranchée. Il a procédé à des sondages dans la fosse centrale et a conclu à l'absence de sépulture en place. Dans une publication (Lobjois 1979), il la décrit ainsi : … *la présence d'un fossé circulaire d'environ 11 m de diamètre qui semble délimiter une enceinte rituelle au centre de laquelle se trouve un puits de section circulaire d'un mètre de diamètre et de 1,40 m de profondeur. Il ne peut s'agir que d'un puits rituel à libations qui serait l'équivalent d'un vase de Vix ou d'une fosse permettant de communiquer avec le monde des morts, car le remplissage ne contenait ni ossements ni poteries. Ce puits rituel aurait donc été utilisé pour offrir des libations aux divinités chtoniennes …,* mais il ne présente aucune coupe ni relevé.

Après avoir redécapé cette zone, nous avons trouvé une structure, effectivement très perturbée par une série de sondages (fig. 28). Très intrigués par l'emploi du terme « puits funéraire », type de structure inconnu dans cette culture, et par la profondeur de 1,40 m, nous avons procédé à une coupe à la pelle mécanique, dans la partie qui paraissait la moins remuée, dans un souci d'exhaustivité. Lorsque les éléments du harnachement se sont retrouvés sur le tas de déblais,

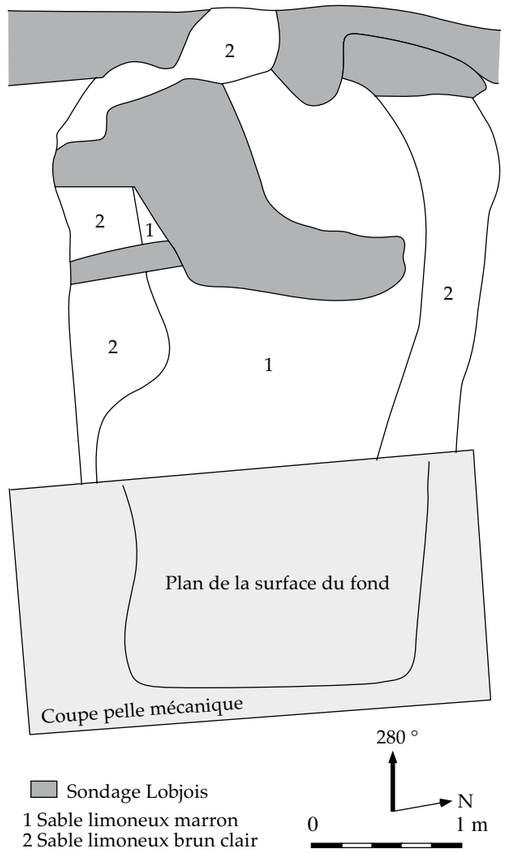

Fig. 28 - Relevé en surface de la tombe à char BLH 196.

Fig. 29 - Vue de la fouille de la tombe à char BLH 114, avec l'échelle de 6 m pour prendre les photos verticales (*Cliché UMR7041 « Protohistoire Européenne »).*

nous avons compris notre erreur, et celle de Gilbert Lobjois (1) qui n'avait, en fait, exploré que la couche supérieure du comblement final.

MÉTHODES DE FOUILLES

Chaque structure a été fouillée en place, en laissant des bermes de façon à pouvoir observer et relever des coupes complètes. Dans un premier temps, nous n'avons pas cherché à atteindre les limites latérales du creusement, d'abord à cause de l'instabilité du substrat encaissant (sable) et surtout pour pouvoir ultérieurement pratiquer des séries de coupes dans la paroi, destinées à observer la présence ou non d'une structure de coffrage et la dynamique de l'effondrement de la structure, plus faciles à observer en coupe qu'en surface. Les coupes ayant été relevées en plusieurs temps, toutes les cotes ont été prises à la lunette par rapport à un point zéro de référence et au carroyage interne de la structure.

Le démontage des objets a été effectué sur photos, selon la technique utilisée par les paléolithiciens. Une couverture photo abondante a été réalisée, multipliant les prises de vue verticales et obliques, générales et de détail. Pour les photos verticales, une grande échelle stable de 6 m de haut a été réalisée par un forgeron (fig. 29). Quand cela a été possible, des films ont été enregistrés sur cassette vidéo.

L'habitude d'enregistrer les dépôts en donnant un numéro à chaque objet (numérotation continue à l'intérieur de chaque tombe) a occasionné ici quelques difficultés, à cause des amas de céramiques très écrasées, dans lesquels il était impossible d'individualiser les vases à la fouille et au démontage. Dans ce cas, une numérotation de tessons ou de groupes de tessons a été pratiquée, puis un numéro a été réattribué à chaque vase, après remontage. Cela explique une numérotation parfois discontinue dans l'inventaire final.

Dans le détail, aucune des tombes monumentales n'a fait exactement l'objet du même traitement. Si, pour la première, nous avons un peu tâtonné, les autres ont bénéficié de l'expérience des précédentes. Il semble toutefois que les observations réalisées et leur enregistrement aient été satisfaisants, dans la mesure où beaucoup de choses ont pu être comprises, comme le prouvent les résultats.

1 - Nos pensées émues pour ce chercheur, qui a raté de si près une tombe magnifique, telle qu'il a sans doute rêvé toute sa vie d'en découvrir. Les gens qui ont fouillé avec lui nous ont révélé également que le campement était installé à l'emplacement de la tombe à char BLH 114, dont il n'a jamais soupçonné l'existence. Ironie du destin ...

- III.2 - LA TOMBE À CHAR BLH 114

(CP † & ST avec la collaboration de GA)

LE MONUMENT

La tombe à char BLH 114 est inscrite dans un enclos circulaire de 11,60 m de diamètre (fig. 29). Du fait de l'érosion, seuls trois-quarts de son tracé sont présents. Il existe une différence de plus de 0,30 m d'altitude d'un côté à l'autre du cercle (voir coupes, fig. 30). La largeur et la profondeur du fossé d'enclos sont extrêmement variables, même dans la partie la mieux conservée. La zone la plus haute se situe dans le mètre 6 (position des mètres linéaires fouillés, fig. 31 A), où le fossé est profond de 0,15 à 0,20 m. Ailleurs, il peut atteindre 0,40 m sous le niveau de décapage et 0,50 m sous le niveau zéro, point de référence de la tombe et du monument.

Le sédiment de remplissage est composé de sable limoneux, plus ou moins coloré, de lecture difficile à cause des nombreux terriers qui le traversent et d'une percolation très intense. Sur certaines coupes, rien n'a pu être discerné et les coupes longitudinales se sont révélées très décevantes. Quelques-unes ont livré des informations qui permettent toutefois d'interpréter l'histoire du comblement du fossé. Le profil des coupes transversales montre souvent une forme en Y caractéristique d'une structure palissadée. Par endroit, des traces verticales plus sombres doivent correspondre à des fantômes de poteaux. Ceux-ci mesurent de 0,12 à 0,20 m de diamètre. Le fossé a donc été creusé pour recevoir une palissade de poteaux, sans doute disposés de manière assez serrée, comme en témoignent des traces proches, distantes de 0,10 à 0,20 m, entre les mètres 10 et 11 et entre les mètres 25 et 26.

Les coupes les plus lisibles, réparties sur toute la longueur, montrent un comblement final à profil en cuvette, qui recoupe les remplissages précédents. Il peut être interprété comme un recreusement du fossé, après arrachage de la palissade. Ce fossé aurait donc connu deux états : un épisode palissadé et un épisode ouvert.

Il est probable que l'enclos ait contenu un tertre de terre (2). Les sédiments plus bruns, constituant majoritairement le dernier comblement du fossé, peuvent provenir de ce tertre, de la même manière qu'ils remplissent la fosse sépulcrale.

Il est impossible de dire à quel moment l'arrachage des poteaux est intervenu et encore moins quelle peut être sa signification par rapport au rituel funéraire. Le fossé a pu rester ouvert et se combler petit à petit par l'arasion naturelle du tertre ou bien être rebouché volontairement. La nature du sédiment, trop diffus, ne permet pas de trancher.

La profondeur du fossé est très variable. De fortes différences existent entre des points très proches (mètres 3 à 5, mètres 7 à 10). Dans les mètres 26 et 27, la remontée du fond de creusement est tellement spectaculaire qu'il ne peut s'agir que d'un aménagement particulier. Un espace d'environ 1,20 m de longueur est encadré de deux poteaux. Le comblement final correspond au dernier curage. Il est donc possible que, lors de la première phase, il y ait eu une interruption de la palissade, donnant accès à la tombe (fig. 31 B et C). Cette interruption n'existe plus dans la seconde phase. Doit-on en conclure que, du même coup, tout accès a été condamné ?

LA FOSSE SÉPULCRALE

La fosse sépulcrale inscrite dans l'enclos n'est pas précisément centrée. Elle a la forme d'un rectangle assez régulier, de 4,60 m de long et 2,60 m de large (fig. 32). Le fond n'est pas complètement plat, avec des différences d'altitude de l'ordre de 0,10 m. Sa profondeur varie, sous le niveau de décapage, de 0,15 à 0,28 m. Outre ces irrégularités, des creusements particuliers ont été réalisés : fosses de logement des roues du char, fosses de calage de deux grands

2 - Il n'est pas impossible que la construction de ce tertre ait entraîné la destruction d'une maison néolithique. Outre la proximité de la tombe avec un groupe de maisons rubanées (fig. 11), deux arguments plaident en faveur de cette hypothèse : le nombre très important de vestiges néolithiques contenus dans le comblement terminal de la tombe et la présence voisine d'une zone de trous de poteaux, sur laquelle nos collègues néolithiciens se sont acharnés, sans parvenir à reconstituer le plan d'une maison (qui se serait bien intégrée dans l'ensemble du village). Il faudrait alors imaginer que le sol ait été raclé sur une grande surface, ce qui impliquerait un tertre de volume important.

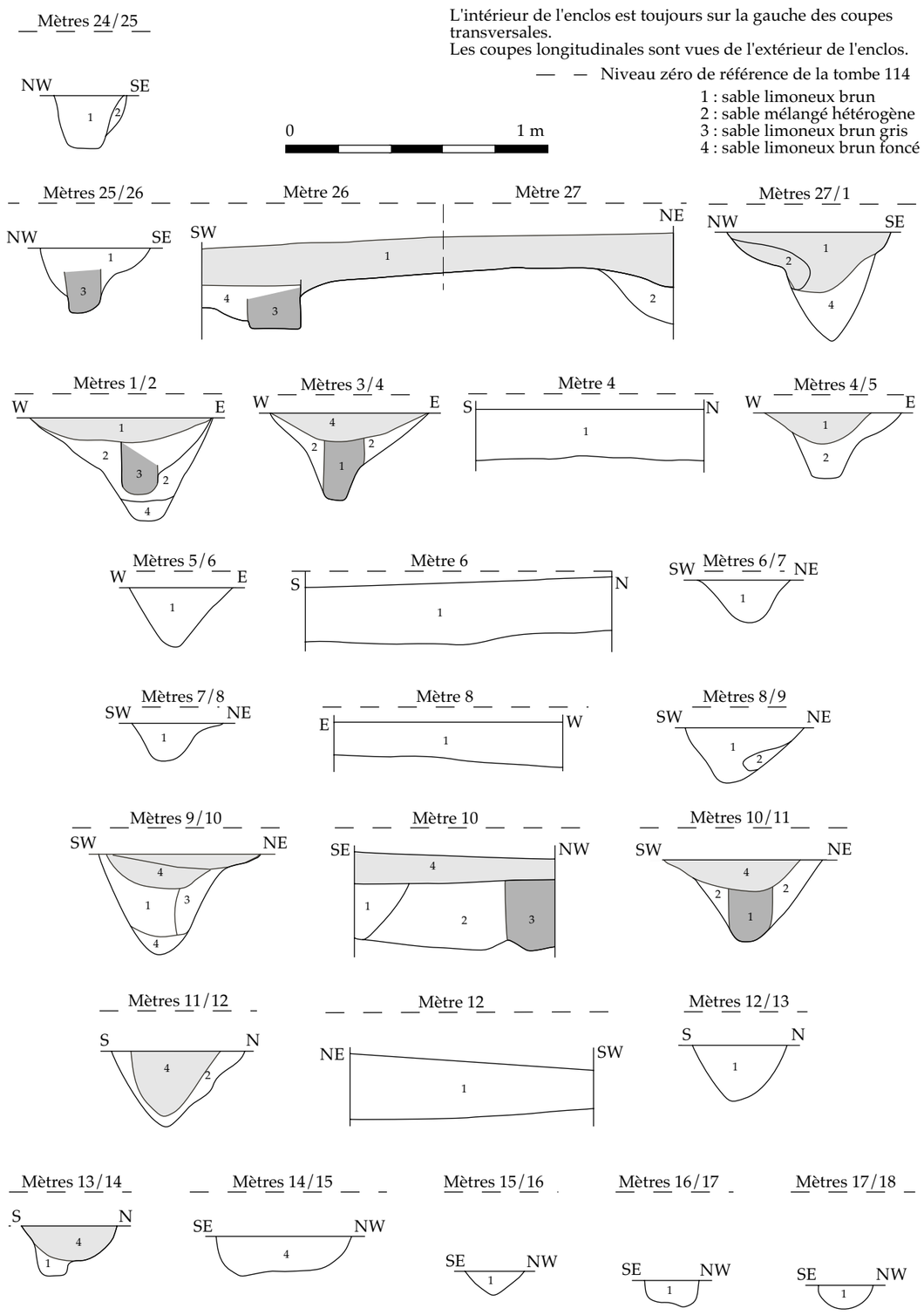

Fig. 30 - Coupes de l'enclos circulaire BLH 115 autour de la tombe à char BLH 114.

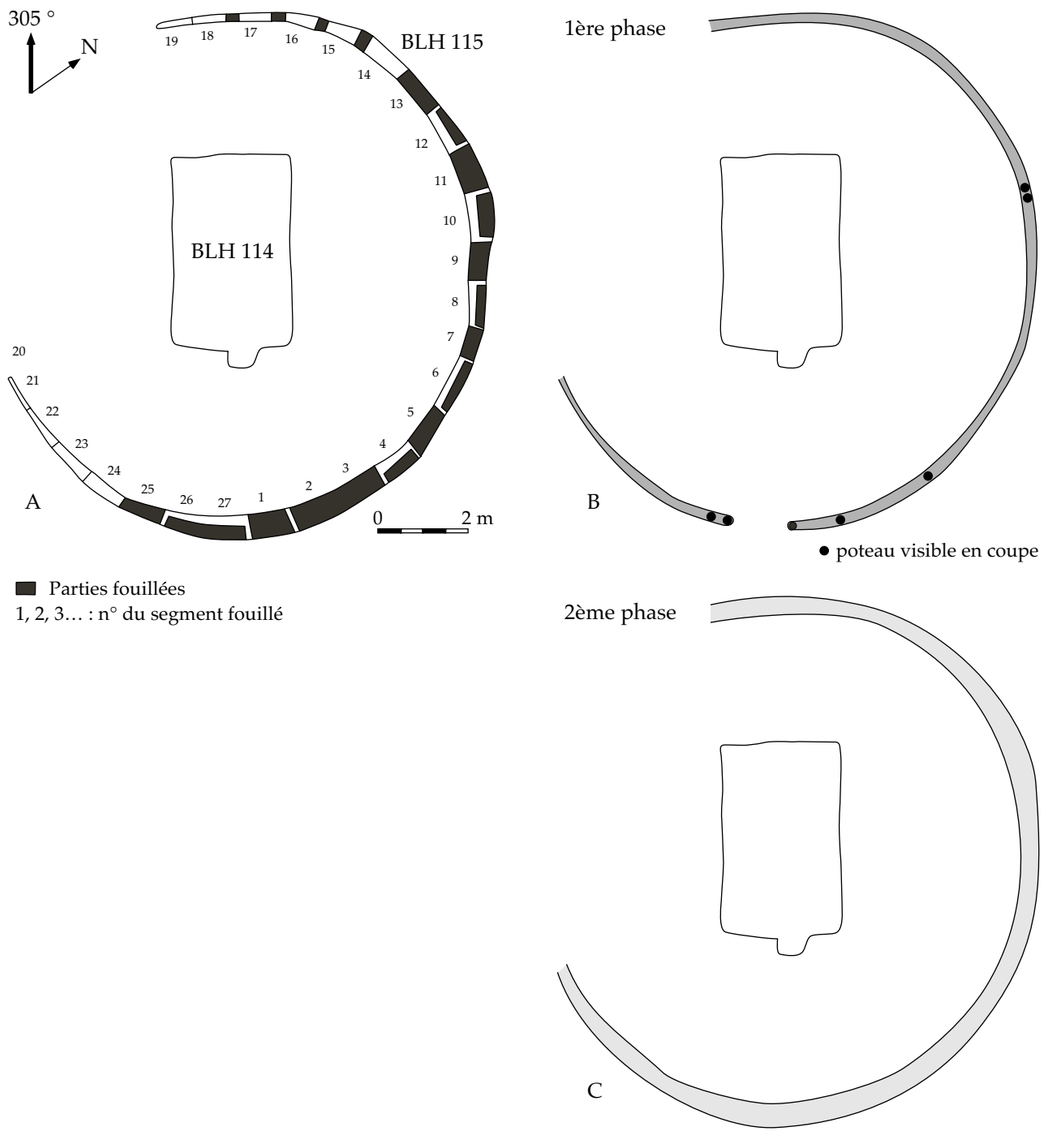

Fig. 31 - Évolution de l'enclos BLH 115. A : localisation des coupes ; B : première phase, enclos palissadé avec une interruption ; C : deuxième phase, fossé ouvert sans interruption.

vases, trous de poteaux et tranchée de fondation d'un coffrage. Cette dernière a été reconnue sur tout le pourtour de la fosse, à l'exception de deux petites interruptions (fig. 32 B). Une trace plus sombre, grise, correspond au fantôme du coffrage. En surface, sa largeur est irrégulière et son tracé est incurvé dans l'angle sud. En coupe, là où elle a été reconnue nettement (fig. 32 D et G), son épaisseur est d'environ 0,06 m.

Au centre des petits côtés, un trou de poteau, plus enfoncé que le reste du coffrage, devait recevoir les poteaux porteurs d'une superstructure, avec un toit à deux pentes. Sur le petit côté nord-ouest, quatre autres poteaux sont présents (fig. 32 B et I). Il doit s'agir d'aménagements particuliers à cette paroi, dans la mesure où ils n'ont pas de correspondants en symétrie. Deux sont très proches (0,30 cm), de part et d'autre d'une interruption de la tranchée, dans l'angle nord. Les deux autres sont séparés d'environ 0,80 m et leurs profils se ressemblent. Ils sont plus profondément creusés que les précédents. Le trou de poteau de l'angle ouest semble avoir été recreusé dans la tranchée.

Le sédiment, très bioturbé, n'a permis d'observer que très localement les traces du coffrage. On peut cependant penser, du fait de l'absence de poteaux

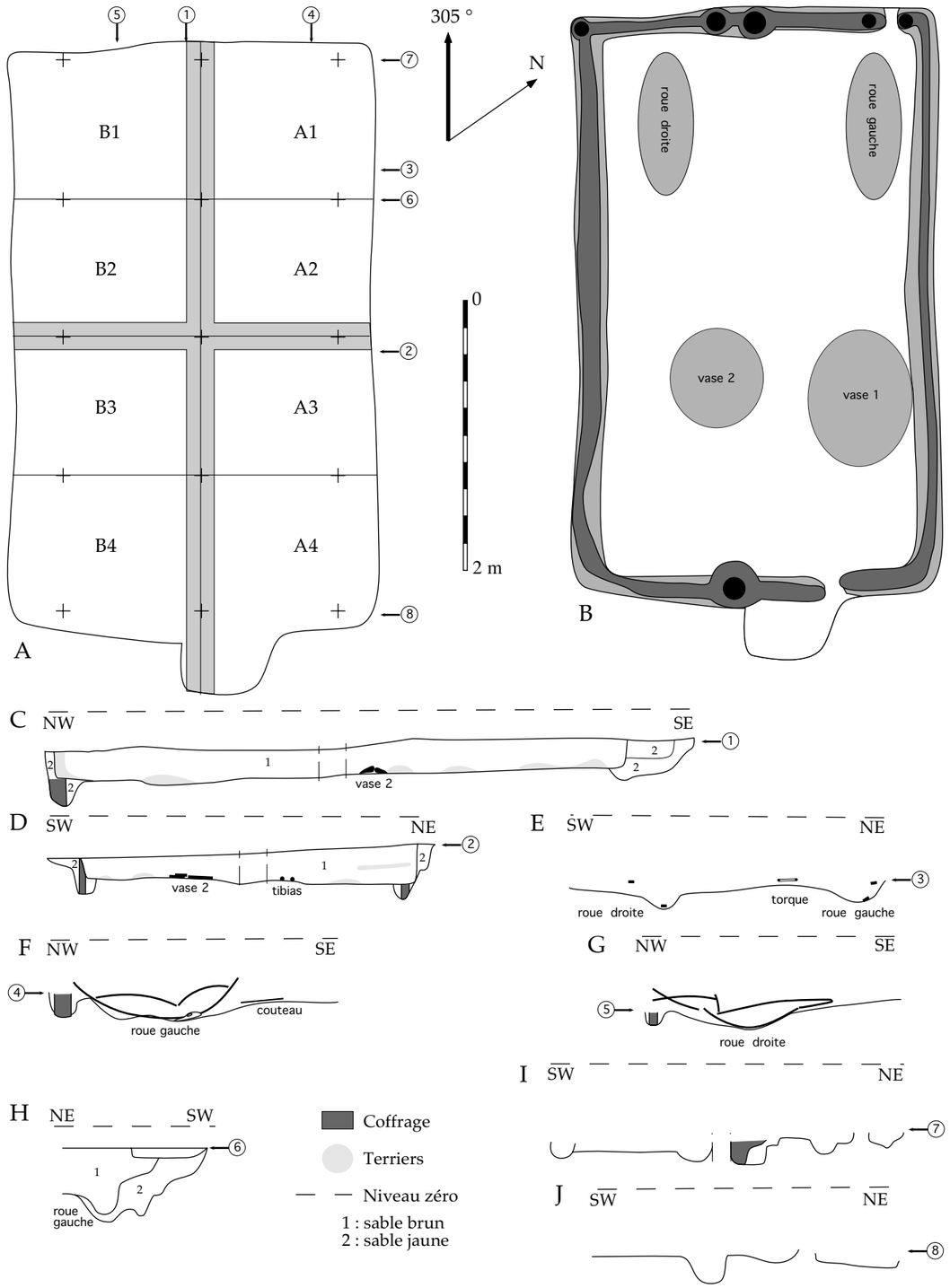

Fig. 32 - Tombe à char BLH 114. A : plan de localisation des bermes, des carrés d'enregistrement du matériel et des coupes ; B : plan de localisation des creusements dans le fond de la fosse et position des poteaux ; C : coupe longitudinale centrale ; D : coupe transversale centrale ; E : coupe transversale des fosses de roue, F et G : coupes longitudinales des fosses de roue ; H : coupe transversale de la fosse de la roue gauche et de la tranchée pour le coffrage ; I et J : coupes longitudinales de la tranchée pour le coffrage.

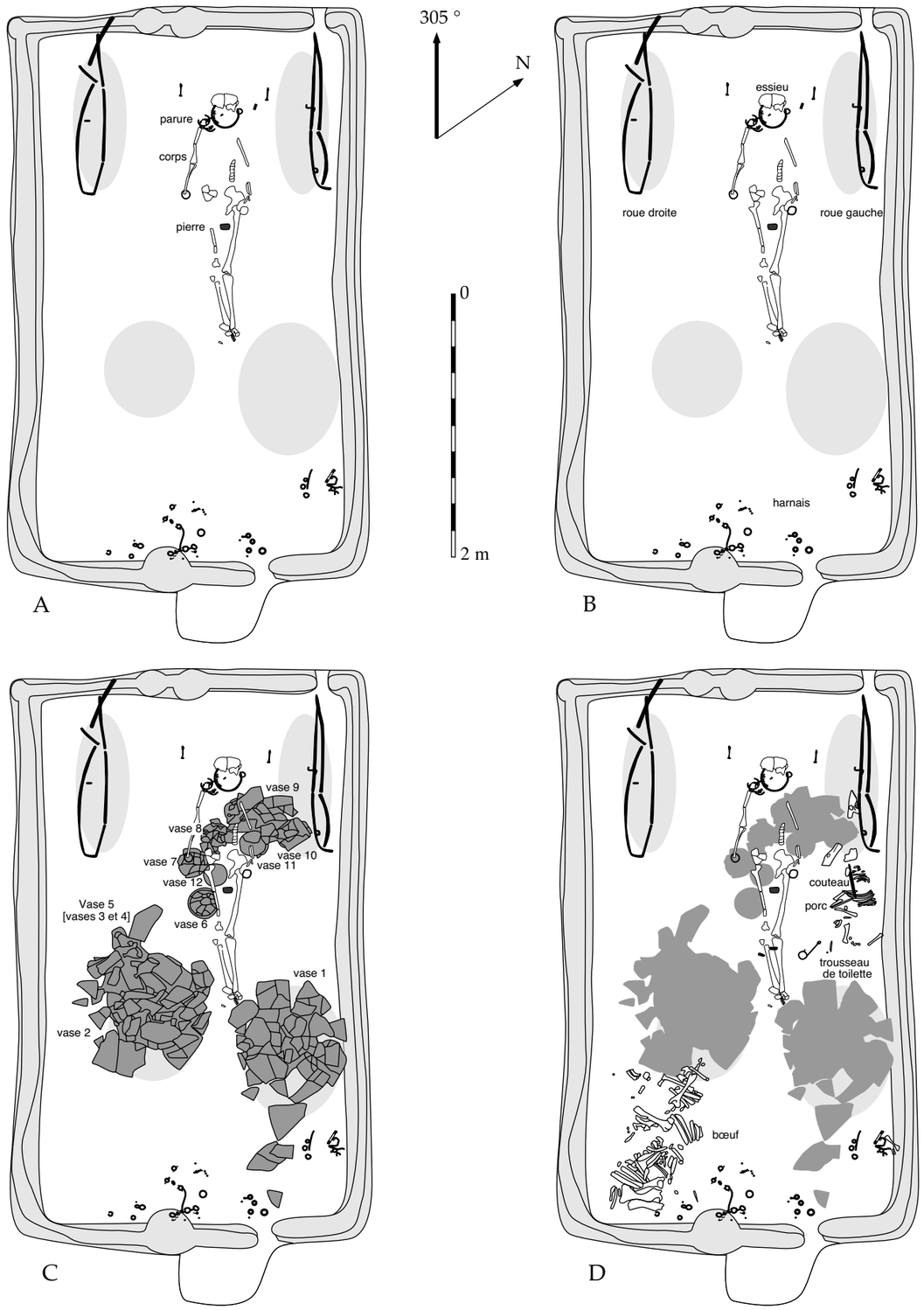

Fig. 33 - Localisation des dépôts dans la tombe à char BLH 114. A : position du corps par rapport au char ; B : éléments du char et du harnachement ; C : position des récipients en céramique ; D : position des offrandes animales et des autres objets.

d'angles, qu'il est constitué de planches verticales jointives. La courbure en surface, observée dans l'angle sud, plaide également en faveur de cette hypothèse, car elle peut résulter de la déformation de la structure. La hauteur de ce coffrage peut être estimée à au moins 1 m, si l'on considère le diamètre des roues du char qui est de 0,99 m. Celles-ci présentent, en effet, des traces des planches ou des madriers qui les ont écrasées et qui appartenaient au coffrage ou à la couverture de la tombe. Avec l'hypothèse d'un toit à double pente, nous avons affaire à une construction qui aurait pu dépasser le niveau du sol. L'érosion du sol est toutefois importante dans ce secteur de la nécropole. Il nous est donc impossible de déterminer la hauteur du niveau de sol d'origine.

L'irrégularité du fond de fosse et les surcreusements volontaires destinés aux roues et aux vases excluent l'existence d'un plancher.

Le comblement de la fosse est composé principalement de deux sédiments, un sable limoneux brun et un sable graveleux jaune. Ce dernier, très proche du substrat rencontré, a servi d'une part à combler la tranchée en arrière du coffrage et, d'autre part, provient de l'effondrement de la paroi, lorsque celle-ci présente un profil érodé (fig. 32 D et H). Le sédiment plus brun comble le reste de la structure, de manière homogène. Il provient probablement, par infiltration et/ou effondrement, du tertre de terre érigé sur l'ensemble. Il témoigne, en plus, de l'existence d'un horizon pédologique sablo-limoneux brun qui existait au moment du creusement de la fosse et qui, aujourd'hui, a disparu. L'essentiel du comblement s'est produit après la destruction de la chambre puisque les objets ont été scellés dans le sable à la suite de leur écrasement au sol.

Il faut enfin noter la présence d'un appendice, sur le côté sud-est, où un surcreusement est positionné entre le poteau central et l'interruption du coffrage. Il mesure 0,60 m de long, 0,40 m de large et 0,25 m de profondeur. Son comblement n'est pas homogène et l'on observe deux couches, la supérieure présentant une texture plus graveleuse. Il semble qu'un premier creusement ait été réalisé, puis partiellement comblé pour être rétréci et décalé vers le nord (fig. 32 C).

DESCRIPTION DES VESTIGES

LE CORPS

Il s'agit d'une femme adulte, déposée en décubitus dorsal, les bras allongés le long du corps (fig. 33 A). Le squelette est globalement mal conservé. Le crâne, écrasé, se présente à la fouille par la partie supérieure et a donc basculé vers l'avant, comme bloqué contre un objet disparu. La face est quasi absente et la position des dents du maxillaire était très perturbée du fait d'un terrier. La mandibule, dont seules les dents sont conservées, a basculé du côté droit. La cage thoracique et la plupart des épiphyses des bras ont disparu. Il faut noter deux cassures qui ont entraîné un désaxement de l'os (humérus droit, radius et ulna gauches). Des mains ne subsistent plus que quelques traces de phalanges. Une partie de la colonne vertébrale est conservée (lombaires), mais a glissé vers la gauche. Le bassin s'est ouvert et le coxal gauche a basculé vers l'extérieur. Les jambes sont plutôt mieux conservées que le reste, bien que les pieds n'aient plus leurs phalanges. Le fémur droit est cassé. Les genoux sont serrés et les pieds posés l'un sur l'autre.

Le corps a été déposé dans le sens longitudinal de la fosse, juste à gauche de l'axe central. La tête se trouve entre les deux roues du char et le crâne vient buter contre l'axe défini par le centre des deux pièces à œillet, au milieu de celui-ci. L'axe du corps correspond à celui du char. Un petit bloc de craie se situe entre les deux fémurs. Si l'on prolonge cet axe, il passe entre les deux ensembles du harnachement. Sous le squelette, le fond de la fosse présente une légère butte (fig. 33 D et E).

La défunte portait une riche parure (fig. 34 à 36), composée de deux bracelets en bronze sertis de corail (fig. 37), d'un torque en bronze torsadé, d'une fibule en bronze sertie de corail (fig. 38), de pendeloques composées de deux anneaux en verre,

Fig. 34 - Vue de détail de la parure de BLH 114 (*Cliché UMR7041 « Protohistoire Européenne »).*

Fig. 35 - Vue de détail de la parure de BLH 114 (*Cliché UMR7041 « Protohistoire Européenne »).*

Fig. 36 - Vue d'ensemble de la parure de BLH 114 (*Cliché Hervé Paitier, INRAP).*

Fig. 37 - Vue d'un bracelet de BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons).*

Fig. 38 - Vue de la fibule de BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons).*

Fig. 39 - Vue d'ensemble des perles en verre montées sur fil de bronze (BLH 114, *Cliché Musée de Soissons).*

Fig. 40 - Vue d'une perle en verre de BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons)*.

Fig. 41 - Vue d'une perle en verre de BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons)*..

Fig. 42 - Vue d'une perle en verre de BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons)*.

d'un anneau en fil de bronze sur lequel était enfilées des perles de verre et de corail (fig. 39 à 42) et d'un petit anneau en potin (catalogue, fig. 112). Ces pendeloques et la fibule se situent près du torque, sur l'épaule droite. Une boucle d'oreille en or se trouve du côté gauche.

Signalons, enfin, la présence d'une petite pointe en bronze (A1-075) découverte sur la cage thoracique à droite (catalogue, fig. 111). Il pourrait s'agir d'une aiguille destinée au maintien d'un vêtement ou d'un accessoire vestimentaire.

LE CHAR

Le char de la tombe BLH 114 ne subsiste qu'à travers ses seules pièces en fer : 2 bandages de roues, 3 clous, 5 ou 6 agrafes et 2 tiges à œillet rivetées (fig. 33 B). Ces pièces appartiennent au train de roues (roues et essieu), au châssis et à la plate-forme.

Les bandages de roue

Chacune des deux roues du char est munie d'un bandage : A1-80 à 85 (fig. 43) et B1-04 à 08 (fig. 44). Ils sont constitués d'une ou plusieurs lames soudées en biseau. Leur section est cintrée et d'épaisseur constante (0,3 cm). La variation fréquente du profil de leur section et de leur largeur, qui est comprise entre 2,4 et 2,8 cm, est due à l'utilisation prolongée du char. Dans leur état de découverte, ces bandages sont fragmentés, écrasés et logés dans des fosses creusées d'une dizaine de centimètres sous le niveau du fond de fosse. Un fragment du bandage de la roue gauche avait disparu avant sa découverte. Le diamètre des roues n'est donc restituable que par le bandage de la roue droite. Il mesure 99 cm. Quatre clous sans tête, à section rectangulaire, de 5,3 cm de longueur maximale, étaient disposés sur le pourtour des bandages ; ils assuraient leur fixation à la jante (fig. 45).

L'oxydation du fer a conservé, sur leur face interne, l'empreinte de la jante en bois et, sur leur face externe, des traces de diverses matières organiques (fig. 46). Il s'agit, d'une part, de bois sur le dessus de l'un (A1-82) et sur le côté de l'autre (B1-07) et, d'autre part, de fibres végétales entrecroisées sur le dessous de chacun (A1-83 à A1-85, B1-08 et B1-09).

Les clous de jante

Un clou est associé à chaque bandage : A1-78 (fig. 43) et B1-03 (fig. 44). Leur pointe, de section rectangulaire, mesure 5,3 cm de longueur. Ils sont disposés à l'emplacement de la jante, la tête tournée vers le centre de la roue et la pointe au contact de l'intérieur du bandage. Leurs positions similaires, la concordance de leur longueur avec les clous des bandages, ainsi que les traces régulières et continues du fil du bois sur l'intérieur de ces derniers, incitent à interpréter ces pièces comme une fixation de la jante elle-même. Dans cette hypothèse, les jantes seraient fabriquées à partir d'une pièce de bois unique, cintrée et raccordée en sifflet. Leur épaisseur serait de 5,3 cm au minimum.

Les agrafes

Trois agrafes complètes (A1-77, A1-86 et A1-87, (fig. 43) et trois pointes de deux ou trois autres agrafes (B1-sans numéro, fig. 44) appartiennent également aux roues du char. La position des trois agrafes complètes permet d'en déduire la fonction.

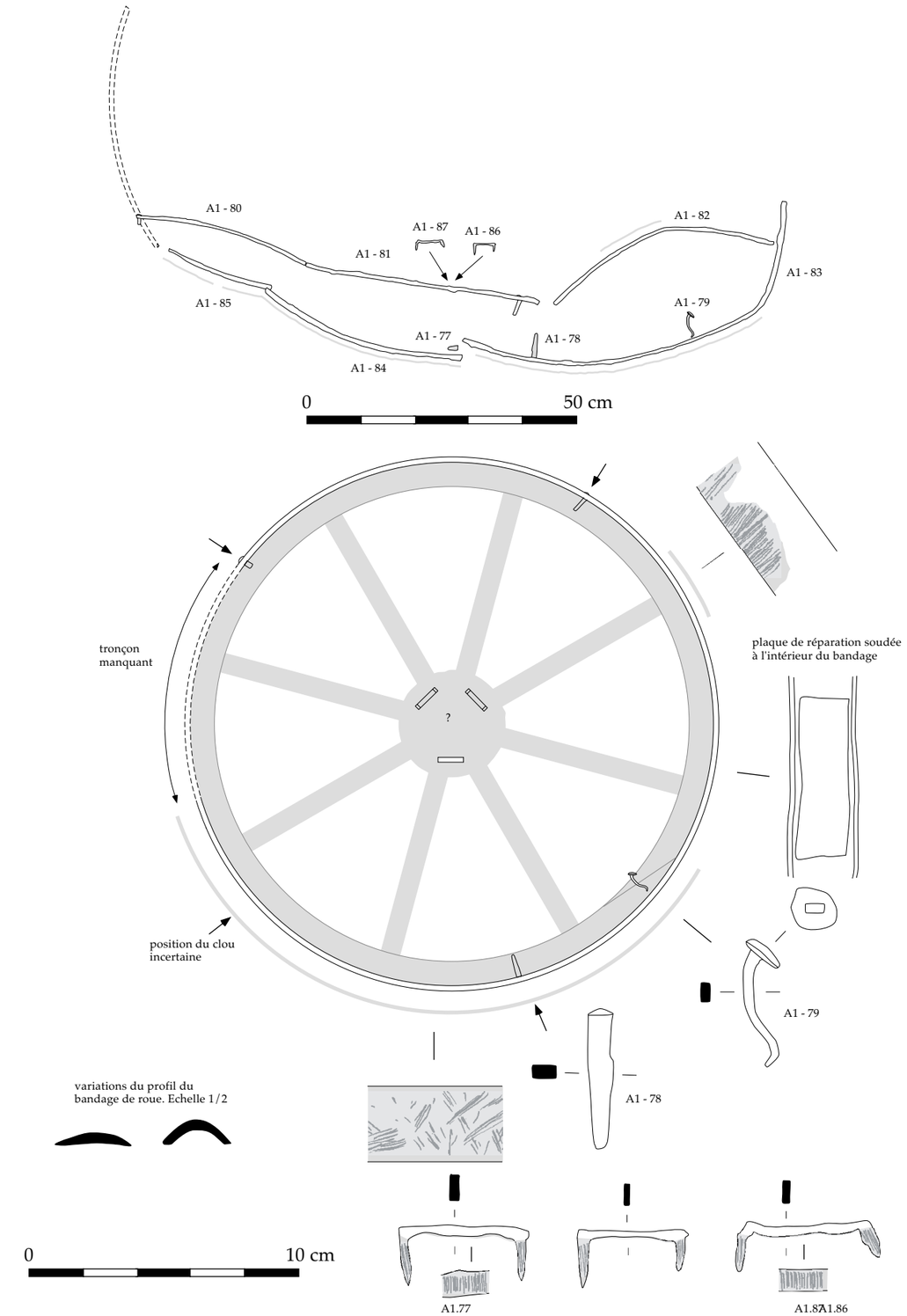

Fig. 43 - La roue gauche du char de la tombe à char BLH 114.

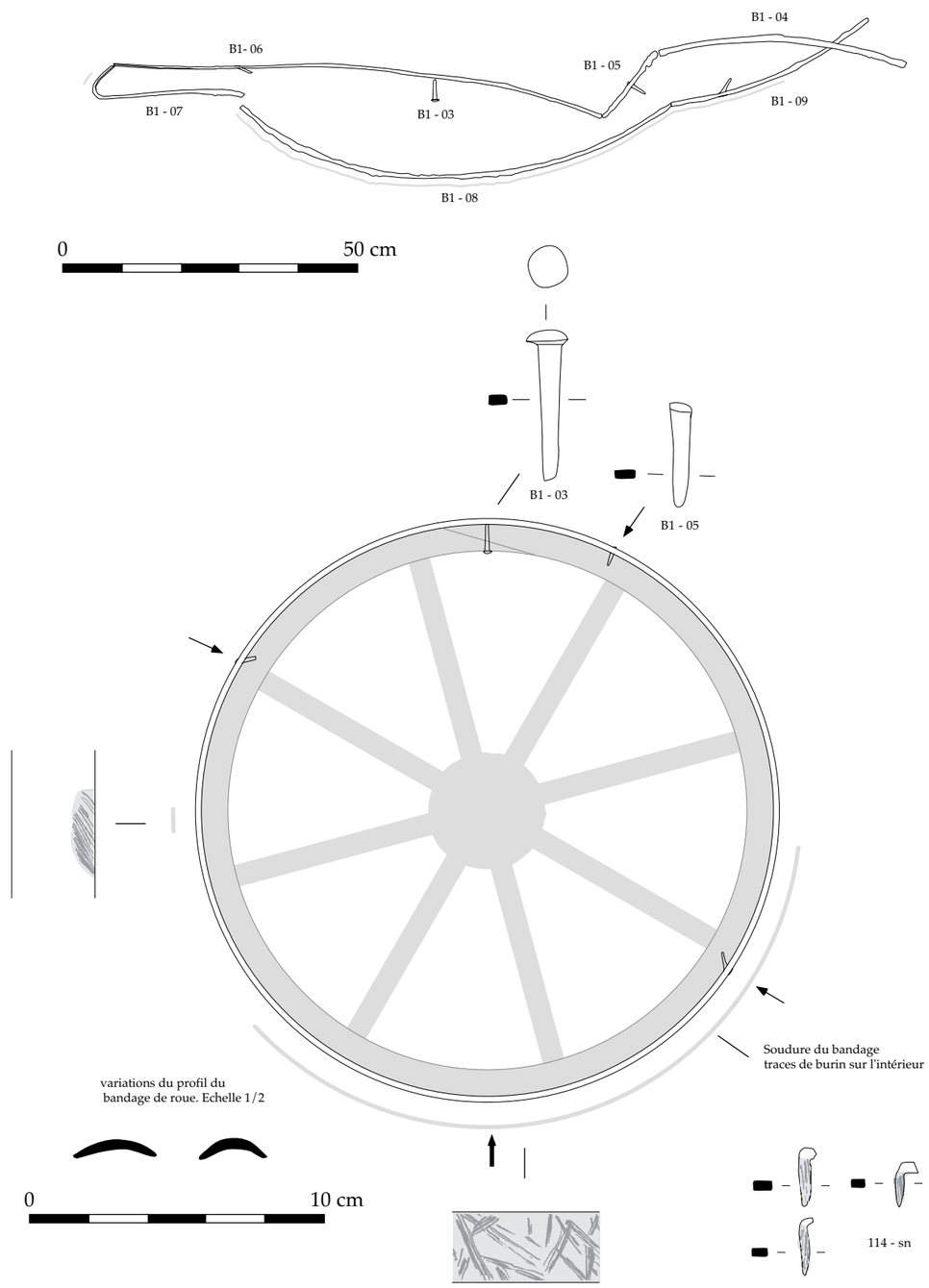

Fig. 44 - La roue droite du char de la tombe à char BLH 114.

Fig. 45 - Sépulture BLH 114, clou de bandage de la roue gauche du char (*Cliché UMR 7041).*

Fig. 46 - Sépulture BLH 114, traces de fibres sur les roues (*Cliché UMR 7041).*

Elles sont associées à la roue gauche, positionnées en son centre et de part et d'autre du bandage. Leur localisation et la présence de bois sur les pointes et sur la face interne de la barrette contribuent à leur attribuer un rôle d'agrafes de moyeu. Elles devaient avoir comme fonction la réparation ou la prévention de la fissuration de ce dernier. Ces pièces ont été utilisées jusqu'à une époque récente en charronnerie. Si ces objets sont directement liés à l'existence du moyeu, ils ne permettent pas d'en connaître les dimensions.

Les tiges à œillet

Les deux tiges à œillet rivetées sont identiques : A1-45 et B1-01. Elles sont constituées d'une tige de section carrée de 6,5 cm de longueur utile. À une extrémité, elles sont rabattues pour former un œillet de section ronde. À l'autre extrémité, elles sont rivetées par une tôle circulaire.

Elles sont disposées entre les roues, sur l'axe de l'essieu, c'est-à-dire sur la même ligne que les agrafes de moyeu, de chaque côté de l'arrière du crâne. Elles sont posées à plat, sur le fond de la fosse (A1-45) ou surélevée de 3 cm (B1-01). Elles sont orientées de façon identique, perpendiculairement à l'essieu et l'œillet tourné vers l'arrière du char, de champ. Leur tige traverse, sur une hauteur de 6,5 cm, une pièce de bois perpendiculaire à la tige et à l'œillet. Il pourrait s'agir d'une pièce de section courbe comme le suppose l'inclinaison du rivet de B1-01.

L'oxydation des œillets a conservé des traces de liens organiques. Ceux-ci peuvent correspondre à la liaison de deux pièces de bois par une lanière de cuir. Enfin, des empreintes fossilisées sur la face externe du rivet B1-01 témoignent de la présence d'un tissu, recouvert d'éléments végétaux. Le tissu pourrait appartenir aux vêtements de la défunte.

L'entraxe de ces tiges à œillet est de 62 cm.

Elles ont pour fonction probable la fixation d'une plate-forme à l'essieu, mais il est difficile de dire si elles appartiennent à l'une ou l'autre pièce. Elles pourraient toutefois indiquer la largeur de la plate-forme, soit environ 60 cm.

Le clou A1-46

À 9 cm en avant du rivet de la tige BLH 114-A1-45, la pointe d'un large clou à section rectangulaire présente des traces de bois (fil parallèle au clou). Il peut appartenir au châssis ou à la plate-forme du char. Il a servi sans doute à une réparation.

LE HARNACHEMENT

Le harnachement est disposé le long de la paroi sud-est de la tombe, à l'opposé du train de roues, de part et d'autre de l'axe central du char (fig. 33). Il est dispersé sur 2 m² (fig. 47, 48). Il comprend 2 filets en fer et en bois de cerf, 2 chaînettes munies d'anneaux en fer, 16 anneaux en fer, 34 rivets à tête discoïde convexe en fer à décor de triangle incisé, 4 pièces de fixation de sangles en fer et 10 fragments d'applique en tôle de bronze.

L'ensemble paraît épars, certaines pièces sont tantôt horizontales, tantôt verticales ; plusieurs sont fragmentées et disséminées ; elles sont posées au sol ou surélevées. La plus haute, l'anneau B4-15, est située à 10 cm au-dessus du fond de la fosse. Malgré cette apparente absence d'agencement, l'observation de la morphologie, de la position et des relations spatiales de chaque objet nous a permis de comprendre la position originelle de cet ensemble. Les nombreuses traces organiques conservées par l'oxydation du métal, du cuir en majorité, mais aussi du bois et des fibres végétales, ont été d'un apport précieux.

La dispersion des pièces, leur orientation variable et la surélévation de plusieurs d'entre elles, permettent d'en déduire que le harnachement était en hauteur dans la tombe et qu'il s'est effondré. Nous avons pu déterminer l'existence et la position du timon, du joug et de deux harnais qui

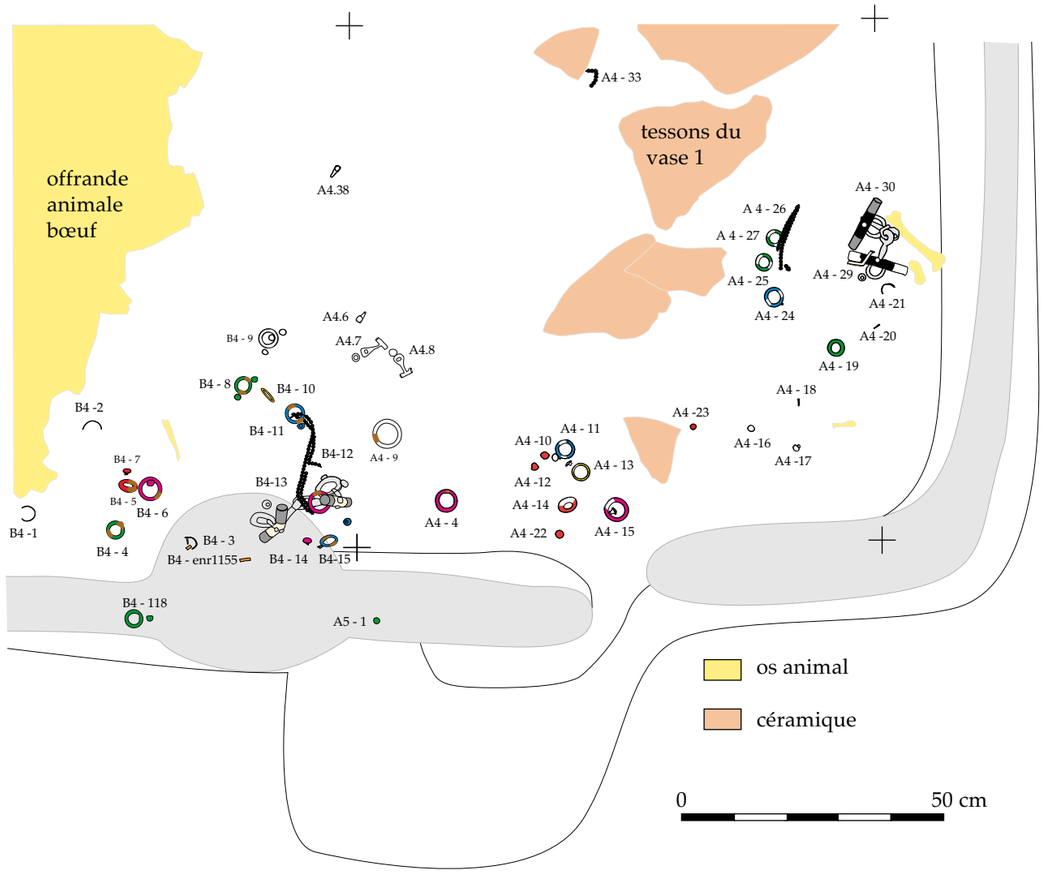

Fig. 47 - Plan de détail des éléments du harnachement de la tombe à char BLH 114.

Fig. 48 - Sépulture BLH 114, vue générale du harnais gauche (*Cliché UMR 7041).*

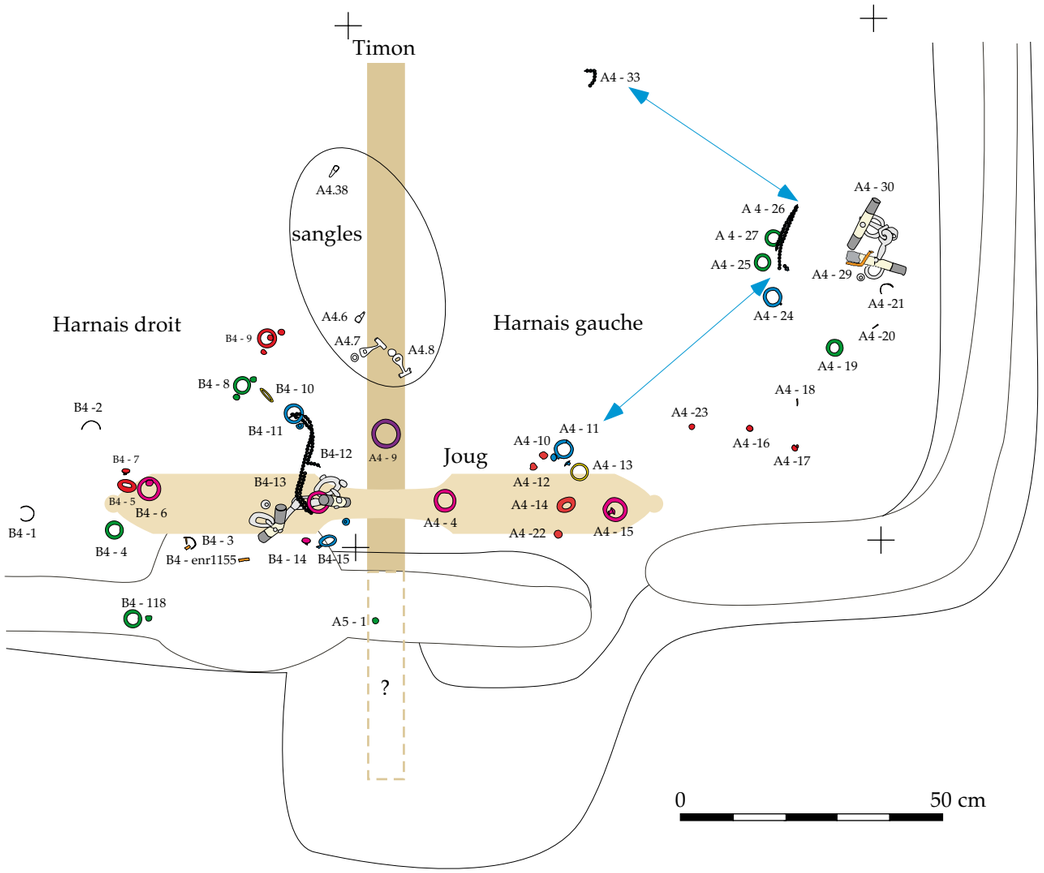

Fig. 49 - Position des différentes parties du harnais et des pièces de char dans la tombe à char BLH 114.

comprendraient un bridon, appelé aussi têtière en attelage, et d'une sangle appartenant à une sellette ou à un collier (fig. 49). Le harnais droit (carré B4) semble quasiment à l'aplomb de sa position d'origine. En revanche, le harnais gauche (carré A4) a été projeté et dispersé vers la paroi nord de la tombe.

Les anneaux du timon et du joug (fig. 49)

L'anneau en fer -A4-09 est le plus gros de tous, son diamètre est 5,5 cm. Il est situé au centre du harnachement, posé à plat, légèrement surélevé. Sa position correspond à l'intersection du timon et du joug, pièces de bois qu'il relierait par une courroie de cuir non rivetée.

En avant de cet anneau, quatre anneaux identiques (A4-04, A4-15, B4-06 et B4-12) s'alignent sur l'axe du joug. Ils sont de taille moyenne, leur diamètre est compris entre 4,1 et 4,5 cm. Chacun possède la trace d'une sangle en cuir fixée par un rivet indépendant. B4-06 a une position oblique. B4-12 est posé à plat sur le mors du filet B4-13. A4-04 et A4-15 sont à plat et en légère surélévation. Ils sont tous alignés, perpendiculairement au timon et disposés deux à deux, symétriquement par rapport à l'axe central du char. De centre à centre, B4-06 et B4-12 et A4-04 et A4-15 sont respectivement distants de 33 cm, tandis que B4-12 et A4-04 sont à 14 cm de chaque côté de l'axe du timon. Une telle symétrie n'a d'explication que si les anneaux étaient solidaires d'une pièce de bois lors de l'effondrement. L'hypothèse la plus plausible est qu'il s'agit d'anneaux passe-guides attachés au joug. On nomme aussi parfois ces objets des « clefs ». Leur fixation par une courroie de cuir pouvait aussi servir à fixer une sellette en cuir au joug.

D'autres témoins viennent conforter l'existence du joug. La position verticale du filet B4-13 montre que ce dernier est resté ainsi en raison de sa position en porte-à-faux sur une pièce de bois. Le cabochon inférieur de l'aiguille droite du même objet en a gardé d'ailleurs une empreinte. Enfin, l'oxydation de la chaînette B4-12 a permis de préserver le négatif du profil supérieur du joug (fig. 50).

Fig. 50 - Sépulture BLH 114, vue de détail du harnais gauche (*Cliché UMR 7041*).

Les filets (fig. 49)

Les filets A4-30 et B4-13 sont similaires. Ils appartiennent au modèle du « filet à aiguilles » dans la terminologie contemporaine. Ils sont composés du mors, de deux anneaux et de deux aiguilles appelées aussi branches.

Le mors en fer est à double brisure (fig. 51). Il est constitué de deux canons fuselés et de section ronde. Vers l'extérieur, les canons sont rivetés aux aiguilles et, vers le centre, reliés par un anneau terminal à une boucle ellipsoïdale de section ronde.

La longueur de l'embouchure des mors est de 13 cm, ce qui est adapté à un poney à grosse tête ou à un cheval de taille moyenne.

Les anneaux en fer font de 3,9 à 4,2 cm de diamètre. Leur section est ronde. Ils sont attachés aux aiguilles par un piton à œillet riveté. L'orientation de ces pitons par rapport au mors varie d'un filet à l'autre. Sur A4-30, ils sont obliques, le rivet vers l'intérieur, tandis que sur B4-13, ils sont perpendiculaires au mors. L'état de torsion extrême de A4-30, lors de sa découverte, nous incite à voir dans cette différence la conséquence de poussées contraires exercées sur ce filet, lesquelles ont engendré la cassure

Fig. 51 - Vue d'un mors de BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons*).

des aiguilles et la rotation des axes des pitons. L'orientation d'origine de ces derniers serait donc la perpendiculaire au mors.

Une autre différence est constatée. Sur B4-13, les deux anneaux sont fixés sous le mors, alors que sur A4-30 l'un est en dessous et l'autre est en dessus. Il s'agit là d'une variation due à une erreur de fabrication.

Sur chaque anneau étaient fixés un montant du filet et une rêne, comme le montrent les traces de cuir et les deux rivets associés

Les aiguilles sont en bois de cerf poli, de forme légèrement fuselée et de section ronde. Elles sont terminées par des cabochons en fer constitués par des tôles soudées à la brasure en alliage cuivreux. Elles mesurent entre 11,2 et 12,3 cm de haut.

En équitation contemporaine, ce type de filet a un rôle éducatif sur les jeunes chevaux ou sur les chevaux manquant de souplesse à la conduite. Les aiguilles servent, en effet, à encadrer le nez du cheval. Elles peuvent suppléer aussi à l'absence de muserolle.

Les « chaînettes » (fig. 52)

Une « chaînette » en fer est associée à chacun des harnais. Les deux exemplaires sont identiques. Deux chaînes de 91 petits anneaux constituent leur corps central (A4-03, A4-05, A4-33 et B4-12). Aux extrémités, elles sont réunies par une série de trois maillons simples. Ce premier élément mesure 31,6 cm de long. À chaque extrémité est fixé un anneau articulé à bélière de 3,6 cm de diamètre. Les bélières de A4-11 et A4-24 sont obliques par rapport à l'axe de l'anneau, tandis que celles de B4-11 et B4-15 sont dans l'axe. Deux traces de lanières de cuir opposées et corroborées par l'existence de rivets indépendants sont présentes sur chaque anneau. Ces

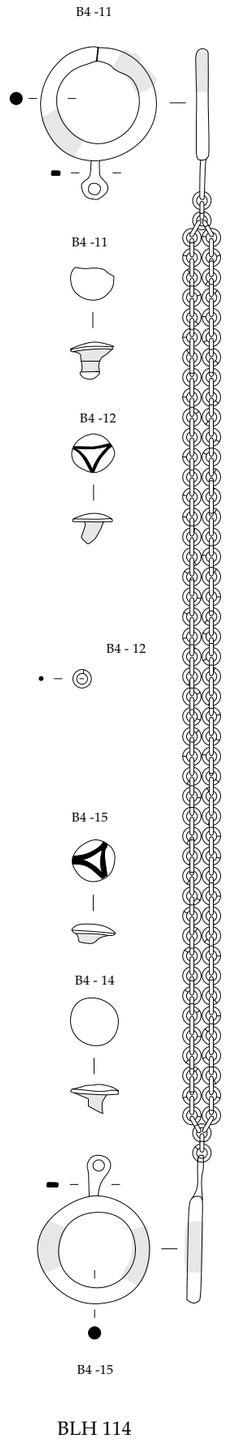

Somme-Tourbe "La Gorge Meillet"
(d'après E. Fourdrignier 1878)

0 10 cm

Fig. 52 - Les chaînettes décoratives des bridons de la tombe à char BLH 114.

« chaînettes » sont les éléments les plus révélateurs de l'état des harnais. En effet, celle du carré B4 semble s'être juste effondrée à la verticale. Elle est disposée latéralement au filet qu'elle surmonte. En revanche, celle du carré A4 est fracturée et dispersée. L'éloignement de quelques maillons terminaux (A4-33) et des anneaux, notamment A4-11, par rapport au corps principal (A4-03 et A4-05) montre qu'elle a été projetée lors de l'effondrement. On remarque cependant que le corps principal est placé près du filet, un peu en contrebas. Ces différences pourraient être imputées à des perturbations dues aux animaux fouisseurs, mais ils concordent avec la présence voisine de tessons du vase 1 qui n'ont pu être dispersés qu'au cours de l'effondrement.

La longueur totale des « chaînettes » est de 40,6 cm. La proximité de ces pièces avec les filets permet d'y voir un élément du bridon. Dans la briderie actuelle, trois types de « chaînettes » existent : la gourmette attenante au filet ; la chaînette coulissante des licols ou des bridons de présentation ; la chaînette décorative située sur le frontal ou sur la muserolle. Le type correspondant ici semble, pour deux raisons, la chaînette décorative au niveau du frontal. D'une part, dans le harnais droit, là où les pièces semblent au plus près de leur emplacement d'origine, sa position par rapport au filet coïncide parfaitement avec cette hypothèse. D'autre part, le seul cas similaire qui est actuellement connu dans les tombes à char du groupe Aisne-Marne ne peut avoir d'autre fonction qu'ornemental. Il s'agit des deux exemplaires, un par harnais, de la riche sépulture de Somme-Tourbe "La Gorge Meillet" (Fourdrignier 1878, pl. IV ; Verger 1994, p. 300, fig. 206). Ils sont constitués d'une double chaîne en bronze à petits anneaux, d'environ 35 à 40 cm de long (estimation d'après dessin) et terminés par des appliques à bélière en bronze. L'une représente une croix à quatre branches, l'autre une triscèle. Cette asymétrie dans les appliques terminales et le caractère fragile et ostentatoire de l'ensemble tend à exclure les hypothèses de gourmette et de chaînette coulissante qui ont des attaches symétriques sur le bridon et une fonction antinomique avec la fragilité des chaînettes de Bucy-le-Long ou de Somme-Tourbe.

Les anneaux simples (fig. 49)

Les onze anneaux en fer restants sont répartis en trois types.

Le premier comprend trois anneaux de 3,6 cm de diamètre (A4-14, B4-05 et B4-09) qui comportent la trace de trois sangles en cuir rivetées. A4-14 et B4-05 ont la particularité d'être situés à proximité immédiate, voire au contact des anneaux passe-guides A4-15 et B4-06. Ils sont positionnés de champ. B4-09 lui repose à plat. En raison de la similitude des harnais, il manque à l'évidence un anneau, le symétrique de B4-09. B4-05 et B4-09 seraient distants d'une quarantaine de centimètres. Il est à remarquer également qu'ils sont respectivement espacés de 27 et 30 cm des anneaux du filet B4-13. L'ensemble de ces observations tend à montrer que ces anneaux sont des pièces du bridon qui assurent le lien entre les montants, le frontal et la têtière. Dans cette hypothèse, les bridons auraient été déposés sur le joug, calés par les anneaux passe-guides.

Le deuxième type est représenté par six pièces (A4-19, A4-25, A4-27, B4-04, B4-08 et B4-118). Il s'agit de petits anneaux, de 3,3 à 3,4 cm de diamètre. Ils présentent la trace de deux sangles en cuir rivetées et opposées, hormis dans un cas (B4-118). Bien que localisées au milieu des autres pièces, elles ne révèlent aucun effet de symétrie apparent d'un harnais à l'autre. Nous n'avons pu déterminer le type de pièce de harnais auquel elles appartiennent. La présence de trois anneaux nous fait douter de leur rattachement au bridon. Cette particularité irait plutôt en faveur de l'existence d'un collier.

Le troisième type correspond aux anneaux fins et de petit diamètre (3,3 cm) A4-13 et B4-10 qui se trouvent à proximité immédiate d'une des attaches des chaînettes. A4-13 repose à plat près de A4-14. B4-10 est positionné de champ, près de B4-11. A4-13 possède la trace d'une lanière en cuir non rivetée alors que, sur B4-10, les traces organiques correspondent à un lien en matière végétale. La position et le caractère unique de ces anneaux dans les harnais tendraient à les localiser plutôt sur le haut du frontal du cheval, mais aussi sous sa gorge. Ils pourraient servir à la fixation d'éléments décoratifs ou au raccordement d'une longe. Cette seconde fonction s'accorderait toutefois peu avec leur petite taille, compte tenu des contraintes mécaniques exercées sur une telle pièce.

Les fixations de sangles (fig. 49)

En retrait de l'anneau A4-09, quatre pièces en fer particulières sont présentes. Trois sont regroupées sur l'axe du timon (A4–06, A4-07 et A4-08) et une quatrième (A4-38) est plus éloignée. Il s'agit de deux couples de pièces similaires. A4-06 et A4-38 sont des petits crochets assujettis à une lanière de cuir par un rivet fixé sur leur extrémité carrée. A4-07 et A4-08 sont constitués d'une tige à section carrée qui se termine, d'un côté, par une plaque discoïde perforée d'un trou rectangulaire et, de l'autre côté, par un tube plein transversal. Le trou sert au passage d'une lanière de cuir qui est fixée par un rivet indépendant. Ces objets ont pour fonction le serrage d'une sangle qui comprend un crochet à une extrémité et la boucle à tube à l'autre extrémité. Ces quatre pièces semblent indépendantes du bridon. Elles peuvent appartenir à une sous-ventrière ou à un collier. Elles auraient été déposées démontées, sur le timon.

Les tôles de bronze (fig. 49)

Dix éléments en tôle de bronze appartiennent au harnachement. Ils correspondent à sept ou huit pièces réparties de façon symétrique en lots de quatre par harnais. Bien que fragmentées et déformées pour certaines, elles correspondent à des petites lames recourbées dont deux (A4-17-20-21 et B4-3) sont pourvues de pointes aux extrémités. La dimension des tôles est de 0,35 ou de 0,5 cm de large et varie de 0,3 à 0,6 mm d'épaisseur. Dans le carré A4, elles reposent sur ou à proximité du filet, tandis que dans le carré B4, elles sont assez dispersées en marge des autres pièces métalliques du harnais. Notons toutefois que B4-01 et B4-03 sont alignées avec l'anneau B4-04 et à équidistance de celui-ci. Ces appliques seraient des garnitures fixées sur des pièces organiques de section ronde, entre 2,5 et 3,5 cm de diamètre. La présence de pointes pourrait supposer leur rôle de frette pour fixer du tissu ou du cuir sur du bois. Le harnais de BLH 196 en possède une fixée sur une tige en bois assez comparable. Sans certitude, ces objets appartiennent peut-être à des éléments décoratifs comme des toupets ou à des postiches animaliers disposés sur les bridons, voire sur d'autres pièces du harnachement.

LES VASES

Les récipients en céramique déposés dans la tombe sont au nombre de douze (fig. 33 C).

Les vases 1 et 2 sont de gros vases carénés, de 76 cm et 73,5 cm de hauteur, déposés dans des petites fosses surcreusées de 10 et 15 cm dans le fond de la chambre (fig. 54). Le vase 1 repose sur le fond de ce surcreusement, mais pas le vase 2. Ils sont positionnés de part et d'autre des pieds de la défunte, entre le char et le harnachement. Ils sont éclatés sur place, la panse ouverte en corolle et la carène et le col rentrés dans l'intérieur du vase. Des tessons du vase 1 ont été éjectés sur un mètre de distance, ce qui permet d'imaginer que le choc qui l'a brisé a été puissant.

Fig. 53 - Vue d'ensemble des vases de la sépulture BLH 114 (*Cliché Musée de Soissons*).

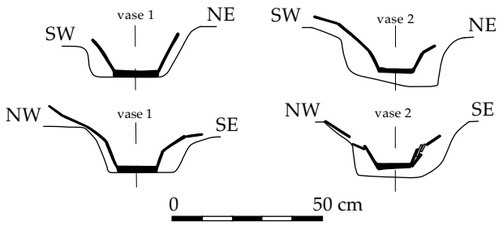

Fig. 54 - Position des vases 1 et 2 dans les fosses creusées dans le fond de la tombe à char BLH 114.

Le vase 5 est une ciste de 38,7 cm de hauteur, posée à côté du vase 2, vers l'avant de la tombe. Deux gobelets (l'un caréné, vase 3, et l'autre tulipiforme, vase 4) ont été retrouvés sur les tessons du vase 5.

Quatre assiettes (vases 6, 7, 11 et 12) et une écuelle situliforme (vase 8) sont situées sous le squelette (fig. 33 C). Ces récipients sont complètement écrasés, réduits à l'aspect de galette. Le vase 12, sous la hanche droite, était dans un tel état que nous n'avons quasiment rien pu récupérer.

Le vase 9 est une ciste de 34,5 cm de haut. La panse est brisée et s'est écroulée vers la roue gauche, mais le fond est resté en place, à plat, sous le bras gauche. Le vase 10, ciste plus petite que la précédente, a basculé vers la roue gauche, mais a conservé sa forme.

LES OFFRANDES ANIMALES

Des quartiers de viande de bœuf ont été déposés dans le prolongement du vase 2, dans l'angle sud de la fosse (fig. 55). Il s'agit d'extrémités de morceaux de cuisse, de pattes et de grils costaux (fig. 56). Certains os sont en connexion stricte (côtes), d'autres connexions sont restituables, mais éclatées. Ces restes forment en surface un rectangle d'environ 1,10 m sur 0,40 m (fig. 57 A). Des « effets de paroi » sont perceptibles. Il est probable que ces offrandes étaient placées sur un support en matière périssable. Certains os dépassent du rectangle ; ils ont pu glisser.

Fig. 55 - Sépulture BLH 114, vue de l'offrande de bœuf (*Cliché UMR 7041*).

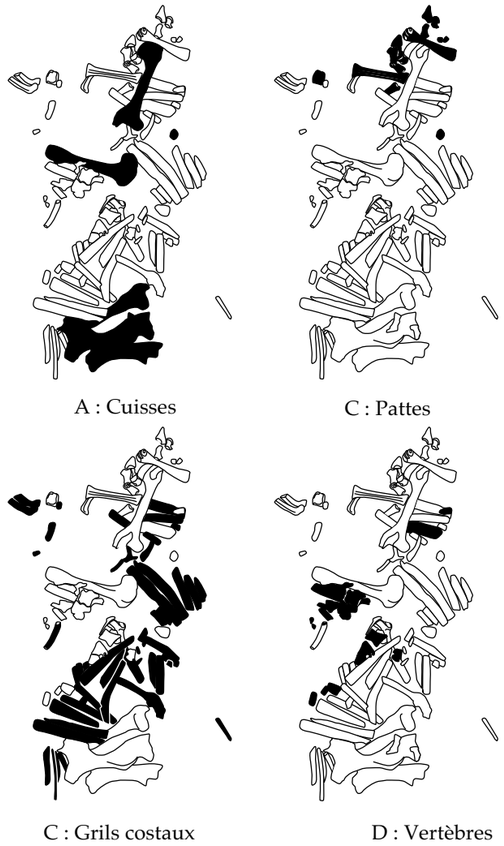

Fig. 56 - Restitution des différents morceaux de bœuf, d'après les ensembles anatomiques de la tombe à char BLH 114.

Des quartiers de porc ont été déposés à gauche des jambes, entre la roue gauche et le vase 1. Il s'agit de jambons et jambonneaux, de grils costaux et de têtes. Les mêmes phénomènes taphonomiques que pour le bœuf sont constatés (fig. 57 B). Un demi-crâne de porc a été retrouvé, dans le prolongement de cet ensemble, mais au fond de la fosse de la roue gauche.

Quelques os de coq complètent les offrandes animales. Ils ont été découverts dans la berme témoin A1/B1, à l'avant du char.

Tous ces ossements animaux sont dans un excellent état de conservation.

LES AUTRES OBJETS

Un couteau à soie en fer (A2-021) a été retrouvé posé à plat sur les quartiers de porc.

Plusieurs objets métalliques ont été déposés au niveau des genoux de la défunte, ils appartiendraient à un « nécessaire de toilette » (fig. 33 D). Cet

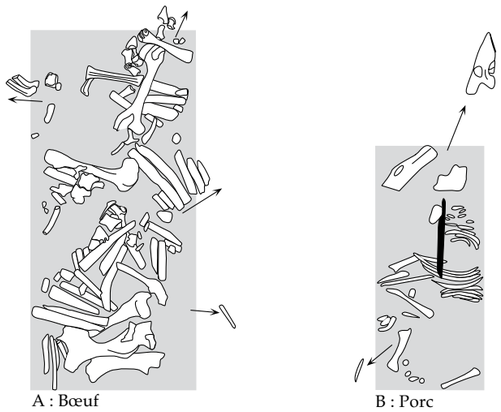

Fig. 57 - Effets de paroi visibles dans les dépôts d'offrandes animales de la tombe à char BLH 114.

ensemble comprend un instrument de toilette en fer (A2-009) et des pièces de bouclerie en bronze : un anneau de 2,8 cm de diamètre (A2-008), un anneau à bélière de 6 cm de diamètre présentant un décor (A2-007), deux rivets à tête discoïde bombée et décor de triangle (A2-010 et B3-001), un fragment de tube fendu (B3-002) et une plaque rectangulaire rivetée et décorée (A2-005 et 006).

L'instrument de toilette était posé au sol sur la gauche, près du corps. Il se compose, d'un côté, d'une pince à épiler munie d'une frette de serrage et, de l'autre côté, d'un outil à pointe émoussée et échancrure latérale tranchante dont la fonction nous échappe. Est-ce une variante en un seul objet de la « trousse de toilette » associant une pince à épiler et un *scalptorium* ? Ce caractère unique est renforcé par la présence des perles de corail incrustées dans les cabochons centraux.

Les pièces de bouclerie associées à cet objet semblent avoir peu bougé par rapport à leur position d'origine. Le grand anneau à bélière repose à plat, en hauteur et au-dessus de l'extrémité de la pince à épiler. La bélière est elle d'aplomb. L'autre anneau est en hauteur et de chant à l'autre extrémité de l'outil. Un rivet est à mi-hauteur en contrebas de l'anneau à bélière. La plaque rivetée repose en travers sur la partie proximale des tibias, à une vingtaine de centimètres des autres pièces. À l'inverse du reste, le fragment de tube et l'autre rivet ont été dispersés par un animal fouisseur jusque dans le carré B3.

La nature de ces éléments et leur relation stratigraphique avec l'instrument de toilette supposent leur appartenance à un contenant en matériau périssable pourvu de boucles de fixation ou de suspension (*cf.* anneaux, rivets et tubes). En l'absence de détermination des traces organiques notamment, l'identification du matériau et de la

forme de cet objet est indéterminée (coffret, panier, sac…). La plaque rivetée pourrait correspondre à un élément décoratif fixé à une « bandoulière » qui aurait été posée sur les tibias de la défunte. Compte tenu de la position des pièces, nous pensons que ce « nécessaire de toilette » était posé au sol, à l'avant et en contrebas de la plate-forme du char.

RESTITUTION DES DÉPÔTS D'ORIGINE ET DES EFFONDREMENTS

Les objets découverts dans la fosse sépulcrale sont particulièrement écrasés : ils n'occupent pas plus d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur et souvent beaucoup moins, bien que certains, entiers, soient très hauts. Aucun n'est apparu à la surface du décapage.

Il est donc évident que les dépôts ont été effectués et sont restés dans un espace non colmaté. Le poids de ce qui s'est effondré était suffisamment important pour tout aplatir. Nous avons ici encore un argument en faveur d'un tertre au-dessus de la structure en bois.

Nous allons essayer, à partir de la stratigraphie interne aux objets et des sens d'effondrement, de reconstituer la sépulture telle qu'elle a été mise en place.

LE CORPS

Le squelette repose sur les céramiques écrasées, dont le vase 9, qui mesure 34,5 cm de haut. Le corps a donc été déposé en hauteur, sur un support, vraisemblablement la plate-forme du char. Celle-ci, compte tenu du diamètre des roues, devait se situer à plus de 40 cm au-dessus du fond de la fosse. Nous avons déjà souligné le fait que le crâne était positionné parfaitement entre les tiges à œillet et semblait buter sur leur axe.

Il est cependant impensable que la plate-forme du char ait avancé suffisamment vers l'avant pour supporter le corps jusqu'aux pieds. La fracture du fémur droit pourrait en donner la limite. Elle se situe au niveau de la pierre de calage et ne peut être expliquée par la présence sous-jacente d'une assiette, elle-même complètement écrasée.

La bonne conservation des connexions du bas des jambes (du genou au pied) et leur proximité permettent de penser qu'elles ont été maintenues par des liens solides, dont la décomposition n'a pas précédé l'effondrement (vêtements serrés, liens organiques ?). Elles ont pu également être attachées sur le timon.

L'ensemble est donc tombé d'une certaine hauteur, provoquant l'aplatissement des céramiques déposées au-dessous.

LE CHAR

Les roues du char sont totalement déformées. Leur position, telle que nous les avons retrouvées, pose certains problèmes par rapport aux autres éléments et pour le calcul de la voie - c'est-à-dire la distance entre les milieux des axes des roues, qui est calculée d'après l'entraxe des bandages. Tel qu'ils ont été retrouvés, l'entraxe est d'environ 157 cm, mesure très inhabituelle. Nous avons d'abord conclu au dépôt du char démonté, mais, très vite, cette explication est apparue insatisfaisante. La convergence de toutes les observations montre qu'il n'en est rien. Cette mesure est donc erronée, eu égard à la dissymétrie évidente de la position des roues par rapport à l'axe central du char. Celui-ci est déterminé par de nombreux témoins dans la tombe (fig. 33) :

- le corps ;
- les tiges à œillet situées sur l'axe de l'essieu ;
- la pierre située entre les fémurs qui a pu servir au calage du timon (A2-93) ;
- l'espace entre les vases 1 et 2 ;
- plusieurs pièces du harnais ;
- l'appendice creusé à l'opposé des roues.

Tous ces éléments sont dans leur position horizontale d'origine, si l'on excepte les quelques déplacements ponctuels liés aux processus d'effondrement. De plus, la roue gauche n'a pas pu se déplacer beaucoup latéralement, en raison de son blocage contre la paroi du coffrage. Les agrafes de moyeu correspondant à cette roue sont inclinées de telle sorte que cela pourrait expliquer une rupture simultanée de l'essieu et des rayons, entraînant une rotation du moyeu. En revanche, la roue droite, bien que logée dans une fosse préparée à son intention, semble être restée libre de mouvements après que son moyeu a été désolidarisé des rayons.

Si l'on part du principe d'une symétrie des roues par rapport au centre du char, la roue droite devrait se situer à 23 cm de sa position retrouvée, plus près du corps, mais en bordure de sa fosse (fig. 58). La voie ainsi restituée serait de 134 cm.

Deux hypothèses peuvent expliquer le déplacement de la roue droite : soit elle était démontée pour venir s'ajuster dans la fosse prévue préalablement à cet endroit, soit elle était fixée à sa place sur l'essieu. Dans le premier cas, la gêne occasionnée par un des poteaux voisins peut être l'explication d'un tel réajustement du dépôt. Dans le second cas, le creusement de la fosse est mal placé du fait d'une erreur des fossoyeurs. Au cours de l'effondrement, faute de maintien, la roue a glissé dans le fond de la fosse. Dans un cas comme dans l'autre, l'abondance des traces de fibres végétales sur le dessous des bandages pourrait s'expliquer par l'emploi de paille ou de foin pour caler au moins le train de roues.

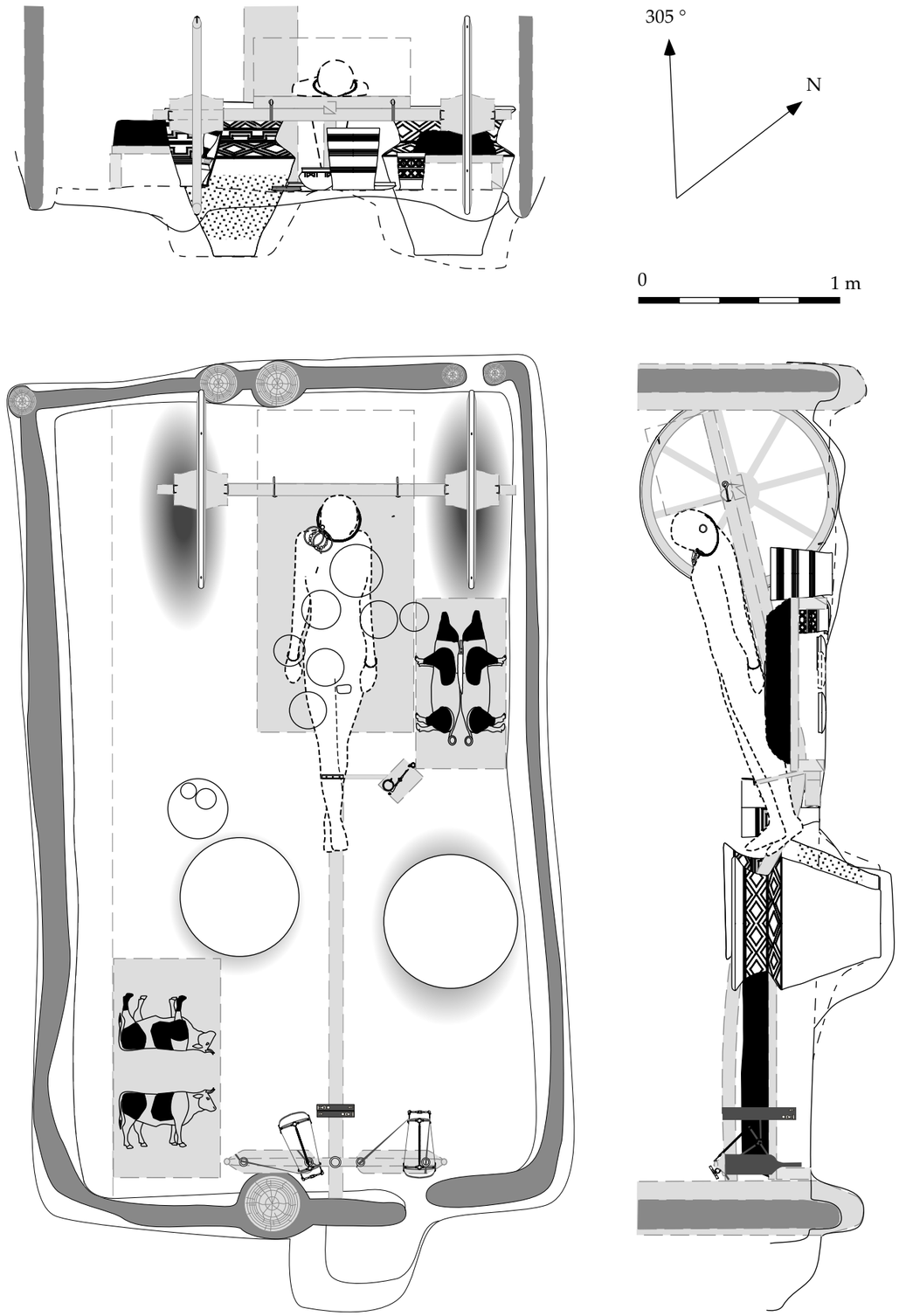

Fig. 58 - Essai de reconstitution des dépôts dans la tombe à char BLH 114.

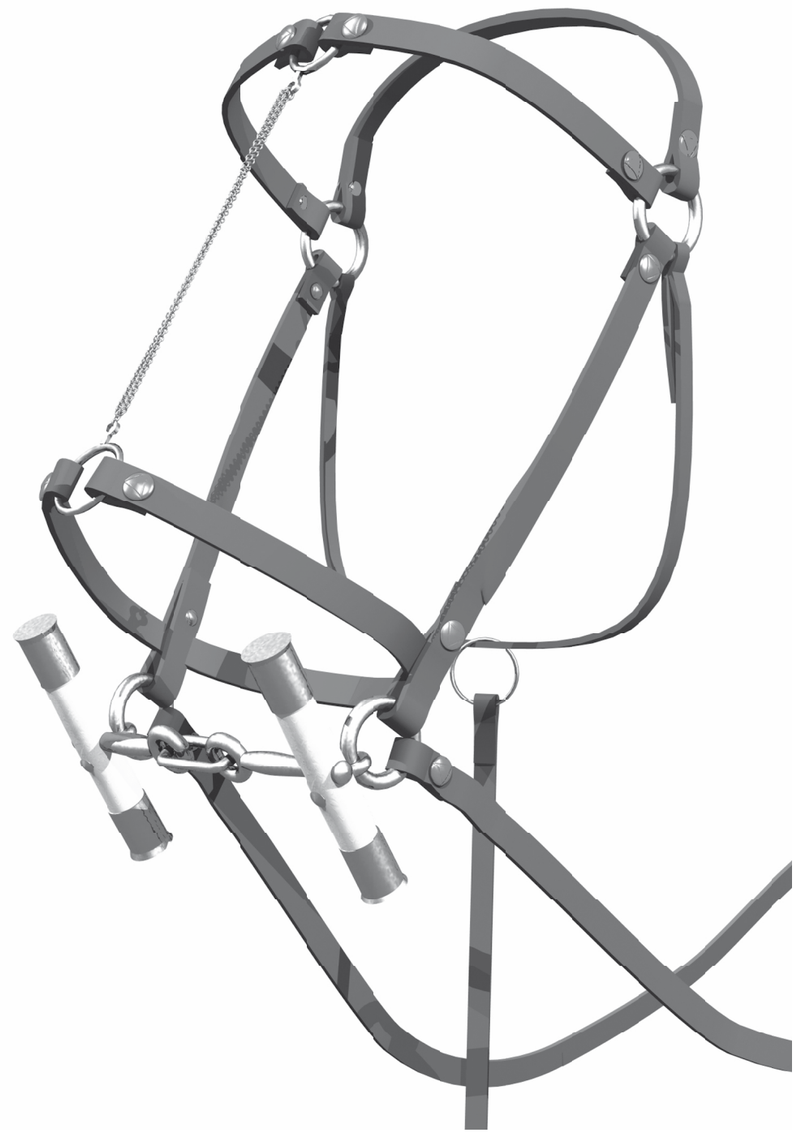

Fig. 59 - Restitution des bridons de la tombe à char BLH 114.

La préservation des connexions anatomiques montre que le corps est maintenu sur le char. Seule une plate-forme placée sur le châssis a pu assurer ce maintien. Les liens organiques sur les tiges à œillet qui relient l'essieu à une autre pièce de bois nous convainquent de sa présence. Elle peut mesurer une soixantaine de centimètres de large, ce qui suffit à la largeur du corps. Cette hypothèse concorde avec le fait que le vase 9 soit écrasé, alors que le vase 10 a conservé sa forme. L'effondrement de la plate-forme serait la cause de cet « effet de paroi ».

L'absence totale de vestiges à l'arrière de l'essieu peut être expliquée par deux hypothèses : soit la plate-forme s'arrête à ce niveau, soit elle se prolonge jusqu'au niveau de l'arrière des roues. Dans le second cas, compte tenu de l'effet de butée observé dans la position de la tête, au niveau de l'essieu, l'arrière du char ne serait pas vide. On peut en déduire un volume en matière organique situé en surplomb de la tête. La plate-forme se prolongerait au-delà de l'essieu d'une cinquantaine de centimètres au maximum.

Vers l'avant du char, le problème est aussi épineux. Une limite peut toutefois être perçue du fait de la ligature probable des jambes au timon et de la fracturation nette des extrémités distales des fémurs. Ces deux observations vont dans le sens d'une interruption de la plate-forme au-dessus des

genoux de la défunte, là où la plate-forme est fixée au timon. Les différences de hauteur entre ces pièces en bois pourraient ainsi expliquer la fracturation au niveau des genoux. Elles sont d'autant plus importantes si le timon présente une courbure en forme de « col de cygne » à ce niveau, comme cela est souvent supposé. Dans cette hypothèse, la longueur de la plate-forme serait d'environ 115 cm à l'avant du char.

Si le doute semble exclu pour la présence d'une plate-forme, qu'en est-t-il de sa nature ? S'agit-il de la caisse originelle du char ou d'un autre support organique comme un plateau ou une civière, conçu à l'usage exclusif de la cérémonie funéraire ? Nous aborderons ce point au niveau de la synthèse des trois chars découverts dans la nécropole.

La position théorique du timon est concordante avec l'axe central du char. Plusieurs observations permettent de déterminer son existence (fig. 33) :

- le déplacement latéral du rachis qui n'a pu glisser qu'à cause d'une pièce de bois sur laquelle il s'est retrouvé en porte-à-faux ;
- l'espace vide au milieu du bassin ;
- la position de la pierre A2-93 qui assure le soutien du timon et qui permet de penser que le char est incliné vers l'avant ;
- la fracturation plus importante que la normale du membre inférieur droit au niveau du genou ainsi que des assiettes 8 et 12 ;
- la position de la petite plaque en bronze décorée et rivetée sur une lanière de cuir (A2–05 et 06) dont la fonction la plus plausible est la ligature des jambes au timon à l'aide d'une courroie ;
- la présence de l'appendice au bout de la fosse.

En ce qui concerne cet appendice, la présence du coffrage pose problème. Cependant, il existe une petite interruption dans la tranchée de fondation. Elle se situe juste au ras de l'appendice. De l'autre côté, se trouve le poteau faîtier. Les coupes n'ont pas permis d'observations claires de ce secteur. On peut émettre l'hypothèse d'un passage en face de l'appendice et d'un aménagement particulier destiné à soutenir le timon en position fonctionnelle.

L'examen des pièces métalliques des harnais permet de proposer une restitution assez fidèle de l'état d'origine du harnachement dans la tombe (fig. 59). Le harnachement découvert à l'intérieur de la tombe appartient à un bige (char à deux roues et deux chevaux). En l'absence des chevaux, l'ensemble tend à se rapprocher autant que possible de sa position fonctionnelle. Le timon du char serait dressé et maintenu dans la niche prévue à son intention. Il pourrait aussi s'appuyer sur le poteau voisin. Le joug, qui comporte quatre « clefs » ou anneaux passe-guides, serait lié au timon par un anneau central et plaqué sur la paroi du coffrage. Chaque côté du joug assurerait le maintien des pièces mobiles des deux harnais. Les bridons/têtières composés d'un filet, d'une chaînette et d'anneaux simples seraient accrochés à une des « clefs ». Il est difficile de préciser la nature des autres pièces. Au regard des contraintes fonctionnelles liées à ce système d'attelage, il pourrait s'agir d'éléments d'une sellette, d'une sous-ventrière, d'une bricole et/ou d'un collier auxquels appartiendraient notamment les éléments de fixation de sangles présents en retrait sur le timon.

LES CÉRAMIQUES

Les récipients en céramique se divisent en deux groupes. Le premier est constitué des assiettes et vases reposant sous le corps. Leur écrasement et/ou basculement ne peut résulter que de la chute brutale d'un élément plat. Il ne fait aucun doute qu'ils ont été déposés sur le fond de la fosse, sous la caisse du char. Le deuxième correspond aux deux grands vases carénés. Leur position d'origine peut être déterminée sans problème, dans la mesure où ils ont été installés dans des petites fosses de calage. Des tessons du vase 1 reposent sur les pieds du squelette (niveau de la carène). Le vase s'est donc affaissé après que la caisse du char et le timon se sont retrouvés au niveau du sol. Il n'est bien sûr pas possible de mesurer le temps écoulé entre les deux évènements. De même, des tessons recouvrent un anneau du harnachement gauche, qui était donc tombé avant le vase. L'écroulement du vase présente deux phénomènes : un effondrement sur place, avec ouverture de la panse en corolle et enfoncement de l'épaule et du col dans l'intérieur du vase, et la projection de tessons sur une grande distance. Ce résultat peut avoir été obtenu par un choc brutal, ou plus vraisemblablement par une pression verticale assez forte. Le vase aurait résisté un instant à l'effondrement du plafond (combien de temps ?), puis, sous la pression d'une masse importante, il aurait cédé tout d'un coup.

Le vase 2 présente les mêmes caractéristiques que le vase 1, mais possède une stratigraphie relative avec le vase 5, ciste ouverte en corolle et dont les fragments de panse reposent sur les tessons effondrés du vase 2. Nous avons ici un événement en deux temps : l'écrasement du vase 2, sans doute à la suite d'une pression entraînant la rupture, puis l'éclatement du vase 5. Les deux gobelets, vases 3 et 4, sont posés sur les tessons du vase 5. Ils étaient donc contenus dans ce dernier.

LES OFFRANDES ANIMALES

Nous avons déjà évoqué les effets de paroi visibles dans la disposition des offrandes animales et l'hypothèse qu'elles aient été déposées sur un support rectangulaire. Les ossements de bœuf ne reposent pas sur le fond de la fosse, mais en sont séparés parfois de plusieurs centimètres. Certains sont posés sur des tessons du vase 2 (tessons de la panse effondrée, au niveau de la carène). Ils ne

pouvaient donc venir que de plus haut. Le support était fort probablement une petite table ou un coffre en matière périssable. Son écroulement a provoqué un glissement des os surtout vers le nord-est, le nord et le nord-ouest. On peut donc imaginer que c'est l'angle nord qui a cédé le premier, mais après l'écroulement du vase 2.

Les ossements de porc peuvent également s'inscrire dans un rectangle et ils reposent à 1 ou 2 cm du fond de la fosse. La demi-tête vient buter contre le vase 10 basculé. Nous pouvons en déduire également une position surélevée. L'effondrement s'est produit après le basculement du vase, donc après la descente de la caisse de char.

Un demi-crâne a été retrouvé au fond de la fosse de la roue gauche. Sa position est dans le prolongement du dépôt précédent, juste au-dessous d'une mandibule posée à côté de l'autre demi-tête. On peut supposer qu'il a glissé au moment de l'effondrement du support. Celui-ci se serait donc fait du côté nord-ouest. Si un glissement général s'est produit, le support pouvait être plus petit que supposé.

ESSAI DE SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DES EFFONDREMENTS

Nous avons constaté un certain nombre de phénomènes successifs qu'il faut essayer de remettre dans l'ordre.

Le premier élément qui a cédé pourrait être l'essieu du char. Il aurait entraîné la caisse, qui a écrasé ou fait basculer les céramiques posées sous elle. En même temps, ou en conséquence, les rayons des roues se seraient rompus et les roues auraient légèrement basculé vers l'extérieur, retenues par un obstacle. Le timon n'a pu que suivre le mouvement, sinon nous aurions une désorganisation plus forte du squelette. C'est peut-être à ce moment-là aussi que les harnais sont tombés.

D'ailleurs, nous avons en même temps des effondrements des parois du coffrage. Ainsi, la paroi le long de la roue gauche semble avoir cédé, alors que la roue, intacte, était appuyée contre elle, provoquant des infiltrations de sable.

Le support du dépôt de porc peut s'être écroulé à n'importe quel moment après le basculement de la caisse.

Enfin, le plafond s'est effondré, écrasant les cerclages des roues, le vase 2 puis le dépôt de bœuf et, en dernier lieu, le vase 1.

ORGANISATION DU DÉPÔT

Le corps a été déposé, en décubitus dorsal, sur la caisse d'un char à deux roues, les pieds vers l'avant. Les jambes devaient dépasser, mais étaient maintenues, peut-être liées au timon. Les éléments du harnais étaient accrochés en hauteur, sans doute contre la paroi. L'ensemble du char était en position fonctionnelle, les roues calées dans de légères dépressions.

Une série de vases, correspondant à de la vaisselle de consommation et de présentation, était disposée sous la caisse du char. Deux très gros vases de stockage (de 93 et 118 l de contenance) ont été placés à l'avant du char, de part et d'autre. L'association d'une ciste et de deux gobelets avec l'un de ces vases autorise à penser qu'ils étaient destinés à contenir de la boisson.

Une importante quantité de viande, découpée en quartiers, a été déposée sur deux supports en matière périssable (tables ?).

Il s'agit, d'une part, de pièces de viande de bœuf provenant probablement d'un seul et même animal adulte de plus de 4 ans mais de moins de 5 ans. La carcasse a été soigneusement découpée avant sa déposition et seuls quelques morceaux ont été sélectionnés. Les membres antérieurs sont seulement représentés par une partie de l'épaule gauche (humérus, sans scapula ni radius/ulna), posée à côté du bassin complet. En revanche, les membres postérieurs, attestés par les cuisseaux droit et gauche (fémurs sans les tibias), ont été séparés du bassin et posés sur un ensemble de côtes et de vertèbres, loin de ce dernier. Le métacarpe et le métatarse entiers, accompagnés chacun des carpes/tarses et des phalanges, sont eux aussi déconnectés de la patte à laquelle ils appartiennent. De la position des phalanges, qui ne sont plus en connexion avec les métapodes, on peut aisément abonder dans le sens de l'interprétation déjà émise (*cf. supra*) selon laquelle les morceaux de viande reposaient en hauteur sur une matière périssable, et qui, à un certain moment, a basculé. C'est aussi cet effondrement qui a projeté loin de la concentration du dépôt, les quelques tarses et côtes isolés. L'échine et les grils costaux sont tronçonnés en gros blocs - notons plus particulièrement la présence des sternèbres qui attestent la déposition de masses de viande - et déposés/disposés en premier sur la « table » d'offrande. L'ensemble de ces tronçons semble correspondre à la totalité de la cage thoracique ; seules manquent les vertèbres coccygiennes.

D'autre part, les pièces de viande de porc appartiennent à une truie de 17/19 mois, âge déterminé à partir du stade d'éruption de la troisième molaire sur la mandibule. L'animal est représenté presque dans son intégralité. Les parties anatomiques sont les suivantes : une tête complète, les pattes antérieures et postérieures avec les ceintures mais sans les bas de pattes (métapodes et phalanges) ni les fémurs. On note l'absence intégrale

de l'échine de laquelle les côtes ont soigneusement été détachées. Les grils costaux complets sont déposés en vis-à-vis ; les os longs d'une patte avant et d'une patte arrière sont disposés à gauche des grils costaux, en déconnexion. Seule l'épaule (scapula/humérus) apparaît associée anatomiquement et le jambonneau posé à côté de l'humérus forme un V à la fois avec ce dernier et le tibia situé en dessous. Le dépôt des autres membres, antérieur et postérieur, se situe dans la continuité du précédent et est organisé à peu près de la même façon. Le couteau repose sur les grils costaux.

Quelques os de coq (une vertèbre et un fragment de tarso-métatarse) complètent les offrandes animales.

La présence de morceaux de bœuf dans une tombe est exceptionnelle. Le couteau posé sur les offrandes de porc marque l'association de cet objet à la découpe bouchère ou à la consommation.

L'inhumation de cette défunte, richement parée de bijoux, a fait l'objet d'une organisation stricte, où transparaît un certain décorum, voire une mise en scène.

Si la fosse, telle que nous l'avons trouvée, paraît bien remplie, il existe, en fait, de nombreux vides, lorsque l'on a replacé chaque objet dans sa position initiale. Un premier vide existe dans l'espace compris entre les deux roues, la paroi et le crâne, qui semble pourtant buter sur quelque chose. La surface entre le squelette et la roue droite, même si celle-ci devait être à l'origine plus proche, définit un deuxième vide. L'axe du timon est également vierge de tout vestige, bien qu'il y ait une certaine place entre les deux gros vases. De même, l'angle oriental ne possède aucun dépôt au sol, les harnais étant accrochés en hauteur. Enfin, l'alignement précis des objets, bien en retrait le long de la paroi sud-ouest, définit un dernier vide. Nous avons déjà évoqué le fait que la roue droite, au lieu de basculer complètement comme elle aurait dû le faire dans le vide, a rencontré un obstacle, définissant un témoin négatif.

Il est bien sûr possible que l'ensemble de l'espace n'ait pas été occupé. Les objets conservés sont cependant généralement disposés les uns contre les autres. Il nous manque, de manière évidente, toute une série de dépôts en matière périssable. Du char, essentiellement en bois, nous pouvons reconstituer l'allure générale. Nous avons quelques indices sur la superstructure en bois de la chambre. Nous avons prouvé la présence d'un mobilier supportant les offrandes animales. Nous pouvons donc imaginer l'existence de nombreux objets à jamais oubliés (récipients, denrées, outils, tissus, en bois, en cuir, en fourrure, en vannerie, …).

Deux de ces zones vides sont particulièrement intéressantes : celle qui se situe entre la tête et la paroi nord-ouest et celle qui longe la paroi sud-ouest. Elles nous semblent en effet liées à la compréhension même de la sépulture. Rappelons que c'est le long de la paroi nord-ouest que se trouvent des poteaux « supplémentaires » et que la question de l'accès à la chambre funéraire reste posée. Nous avons émis l'hypothèse d'une préparation de la tombe antérieure au dépôt et peut-être au décès. Il fallait donc, lors de la cérémonie, faire entrer tous les objets et, en premier lieu, le char. Compte tenu de la profondeur de la fosse, de l'épaisseur du sol décapé et du degré d'érosion de ce secteur, le fond de la tombe devait se trouver entre 0,60 et 0,80 m sous le niveau du sol. Il devait exister une entrée. Le plus logique est de pousser le char vers le fond de la chambre, donc à partir du côté sud-est. Mais passait-il entre le poteau faîtier et la paroi ? Bien que nous n'ayons rien observé dans le remplissage, cette zone semble avoir connu des remaniements. Le double comblement de l'appendice peut être lié à ce phénomène.

Le témoin négatif le long de la paroi sud-ouest ne peut être interprété que comme la trace d'une construction en bois, d'une certaine hauteur, puisqu'elle a pu retenir la roue droite lors de son basculement. Il pourrait s'agir d'une sorte de banquette. Est-il à mettre en relation avec les deux poteaux situés dans l'angle ouest, dont l'un a été visiblement implanté en recreusant dans la tranchée de fondation du coffrage ? S'agit-il de l'aménagement d'une nouvelle entrée, qui permettrait la visite de la sépulture en place ?

L'autre espace vide est celui qui est situé entre le crâne et la paroi. La position du crâne induit qu'il butait contre quelque chose. Or, derrière, nous n'avons rien. Cet espace est, selon toute vraisemblance, lié à la structure même du char. Il devait exister à cet emplacement un volume empêchant le dépôt de tout objet.

Ces dernières réflexions permettent de penser que l'aménagement de cette sépulture est beaucoup plus complexe que ce que l'image donnée à partir de nos premières observations. Il est possible que différents épisodes se soient succédés, entraînant des transformations ponctuelles ou importantes de la structure. On peut imaginer que les funérailles d'une personne de ce rang ne se sont pas faites dans la « stricte intimité », mais, qu'au contraire, elles ont connu un faste ostentatoire et un déroulement sur un temps assez long, comprenant différentes phases de rituel.

-III.3 - LA TOMBE À CHAR BFT 150

(CP †, ST, avec la collaboration de GA)

LE MONUMENT

La tombe à char BFT 150 est entourée d'un enclos circulaire de 9 m à 9,50 m de diamètre (fig. 60, 61), possèdant un aménagement au sud-est, marqué par une interruption de 1,80 m flanquée de quatre poteaux, distants de 1,20 m et implantés à l'extérieur du fossé circulaire. La largeur du fossé varie de 0,40 à 0,60 m, sa profondeur de 0,12 à 0,27 m sous le niveau de décapage et de 0,20 à 0,36 m sous le niveau de référence de la tombe. Le plan est donc complet, mais avec un fossé peu profond. Il faut signaler que, dans ce secteur, l'épaisseur du décapage archéologique était assez importante, du fait d'une couche intermédiaire de limon dans laquelle les structures étaient illisibles.

Le remplissage est composé de sable limoneux brun, plus clair dans la moitié orientale et plus foncé dans la moitié occidentale, ce qui semble en rapport direct avec le substrat encaissant. Il est globalement homogène et aucun recreusement ou fantôme n'a pu être distingué (fig. 62). La seule particularité consiste en une couche de cendres, au sud-ouest (coupe L). Les coupes transversales révèlent généralement une forme en cuvette ouverte, à parois arrondies ou

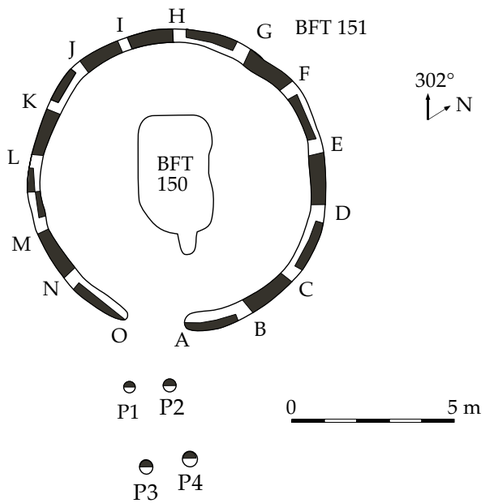

Fig. 60 - Localisation des coupes de l'enclos circulaire BFT 151, autour de la tombe à char BFT 150.

Fig. 61 - Vue générale de la sépulture BFT 150 (*Cliché UMR 7041).*

obliques. Seules les coupes B et C montrent un profil laissant supposer la présence d'une palissade. Les coupes longitudinales présentent un profil du fond irrégulier avec, parfois, des enfoncements brusques (coupes C-D et G-H). Les profils au niveau des interruptions sont différents d'un côté et de l'autre. Ils ne possèdent pas de remontée brusque et rien n'indique l'existence de poteaux à cet endroit.

Les indices sur l'aspect et l'histoire de ce monument sont donc peu nombreux. Il est probable que les deux poteaux aient correspondu à un système de porche d'entrée, que nous ne pouvons guère reconstituer. La présence d'une palissade n'est pas assurée et nous avons moins encore de preuves de remaniements, contrairement à BLH 114.

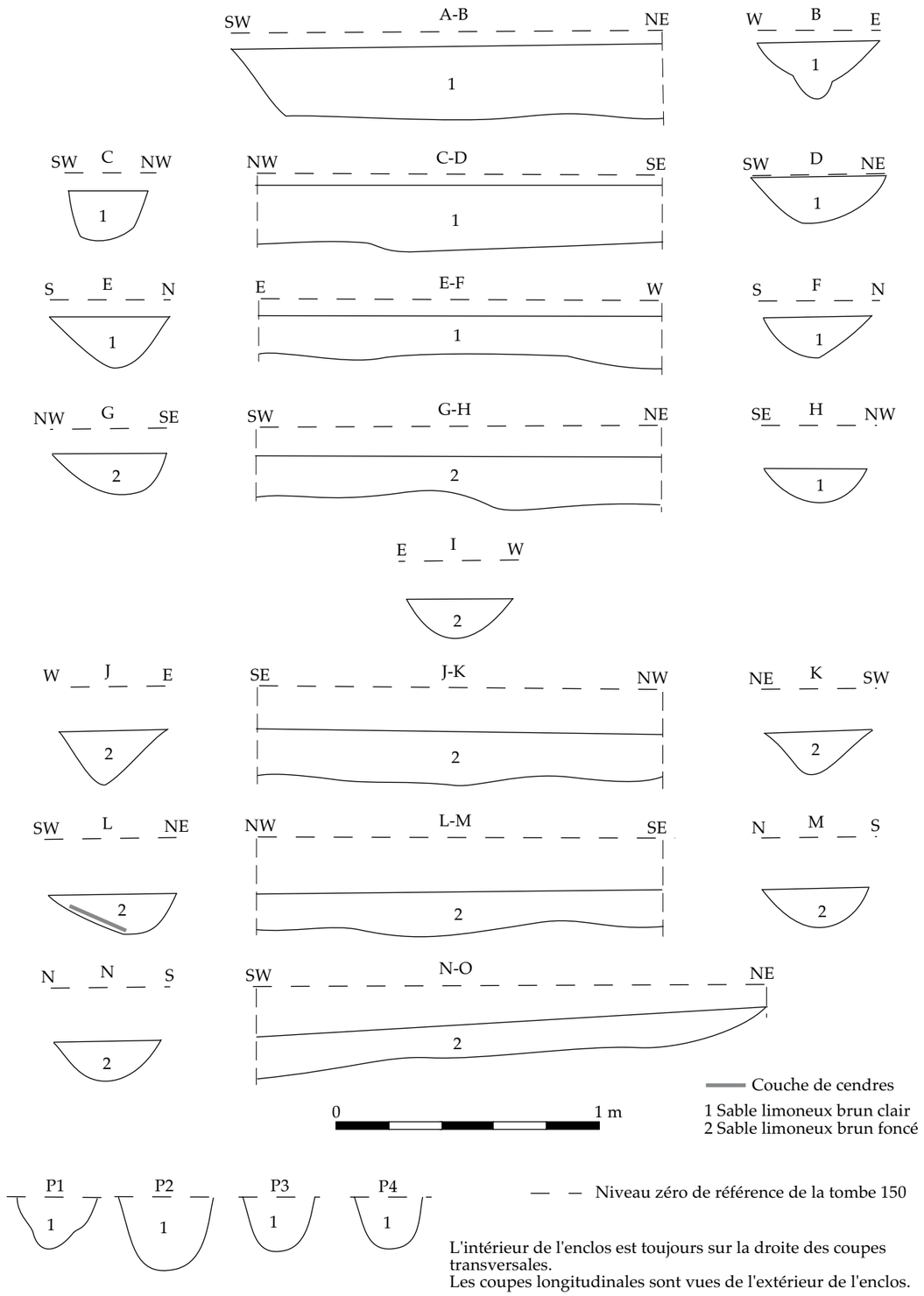

Fig. 62 - Coupes de l'enclos circulaire BFT 151, autour de la tombe à char BFT 150.

LA FOSSE SÉPULCRALE

La fosse sépulcrale est située à l'intérieur de l'enclos, quasiment au centre. Sa forme en surface est globalement celle d'un rectangle, irrégulier, aux angles très arrondis (fig. 63). Elle mesure 3,60 m de long pour 2,25 m de large. Sa profondeur varie de 0,30 à 0,35 m sous le niveau de décapage. Le fond est surcreusé de deux fosses de logement pour les roues du char et de deux fossettes destinées à caler deux vases (fig. 63 B, D et G).

Cette fosse présente un fond globalement plat et des parois obliques arrondies. Le comblement est essentiellement un sable limoneux brun homogène. Dans l'angle sud, une trace noire a été repérée depuis la surface et suit l'arrondi de la paroi sur le fond (fig. 63 B, C et E). Une coulée de sable plus clair est présente entre la paroi et les vases disposés dans des petites fosses de calage. Il peut s'agir d'un éboulement rapide arrêté contre les vases encore entiers. La trace noire, épaisse, très localisée, ne correspond pas à un coffrage. Elle peut résulter de l'effondrement d'une superstructure qui se serait plaquée contre le fond. La trace d'une planche ou d'un madrier sur le sommet du bandage de la roue droite (BFT 150-327) certifie l'existence d'une couverture en bois. La présence d'un coffrage est de toute façon peu probable si l'on considère la forme en surface et en profil de la fosse. La tombe a été fermée en laissant l'intérieur en espace non colmaté (*cf. infra*). Si l'on restitue le diamètre des roues et la hauteur du plus gros vase, on constate qu'un simple plancher au niveau du sol a pu suffire à clore la tombe. Il n'est donc pas évident que la chambre dépassait le niveau du sol.

L'absence de coffrage a pu favoriser un effondrement plus rapide des parois. Cela pourrait en particulier expliquer la forme irrégulière du grand côté nord-est, les bombements résultant de glissements de sédiment (fig. 63 G, H et I). La forme originelle pouvait être plus rectiligne et la paroi plus proche des objets. De même, la fosse de la roue droite a été partiellement comblée avant l'effondrement du vase 6, dont les tessons sont suspendus à mi-hauteur du comblement.

Si des infiltrations partielles de sable ont eu lieu rapidement, l'essentiel du comblement s'est effectué après l'écroulement de la superstructure. En effet, l'ensemble du mobilier est écrasé à plat sur le fond de la fosse et a donc subi un poids important. Cette observation et le comblement brun homogène militent ici encore pour un tertre de terre recouvrant la sépulture.

Cette tombe présente un appendice situé sur le petit côté sud-est. Très peu profond (fig. 63 F), il contenait, à ras du décapage, les rares éléments de harnachement retrouvés. Il est donc très arasé et devait être plus vaste à l'origine, dans l'épaisseur de terre détruite par les labours. Son comblement est constitué d'un sable plus mélangé que le reste de la fosse.

DESCRIPTION DES VESTIGES

LE CORPS

Il s'agit d'une femme adulte, d'environ cinquante ans. Elle a été déposée en décubitus dorsal, les bras allongés le long du corps (fig. 64, 65). Le squelette n'est pas très bien conservé. Le crâne, écrasé, se présente en face supérieure et a donc basculé vers l'avant, comme s'il avait buté sur quelque chose. La mandibule, dont seules les dents sont conservées, est en place, basculée à plat vers l'avant. Par rapport à la mandibule, le crâne est déplacé de 7 cm vers la gauche. La cage thoracique est quasi absente : seuls deux fragments de côtes droites et deux fragments de l'épine dorsale ont été retrouvés. La position de ces dernières montre un déplacement de la tête vers la gauche. Le bras droit est le mieux conservé. Le radius est basculé et l'ensemble radius-ulna est désaxé vers l'extérieur par rapport au bracelet et à la main. La main droite, en connexion, est représentée par les métatarses et les phalanges proximales. Elle est disposée paume vers le bas, mais la présence d'une phalange médiane en-dessous montre que les doigts étaient repliés.

L'humérus gauche n'a plus d'épiphyses et est fracturé deux fois. Les connexions du poignet sont en place, de même qu'avec le bracelet, malgré le déplacement de quelques os dû aux animaux fouisseurs. Mais le radius et l'ulna se sont écartés dans leur partie proximale.

Le bassin, en mauvais état, s'est ouvert et mis à plat, faisant sortir les têtes fémorales. L'ensemble de la jambe droite est en connexion, exceptées la rotule qui a glissé vers l'intérieur et la fibula qui a basculé sur sa face médiane. La jambe droite a conservé la connexion du genou. Toutefois, la rotule a non seulement glissé vers l'extérieur, mais a été retrouvée à plusieurs centimètres. Le bas de la jambe est complètement déplacé de 15 cm vers la gauche du pied qui se trouve, connexions partiellement conservées, sous le pied droit. Les deux jambes ne sont pas exactement en face l'une de l'autre.

Le corps a été déposé au centre de la fosse, dans le sens longitudinal. La tête est entre les roues du char et vient buter contre l'axe défini par les pièces articulées en fer. Comme pour BLH 114, on constate une légère butte sur le fond de la fosse à l'emplacement du squelette (fig. 63 C et H).

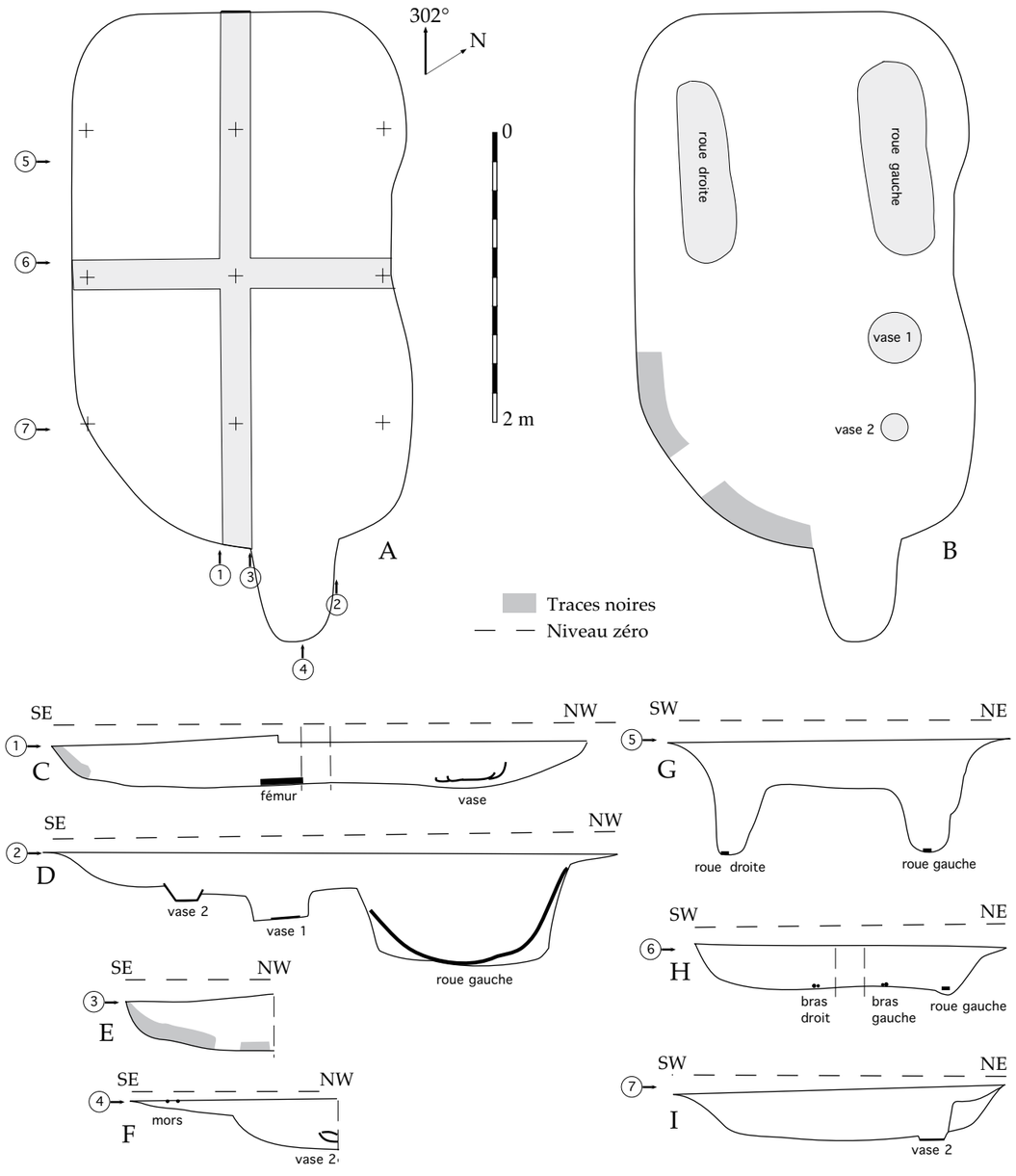

Fig. 63 - Tombe à char BFT 150. A : plan de localisation des bermes et des coupes ; B : plan de localisation des creusements dans le fond de la fosse et des traces noires ; C : coupe longitudinale centrale ; D : coupe longitudinale avec les fosses des vases et de la roue gauche ; E : coupe de la trace noire ; F : coupe de l'appendice ; G : coupe transversale des fosses de roue ; H : coupe transversale centrale ; I : coupe transversale avec la fosse du vase 2.

La défunte portait une riche parure constituée d'un torque torsadé en bronze avec incrustations de corail, de deux bracelets en bronze, d'une fibule en fer à pied bouleté et de pendeloques composées de deux anneaux en verre, d'un anneau en ambre et d'un anneau en fil de bronze sur lequel étaient enfilées une perle en verre et des perles en ambre et en corail. Ces pendeloques se situent en avant et sous le torque, sur le haut du thorax (fig. 66, 67).

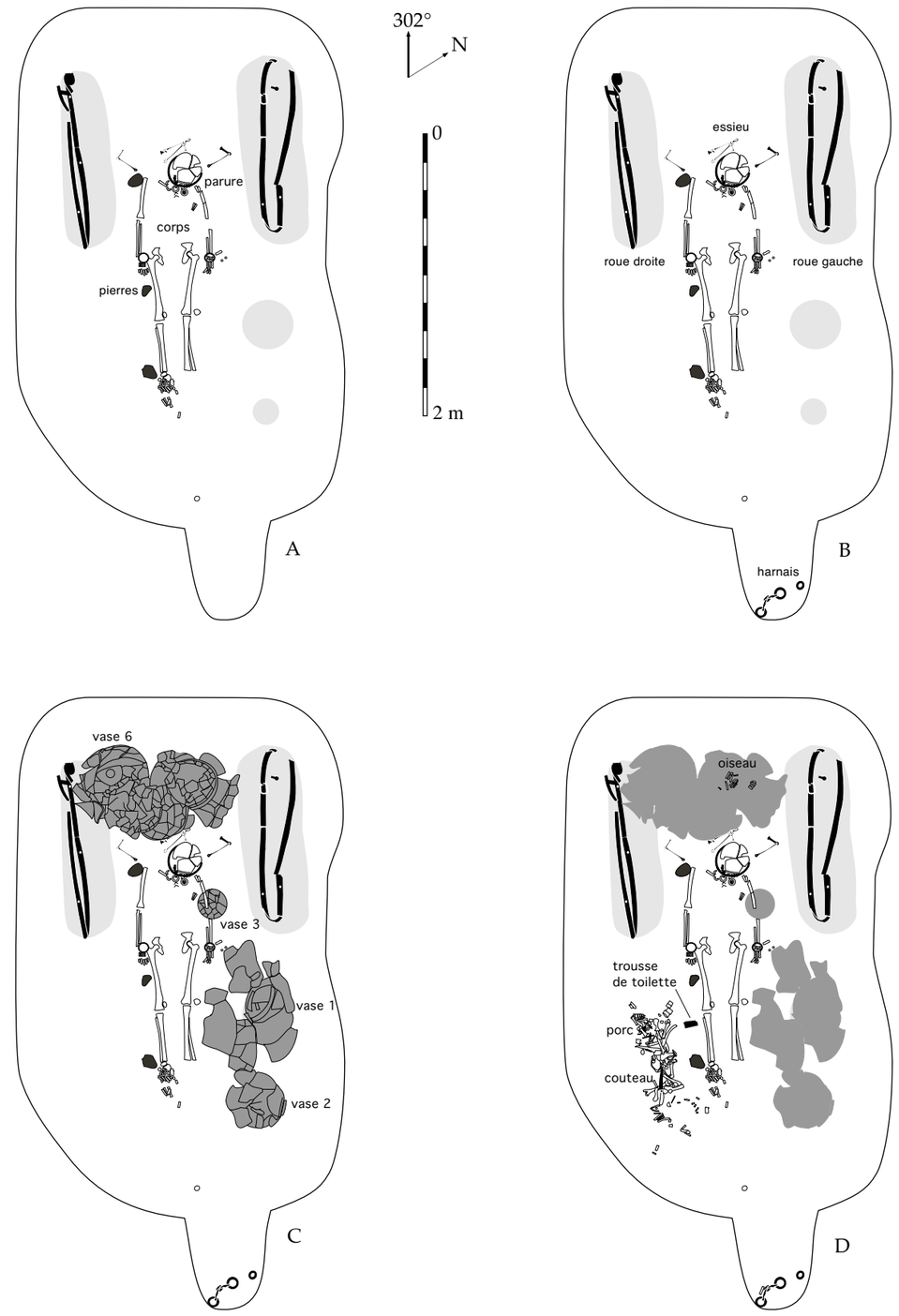

Fig. 64 - Localisation des dépôts dans la tombe à char BFT 150. A : position du corps par rapport au char ; B : éléments du char et du harnachement ; C : position des récipients en céramique ; D : position des offrandes animales et des autres objets.

Fig. 65 - Sépulture BFT 150, vue générale du char et du dépôt de céramiques (*Cliché UMR 7041*).

Fig. 66 - Vue de détail de la parure de BFT 150 (*Cliché UMR 7041*).

Fig. 67 - Vue de détail du torque BFT 150 (*Cliché Hervé* Paitier, *INRAP*).

LE CHAR

Le char de la tombe BFT 150 était disposé au centre de la fosse sépulcrale, les roues bloquées contre la paroi du fond et calées dans de profondes fosses, de 0,40 et 0,45 m, de façon à ce que l'essieu repose à environ 5 cm du fond de la fosse (fig. 63 D). Onze pièces de fer constituent les derniers témoins matériels du char : deux bandages de roues, deux pinces de jantes, un clou et quatre tiges articulées. Ces objets proviennent du train de roues (roues et essieu), du châssis et/ou de la plate-forme du char (fig. 64, 65).

Chacune des deux roues du char est munie d'un bandage (fig. 68, 69) de section rectangulaire. Ils sont larges de 2,7 cm et épais de 0,6 cm. Ils sont fragmentés et aplatis sur leur partie supérieure. Leur moitié inférieure n'a subi qu'un faible tassement en raison de leur maintien dans les fosses. Quatre clous à section rectangulaire, sans tête, de 3,9 cm de longueur maximale et disposés sur le pourtour des bandages, assuraient la fixation de la jante. L'oxydation du fer a conservé, sur la face interne des bandages, l'empreinte de la jante en bois et, sur leur face externe, des traces de diverses matières organiques. Il s'agit de bois sur le dessus de la roue droite (BFT 150-327) et de fibres végétales entrecroisées sur le dessous de la roue gauche (BFT 150-325 et 326). Le diamètre des roues est de 106 cm.

Les pinces de jante

Une pince de jante est associée à chaque bandage (BFT 150-108 et 330). Elles sont faites d'une plaque en fer à section en D, recourbée en forme de fer à cheval. Cette plaque est très légèrement élargie dans sa partie courbe. Elle se termine par deux disques qui portent les clous de fixation de la jante. Les clous ont une large tête ronde et bombée. Les deux pinces sont accolées à l'intérieur du bandage, c'est-à-dire en position fonctionnelle. Le bois de la jante est conservé sur la face interne et sur les clous des deux pinces. La section de cet élément organique est ainsi connue. Il mesure au moins 7 cm de haut pour 4,6 cm d'épaisseur maximale. Compte tenu de la forme des pinces et de leur largeur minimale, qui est supérieure (3,6 cm) à celle des bandages (2,7cm), nous pouvons en déduire que la jante était bombée sur sa face interne et que ses flancs étaient biseautés au niveau de leur raccord avec le bandage.

- Le clou

Un clou en fer (BFT 150-109) a été découvert à l'aplomb de la roue gauche, vers les deux-tiers de la hauteur du bandage. Il est fait d'une pointe de section rectangulaire de 6,8 cm de long et d'une large tête ronde et plate. Une trace de bois perpendiculaire couvre les trois premiers centimètres de la pointe. La fonction de ce clou n'est pas établie. Il peut ne pas être en relation avec une réparation d'un élément de la roue (rai ?).

- Les tiges articulées

Quatre tiges articulées ont été découvertes sur l'axe de l'essieu. De prime abord, elles ont une forme sensiblement identique. Une grande tige de section ronde et uniforme se termine par un œillet à chaque extrémité. L'œillet libre a une section ronde. Les quatre exemplaires présents ont conservé, sur

cette dernière partie, la trace d'un lien en matière organique (cuir ?). L'autre œillet est relié à un piton articulé. Sa section est ronde à l'extérieur et aplatie à l'intérieur. Les pitons se composent d'une tige de section carrée rabattue en œillet d'un côté et rivetée par une rondelle de l'autre côté. Des traces de bois perpendiculaires couvrent l'intégralité de leur tige. Elles indiquent une largeur de 6,4 cm à l'essieu.

Dans la tombe, ces tiges ont été retrouvées dans deux positions différentes (fig. 65, 70 et 71) :

- *BFT 150-104 et 105* se situent au centre de l'essieu, bloqués entre le crâne et l'amas de vases. Leur piton a gardé sa position verticale d'origine. Leur tige à œillets est rabattue au sol, l'œillet libre posé sur le fond de fosse. Elles se croisent et s'alignent sur l'axe de l'essieu. La tige à œillets BFT 150-104 est orientée vers l'avant du char à l'inverse de BFT 150-105. La distance entre leur piton est de 12 cm.

- *BFT 150-106 et 107* se localisent vers l'extérieur de l'essieu, près des roues. Elles ont basculé vers l'avant du char depuis leur position verticale d'origine pour venir se poser sur du sédiment infiltré. Elles sont disposées de manière symétrique. Le piton est à l'oblique de l'essieu et il est orienté vers l'avant du char. La tige à œillets est à la perpendiculaire du piton et elle est tournée également vers le centre. Ces deux objets sont équidistants du milieu de l'essieu. Ils sont séparés de 74 cm.

Ces tiges articulées ont aussi des mensurations et des caractères métriques et morphologiques différents (tab. X).

On distingue nettement deux types de tiges (fig. 72) :

- *BFT 150-104 et 105*
Les traces de bois sur le rivet des pitons indiquent une orientation différentielle de l'axe des œillets. Ils sont à l'oblique de l'axe de l'essieu et convergent vers l'avant du char. La tige des pitons est longue. La tige à œillets est longue et a une section épaisse. Les œillets sont à peu près symétriques.

- *BFT 150-106 et 107* La tige de leur piton est courte et leur œillet est perpendiculaire à l'axe de l'essieu. Leur tige à œillets est, elle aussi, courte et de section fine. Les œillets sont obliques.

Tab. X - Caractères métriques et morphologiques des tiges articulées.

		BFT 150-104	BFT 150-105	BFT 150-106	1BFT 150-07
La tige à œillets	Longueur totale de la tige en cm	21,2	18,2	21	16,6
	Diamètre de la tige en cm	0,7	0,5	0,8	0,6
	Inclinaison des œillets	17°	120°	0°	105°
Le piton	Longueur utile de la tige (en cm)	7,4	6,7	7,4	6,6
	Longueur totale de la tige (en cm)	11,8	9	10,2	8,3
	Inclinaison de l'œillet et du fil du bois	31°	59°	45°	45°

En dernier lieu, il faut signaler l'usure prononcée de ces pièces. On remarque, en particulier, la déformation non pas axiale mais latérale de l'œillet libre, qui concorde d'ailleurs avec l'emplacement privilégié des traces de lien en matière organique. Cette particularité montre que les liens ont exercé une tension, voire une torsion, perpendiculaire ou oblique à l'axe des tiges. La seconde usure récurrente se situe au niveau de l'articulation. Les œillets des pitons sont usés sur le dessus et ceux des tiges à œillets sur la face interne de leur côté intérieur et sur la face externe de leur côté extérieur. Les tiges ont donc pu servir inclinées à l'horizontale.

L'ensemble de ces observations nous amène à proposer une restitution du montage de ces tiges articulées. Les quatre sont fixées à l'essieu verticalement par les pitons. Grandes et petites tiges sont disposées en alternance de gauche à droite de la façon suivante : petite tige BFT 150-107, grande tige BFT 150-104, petite tige BFT 150-105 et grande tige BFT 150-106. Les tiges à œillets BFT 150-107 et 104 d'une part, et BFT 150-105 et 106 d'autre part, se font face le long de l'essieu. Elles étaient probablement reliées deux à deux par un même lien, ce qui explique la symétrie des tiges extérieures lors de leur découverte. La position perpendiculaire des tiges à œillets par rapport aux pitons permet enfin de conclure à l'existence d'un système de suspension de la plate-forme au-dessus de l'essieu. Concernant la position d'origine de ces pièces trois hypothèses sont envisageables, notamment pour ce qui concerne les tiges 106 et 107. Elles pouvaient être dans l'axe de l'essieu (fig. 72 E), dans l'axe du char (fig. 72 F) ou à l'oblique (fig. 72 G), c'est-à-dire dans la position la plus proche de leur position de découverte. Cette dernière hypothèse tendrait à expliquer la présence des trois pierres de calage sur la droite du corps. Aussi original que cela puisse paraître, le croisement des tiges ainsi disposées devait assurer la fixation à l'essieu d'au moins deux pièces de bois appartenant à la caisse. Ce système assurerait à la fois stabilité et souplesse à l'ensemble. Bien que nous ne puissions certifier de l'efficacité de cette restitution en l'absence d'expérimentation grandeur nature, il semble acquis que les tiges articulées de ce char ne servaient ni de traits pour atteler les chevaux, ni de relais à des pièces de bois situées à l'arrière de l'essieu, à moins qu'une partie du char n'ait été démontée.

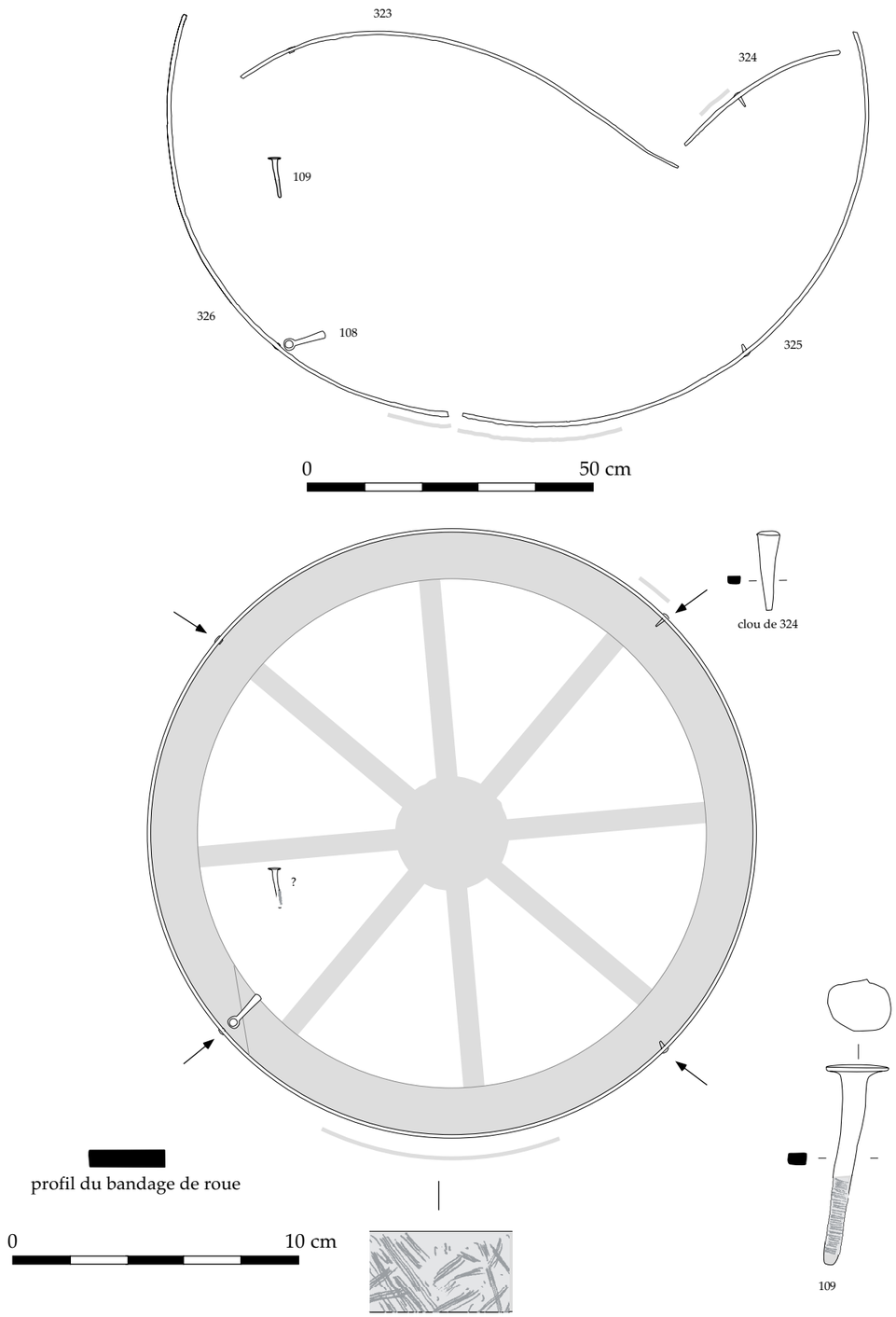

Fig. 68 - La roue gauche du char de la tombe à char BFT 150.

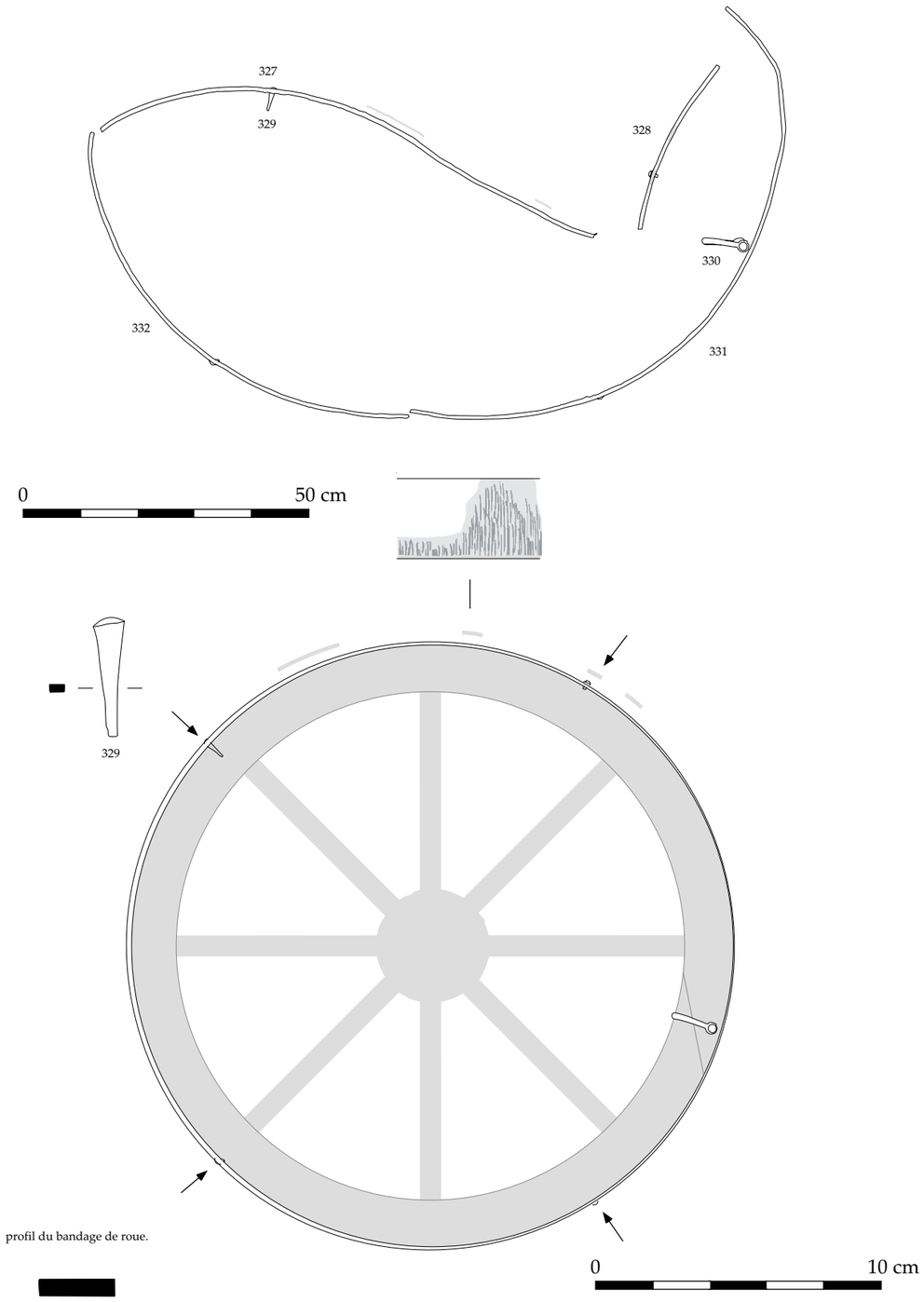

Fig. 69 - La roue droite du char de la tombe à char BFT 150.

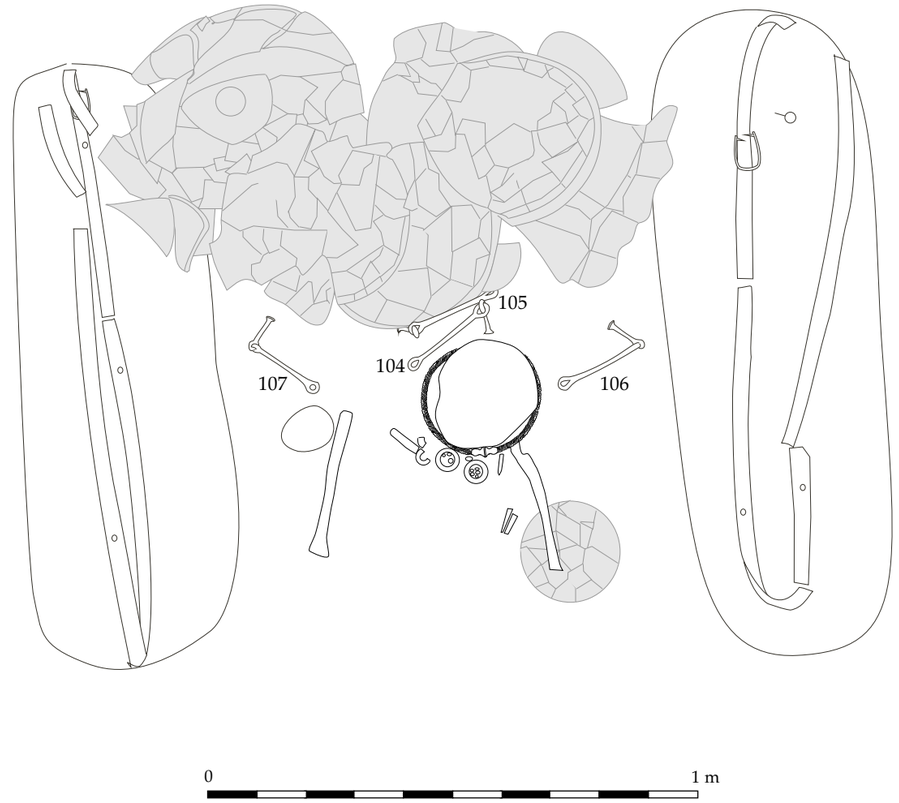

Fig. 70 - Position des tiges articulées découvertes sur l'essieu du char de la tombe à char BFT 150.

Fig. 71 - Sépulture BFT 150, vue de la position relative du corps, des vases et des éléments du char (*Cliché UMR 7041*).

LE HARNACHEMENT

Le harnachement du char était situé dans un appendice creusé à l'avant de la fosse sépulcrale et nous n'avons malheureusement que peu d'informations sur sa disposition dans la tombe en raison de son érosion. Seuls un filet et un anneau en fer nous sont parvenus. Ils sont disposés à gauche de l'axe du timon. Il est donc impossible de décider ici s'il s'agit d'un dépôt partiel symbolisant l'ensemble (*pars pro toto*) ou si le reste a disparu avec lors des labours.

Le filet

Le filet en fer BFT 150-001 entre dans le modèle des « filets à 2 anneaux » dans la terminologie équestre contemporaine. Il est très usé. Il comprend un mors et deux anneaux. Le mors, à double brisure, est constitué de deux canons fins, de section ronde et fuselés terminés par des œillets circulaires de section courbe sur l'extérieur et plate sur l'intérieur. Une boucle ovale ouverte de section ronde relie les deux canons. La longueur de l'embouchure de ce mors est de 13,8 cm, ce qui est adapté aux chevaux de taille moyenne à grande ou aux chevaux à tête forte. Les anneaux font de 7,6 à 8 cm de diamètre externe. Leur section est ronde. Ils ne portent la trace d'aucune lanière.

L'anneau

L'anneau en fer BFT 150-002 est de section ronde. Il mesure 4,7 cm de diamètre externe. Il se localise un peu en retrait, à gauche du filet. Sa fonction ne peut être déterminée.

LES VASES

Les récipients en céramique déposés dans la tombe sont au nombre de treize (fig. 64 C). Les vases 1 et 2 sont à col, un grand et un moyen, disposés dans des petites fosses surcreusées de 17 et 5 cm dans le fond de la fosse (fig. 63 D). Ils sont tous les deux positionnés, en enfilade, à l'avant de la roue gauche du char, au niveau des jambes et des pieds. Ils sont écrasés sur place, le col étant rentré dans la panse. La panse du vase 1 est largement ouverte en corolle, vers l'intérieur de la tombe, mais bute, vers la paroi sur une infiltration de sable. Une assiette est écrasée sous le bras gauche (vase 3). Enfin, un amas de tessons s'étend entre les roues du char, au-dessus de la tête. Ils correspondent à dix vases empilés (fig. 73). Ils sont, pour la plupart, en très mauvais état et écrasés les uns dans les autres. Les tessons du bassin (vase 6, fig. 74) se sont partiellement écroulés dans la fosse de la roue droite, sans aller jusqu'au fond (fig. 71).

LES OFFRANDES ANIMALES

Des quartiers de porcs ont été déposés en avant de la roue droite, à hauteur de la jambe et du pied (fig. 64 D, 75). Ils correspondent à de nombreuses parties d'au moins trois jeunes porcelets de moins de 10 mois et un adulte de plus de 42 mois. Les connexions strictes sont peu nombreuses ; en effet, l'enchevêtrement des os et leur désorganisation, au niveau des membres, des pattes et des ceintures, sont le reflet de profondes perturbations provoquées par divers processus taphonomiques, dont l'effondrement de la superstructure. On peut noter que la position est la même que celle du dépôt de bœuf de BLH 114 et que l'on peut également restituer un rectangle dans lequel les restes s'inscrivent, de 0,80 sur 0,30 m de côtés (fig. 76). L'état de conservation de ces os est plutôt bon. Le squelette d'un jeune coq, posé sur une assiette située au-dessus du crâne, complète les offrandes animales.

LES AUTRES OBJETS

Sur les offrandes animales de porc se trouvait un couteau en fer à manche en bois de cerf, serti par une virole en fer. Une aiguille à chas en bronze, un *scapltorium* et une pince à épiler en fer étaient disposés, serrés les uns contre les autres, entre les offrandes de porc et le squelette, un peu en dessous du genou.

Trois pierres ont été posées sur le fond de la fosse. Elles s'alignent parfaitement le long du côté droit du squelette. La première est positionnée à hauteur de la partie proximale de l'humérus droit, qui vient buter sur elle, la seconde est au niveau du fémur, au milieu, et la troisième à hauteur du talon. Les plus extrêmes sont distantes de 1,40 m, l'autre n'est pas exactement au milieu (0,80 m de l'épaule et 0,60 m du talon). Il s'agit de petits blocs plutôt parallélépidédiques en calcaire, qui mesurent de 7,5 à 10 cm de long pour 4,5 à 6,5 cm d'épaisseur. Ils ont tous les trois subi l'action du feu (rubéfaction, état pulvérulent). Les deux pierres situées à l'épaule et au talon proviennent du même bloc, qui a probablement éclaté sous l'action de la chaleur, et recollent. La troisième est entière, rubéfiée mais moins pulvérulente, et a sans doute moins chauffé. Ces pierres peuvent avoir servi au calage du côté droit de la plate-forme du char.

Il faut enfin signaler la présence de six éclats de silex taillés. Deux se trouvent au niveau du fond de la fosse, mais quatre ont été trouvés dans le comblement final. Il s'agit de petits objets en matériaux divers, correspondant essentiellement à des déchets de taille. Leur aspect général et leur patine sont ceux que l'on trouve dans des contextes néolithiques. Nous les considérons donc comme intrusifs.

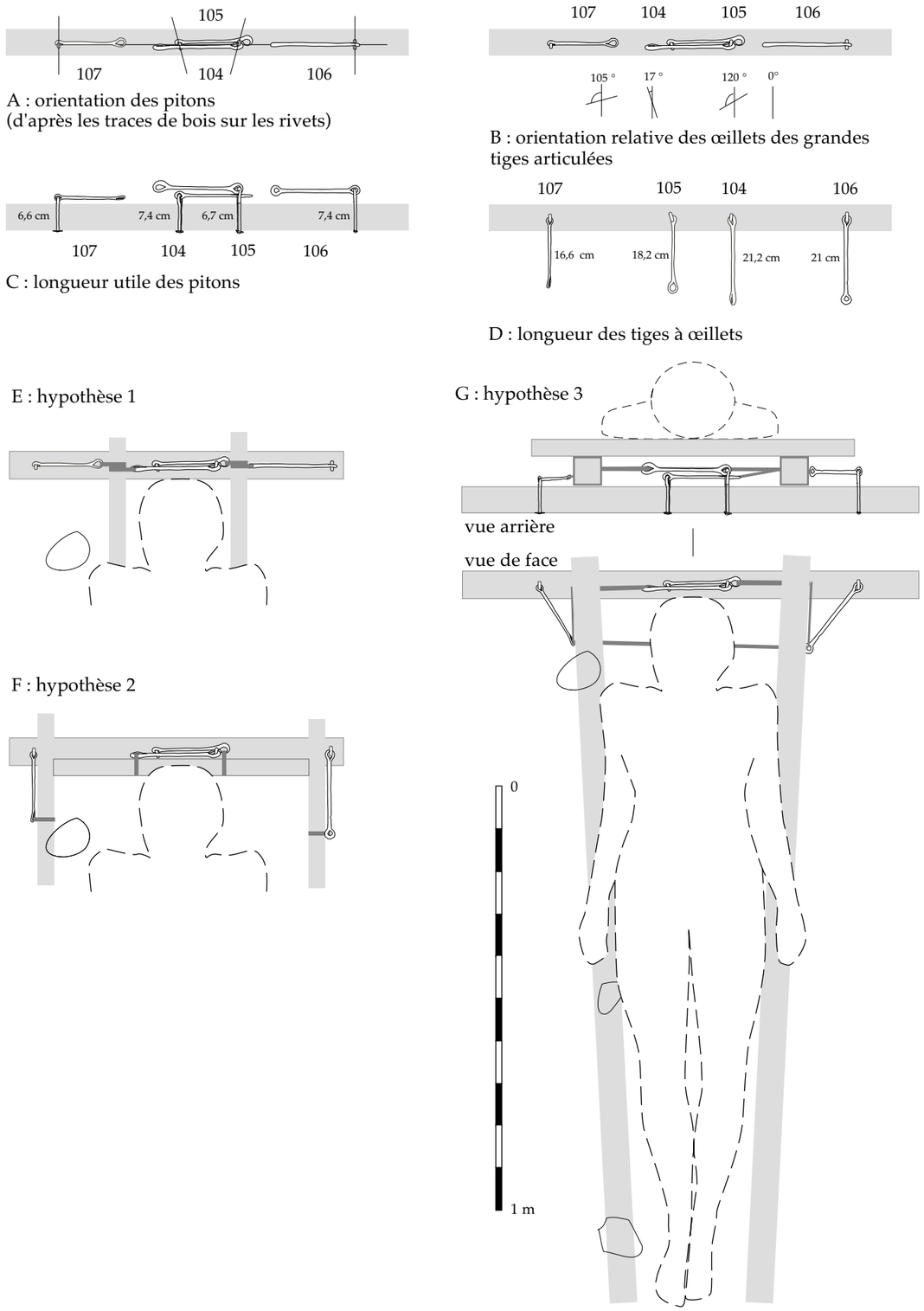

Fig. 72 - Restitution du positionnement d'origine des tiges articulées sur l'essieu du char de la tombe à char BFT 150.

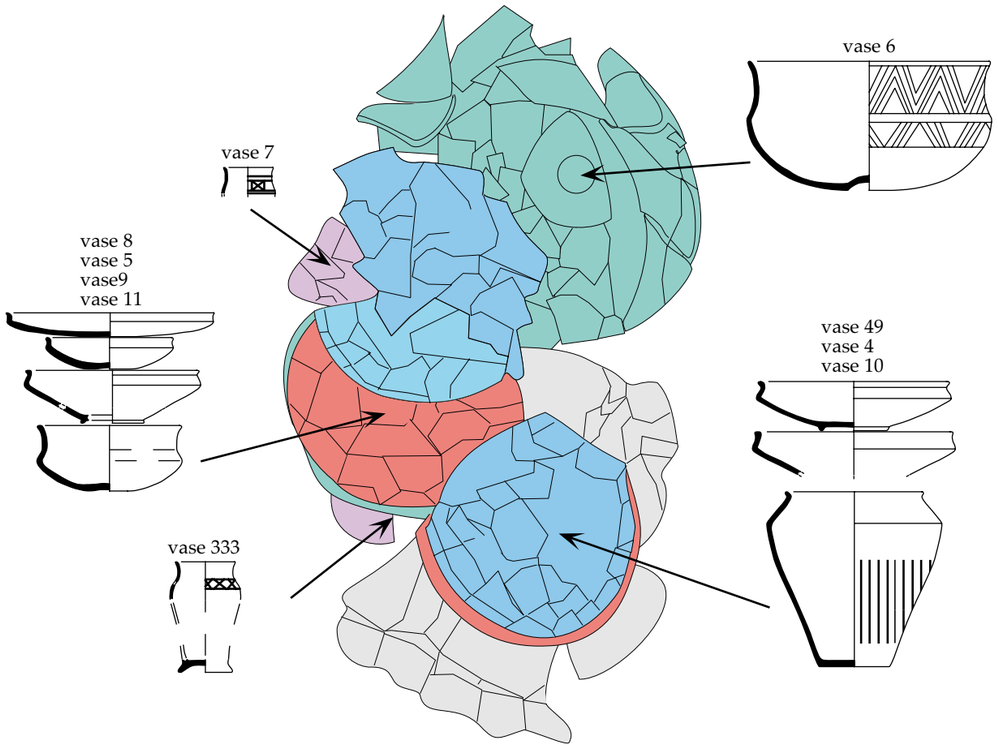

Fig. 73 - Restitution de l'empilement des vases déposés entre les roues du char de la tombe à char BFT 150.

Fig. 74 - Vue du bassin de BFT 150 (*Cliché Musée de Soissons*).

Fig. 75 - Vue de détail des offrandes animales et du couteau de BFT 150 (*Cliché UMR 7041*).

RESTITUTION DES DÉPÔTS D'ORIGINE ET DES EFFONDREMENTS

La façon dont les objets conservés se sont écroulés et/ou écrasés est très proche de ce que nous avons déjà décrit pour la tombe BLH 114. Nous constatons un aplatissement important sur le fond de la fosse, ce qui est la preuve d'un espace qui ne s'est comblé qu'après l'écroulement général de la structure. L'aplatissement général et la déformation des roues du char laissent supposer un poids suffisant pour exercer une pression forte ou provoquer un choc violent sur les objets. C'est cette constatation, corrélée à la nature du sédiment de comblement, qui nous permet d'avancer l'hypothèse d'un tertre de terre recouvrant la sépulture.

LE CORPS

Nous avons constaté des déplacements importants de différentes parties du squelette, mais également de nombreuses connexions conservées. Sa disposition par rapport à l'axe du char ne fait aucun doute (fig. 77). La tête, basculée vers l'avant,

Fig. 76 - Effets de paroi visibles dans le dépôt d'offrandes animales dans la tombe à char BFT 150.

bute contre les pièces articulées, sur l'axe de l'essieu. Le bras gauche repose sur une assiette écrasée de 5 cm de haut (vase 3). Les deux pieds reposent l'un sur l'autre et ont tous les deux conservé suffisamment de connexions pour permettre de penser qu'il s'agit d'une position primaire ou du mouvement d'un bloc contraint. En revanche, des déplacements importants ont eu lieu, de part et d'autre. Rappelons les principaux : déplacement du crâne vers la gauche, déplacement de la jambe gauche vers la gauche, déplacement du bras droit vers la droite, déplacement longitudinal des membres inférieurs. Tout se passe comme si chaque côté du corps avait basculé vers l'extérieur.

L'assiette aplatie, située sous le bras, est la preuve que le corps était posé plus en hauteur, sur un support, qui ne peut être que la plate-forme du char. Les deux pieds, posés l'un sur l'autre, pouvaient être attachés au char (timon ?). Au moment de l'effondrement du char, le timon a pu créer un obstacle entraînant un déplacement du squelette de part et d'autre. Nous pouvons donc proposer une restitution de la position d'origine du corps (fig. 78), en s'appuyant sur l'axe de la base des pièces articulées du char et surtout de sa médiatrice (1). Celle-ci constitue un axe parfait pour le corps et passe, en particulier, par les quelques vestiges de l'épine dorsale. Le timon, au-dessus duquel le corps aurait été déposé, expliquerait l'état du squelette.

Certaines connexions conservées et d'autres dissociées suggèrent de nouvelles réflexions. Si les pieds et les mains sont relativement bien conservés, le bras droit et la jambe gauche ont été déplacés de leur axe naturel. Les ligaments de ce poignet ou de cette cheville ont ainsi cédé avant ceux des extrémités. Les mains et les pieds étaient donc maintenus d'une manière ou d'une autre : liens, gants, chaussures. Dans cette dernière hypothèse, celles-ci ne montaient pas plus haut que la cheville, la jambe gauche ayant pu se désolidariser du pied.

LE CHAR

Les roues du char sont encastrées dans des fosses suffisamment profondes pour que l'essieu repose quasiment sur le fond de la fosse (la base de l'essieu est à environ 5 cm du fond de la chambre). Elles y étaient calées par de la paille ou du foin, comme l'atteste la trace de fibres sur le dessous du bandage de la roue gauche au moins. Le sommet des roues a été fortement écrasé, mais la base s'est simplement ouverte. Ce tassement des roues a vraisemblablement engendré une translation du train de roues sur le fond de la fosse sans qu'il y ait de rupture de l'essieu ou des moyeux avant leur décomposition. Les bandages ont ainsi peu bougé de leur axe d'origine. Ils n'ont subi qu'un léger déplacement dans leurs fosses. Leur entraxe couplé à la symétrie des tiges articulées permet donc de calculer aisément la voie du char : elle mesure 133 cm.

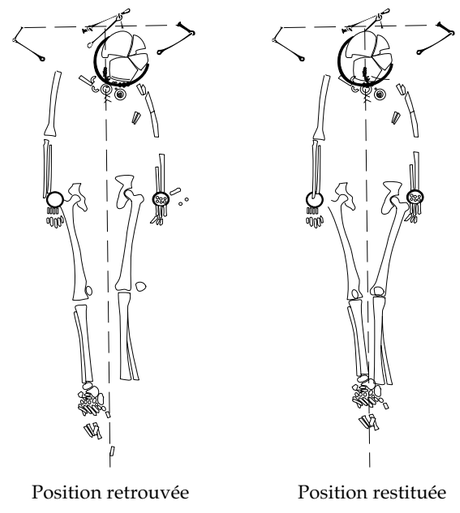

Fig. 77 - Restitution de la position d'origine du squelette de la tombe à char BFT 150.

1 - La médiatrice est la droite perpendiculaire au milieu d'un segment.

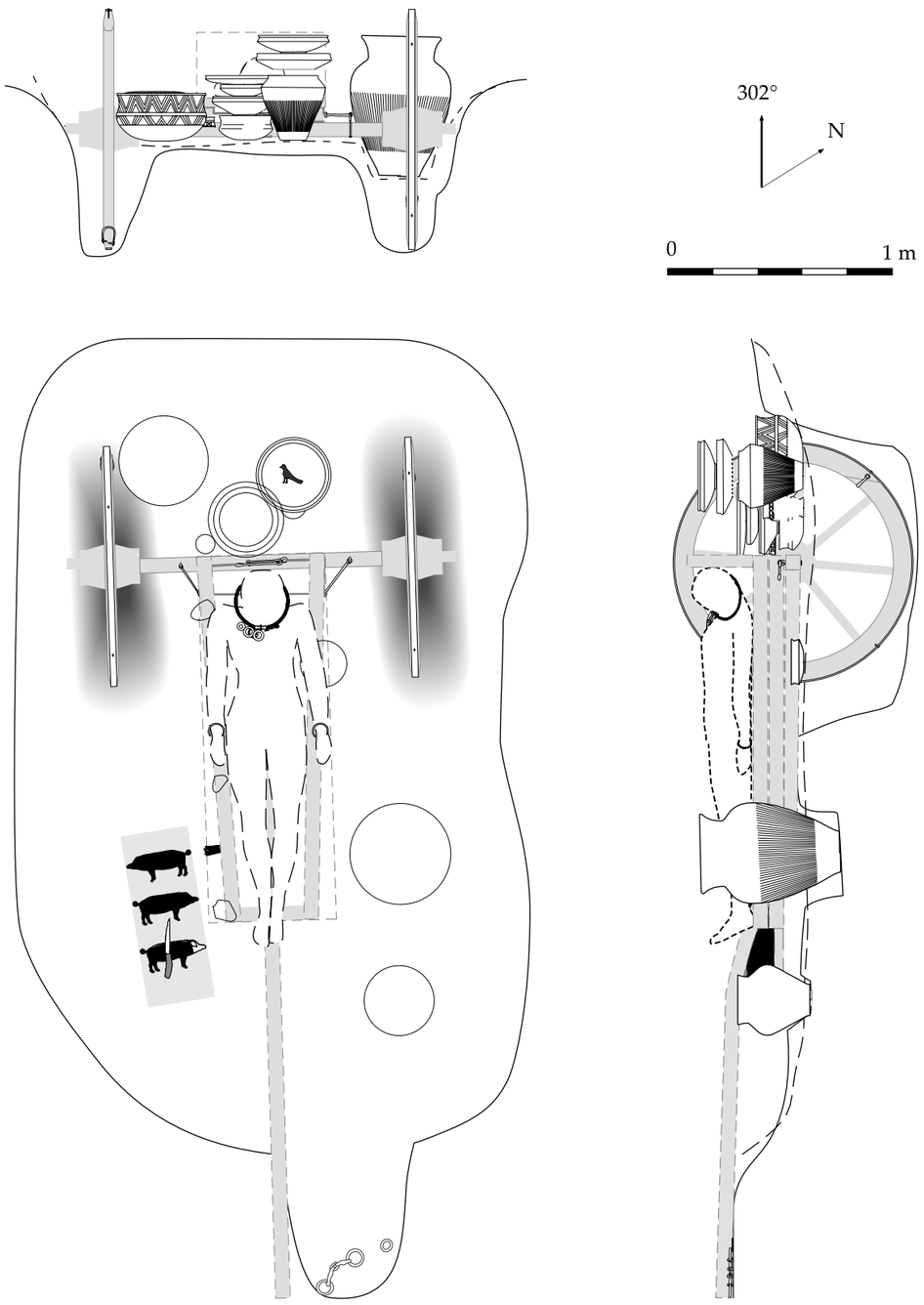

Fig. 78 - Essai de reconstitution des dépôts dans la tombe à char BFT 150. Hypothèse 1.

Peu d'indices permettent de préciser la nature de la plate-forme du char. Pour l'avant de la plate-forme nous ne disposons pas d'indices, à défaut de comprendre le rôle joué par les trois pierres alignées sur la droite du corps et d'avoir des certitudes sur le rôle des tiges articulées. La question de la plate-forme du char à l'arrière de l'essieu repose sur l'interprétation qui est faite de la position des vases situées à cet endroit. Dans les deux hypothèses avancées, la largeur de cette partie du char serait de 57 cm à près de 125 cm. Sa longueur pourrait être jusqu'à 160 cm à l'avant et 67 cm à l'arrière.

La position théorique du timon est déterminée par la médiatrice du train de roues et par la position du corps. Il passe, notamment, à proximité des pieds jointifs. La longueur du timon est inconnue, compte tenu du fait que son axe n'aboutit pas dans l'appendice contenant les seuls éléments de harnais que nous ayons retrouvés. Nous avons peut-être ici un argument pour penser que cet appendice était plus important au départ et contenait bien le harnachement d'un bige, droit et gauche, l'extrémité du timon passant au milieu. Il est, de toute façon, impossible ici de restituer la position primaire des harnais.

LES AUTRES DÉPÔTS

Les récipients céramiques sont organisés en trois groupes :

- Le premier est constitué de l'amas situé en arrière de la tête, qui mérite un examen détaillé.

- Le second est représenté par l'assiette située sous le bras droit. Complètement aplatie, elle a donc été écrasée par le poids d'un objet plat, comme vraisemblablement la caisse du char au-dessous de laquelle elle aurait été déposée.

- Le troisième groupe est composé des deux vases situés le long de la paroi nord-est, à l'avant de la roue gauche. Ils se sont écroulés sur place, le col rentrant dans la panse. Le fond maintenu dans une fosse expliquerait l'absence de basculement. Le cas du vase 1 est moins clair, la surface du surcreusement étant deux fois plus grande que le diamètre du fond (fig. 63 D). Pour ce dernier, le col s'est enfoncé verticalement vers le fond, alors que la panse s'est ouverte en corolle du côté où elle n'était pas maintenue par une coulée de sable. Cet effet résulte d'une pression verticale forte, entraînant brusquement la rupture du vase. Cette pression n'a pu être exercée que par l'effondrement de la superstructure, arrêtée un instant par le vase encore intact.

L'empilement à l'arrière de la tête soulève beaucoup plus de questions. On peut le restituer de deux manières : soit le fond des vases supérieurs est emboîté dans le col des vases inférieurs, soit ils sont superposés, ce qui implique la présence de couvercles ou de contenus organiques.

Si l'on restitue par projection ces empilements en fonction des distances aux fonds, on s'aperçoit que la seconde proposition convient mieux que la première (fig. 79). Un autre argument tient au fait qu'il est plus que probable que tous ces récipients n'ont pas été déposés vides : en témoignent les ossements d'oiseaux retrouvés dans le vase 49. En l'absence de couvercles, le vase 5, beaucoup plus petit, serait posé au fond du vase 9. Par ailleurs, si l'on observe la façon dont ces vases se sont écroulés, on constate que les vases 8 et 5 ont ripé vers le bassin (vase 6), ce qui n'aurait pu se produire si le vase 5 avait été emboîté dans le vase 9.

Le problème est plus compliqué pour l'empilement des vases 49/4/10. Les vases 49 et 4 ont été retrouvés parfaitement emboîtés l'un dans l'autre et, à cause du mauvais état de conservation, ont été démontés à la fouille comme un seul individu. Vu la forme carénée de ces vases, à fond plutôt étroit, il est peu crédible que le vase 49, s'il avait été posé sur un couvercle, se soit si bien imbriqué dans le vase 4, à moins que le couvercle n'ait cédé préalablement à l'effondrement du tout. L'emboîtement des deux vases n'interdit pas que le vase 4 ait contenu quelque chose. On peut établir le même raisonnement pour les vases 4 et 10.

Nous pouvons donc proposer une solution intermédiaire où les vases empilés 8/5/9/11 reposaient sur des couvercles en matière périssable, alors que les vases 49/4/10 étaient, au moins partiellement, emboîtés les uns dans les autres.

Le vase 7 est trop mal conservé pour que nous soyons sûrs de sa position primaire. Il semble cependant avoir été posé entre le vase 11 et le vase 6 et avoir basculé vers l'avant du char au moment de l'effondrement.

Le vase 333 n'avait pas été individualisé au moment du démontage (similitude de pâte avec le vase 11 et mauvais état de conservation). Il semble cependant qu'il ait été posé entre le vase 10 et le vase 11.

Le vase 6 est un grand bassin décoré à fond ombiliqué. C'est le seul qui ait été bien individualisé au moment de la fouille, grâce à sa couleur noire et son bon état de conservation. Il est très fragmenté mais le fond est partiellement resté en place. Il épouse en oblique l'arrondi de la paroi de la fosse. La panse s'est écroulée diversement : du côté de la paroi de la fosse, elle est rentrée vers l'intérieur du vase, sans s'aplatir (tessons restés obliques) ; vers les autres vases, elle s'est aplatie sur le fond de la fosse ; du côté de la roue droite, les tessons ont glissé vers le fond du creusement de réceptacle de la roue.

Repositionner ce bassin à plat n'est pas possible à cause du profil de la fosse (fig. 78). De plus, il serait partiellement en déséquilibre au-dessus de la fosse de la roue droite. L'écartement de son fond par rapport aux autres pourrait être réduit, l'ensemble du dépôt présentant un réel caractère de compacité. Imaginer que ce bassin ait été posé en déséquilibre sur une surface oblique est peu plausible ; il suffisait de le pousser de 20 cm pour qu'il soit à plat. L'hypothèse d'un déplacement latéral du fond n'est pas plus envisageable, à cause de la conservation de la forme. Un déplacement vertical, par contre, pourrait expliquer la position dans laquelle nous avons retrouvé ce vase : tombé de plus haut, il a pu effectuer un déplacement latéral et se caler en fonction de la surface sur laquelle il venait au contact.

Nous émettrons donc l'hypothèse que ces vases ont été déposés non directement sur le fond de la fosse, mais plutôt sur une surface plane. Deux hypothèses sont envisageables pour restituer ce dépôt. La première tiendrait compte de l'absence de plate-forme à l'arrière du char. L'amas aurait été déposé sur ou dans un objet périssable rigide du type table ou coffre (fig. 78), voire sur de la paille. Les vases auraient été bloqués par l'essieu, vers l'avant. La seconde hypothèse serait le dépôt de l'amas sur la plate-forme arrière du char, en particulier dans un espace clos, un coffre par exemple (fig. 80).

Nous allons essayer de lister les observations et les arguments pouvant étayer ces hypothèses sans qu'il nous soit possible de trancher entre les deux :

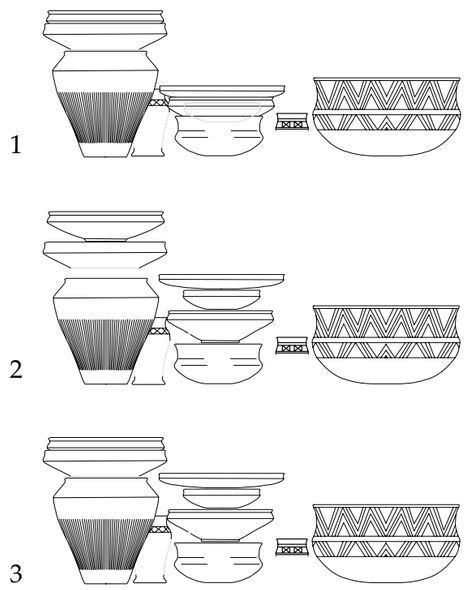

Fig. 79 - Restitution des empilements de vases en fonction des distances aux fonds de la tombe à char BFT 150.

- L'ensemble de cet empilement de céramiques ne tient pas bien posé à plat sur le fond de la fosse au profil courbe.

- Restitué en volume, il s'inscrit dans un rectangle qui correspond exactement à l'espace situé entre les roues du char, longitudinalement, à l'arrière de l'essieu.

- Cet effet de paroi est le reflet de celui observé pour le crâne qui semble buter sur quelque chose ; on constate un vide entre les deux, qui va d'une roue à l'autre, d'environ 6 cm de large, épaisseur présumée de l'essieu, témoin négatif qui passe par la base des pièces articulées.

- L'effondrement, les basculements et les déplacements s'expliquent tous avec le schéma suivant : le support ayant cédé, le plus gros vase, donc le plus lourd, glisse et se pose en biais le long de la paroi ; à côté de lui, les vases 9 et 11, situés à la même hauteur, rentrent l'un dans l'autre, tandis que les vases 8 et 5, plus hauts, glissent et se positionnent à cheval sur les vases qui les supportaient et sur le bord penché de la panse du vase 6 ; les autres soit basculent sous le choc, soit s'effondrent sur eux-mêmes.

- Le vase 6, dont la forme a été partiellement conservée, n'a pas été écrasé sous l'effet d'un poids qui serait tombé par-dessus (superstructure) ; au contraire, lors de l'effondrement du plafond, il était partiellement remblayé (position des tessons de panse du côté de la paroi), mais déjà en partie brisé.

- Enfin, dans la perspective de pièces, voire d'une plate-forme, dépassant à l'arrière de l'essieu, ces éléments ne pourraient trouver de place si les vases étaient posés à même le sol. Dans le cas d'un dépôt des vases sur un plateau arrière, on s'interroge toutefois sur la largeur de celui-ci, compte tenu de la proximité du vase 6 avec la roue droite.

- La comparaison avec la tombe BLH 114 montre dans un cas cet espace complètement vide et dans l'autre complètement occupé ; dans les deux cas, nous avons observé le même effet de paroi dans la position du crâne, qui bute sur quelque chose ; il faut également expliquer pourquoi le corps ne repose pas avec la tête à l'arrière de la caisse.

- Les effets de parois et l'examen de la restitution en hauteur des empilements permettent de définir un volume qui peut être interprété comme un genre de coffre. Celui-ci atteindrait à peine le sommet de la roue. L'effondrement de ce coffre, sans poids supplémentaire, peut expliquer l'écrasement et surtout l'emboîtement de certains des petits vases, mais peut aussi n'avoir pas été suffisant pour aplatir le vase 6, plus résistant. En revanche, un vide dans l'intérieur du bassin, coincé sous le coffre effondré, a pu favoriser l'infiltration de sédiments.

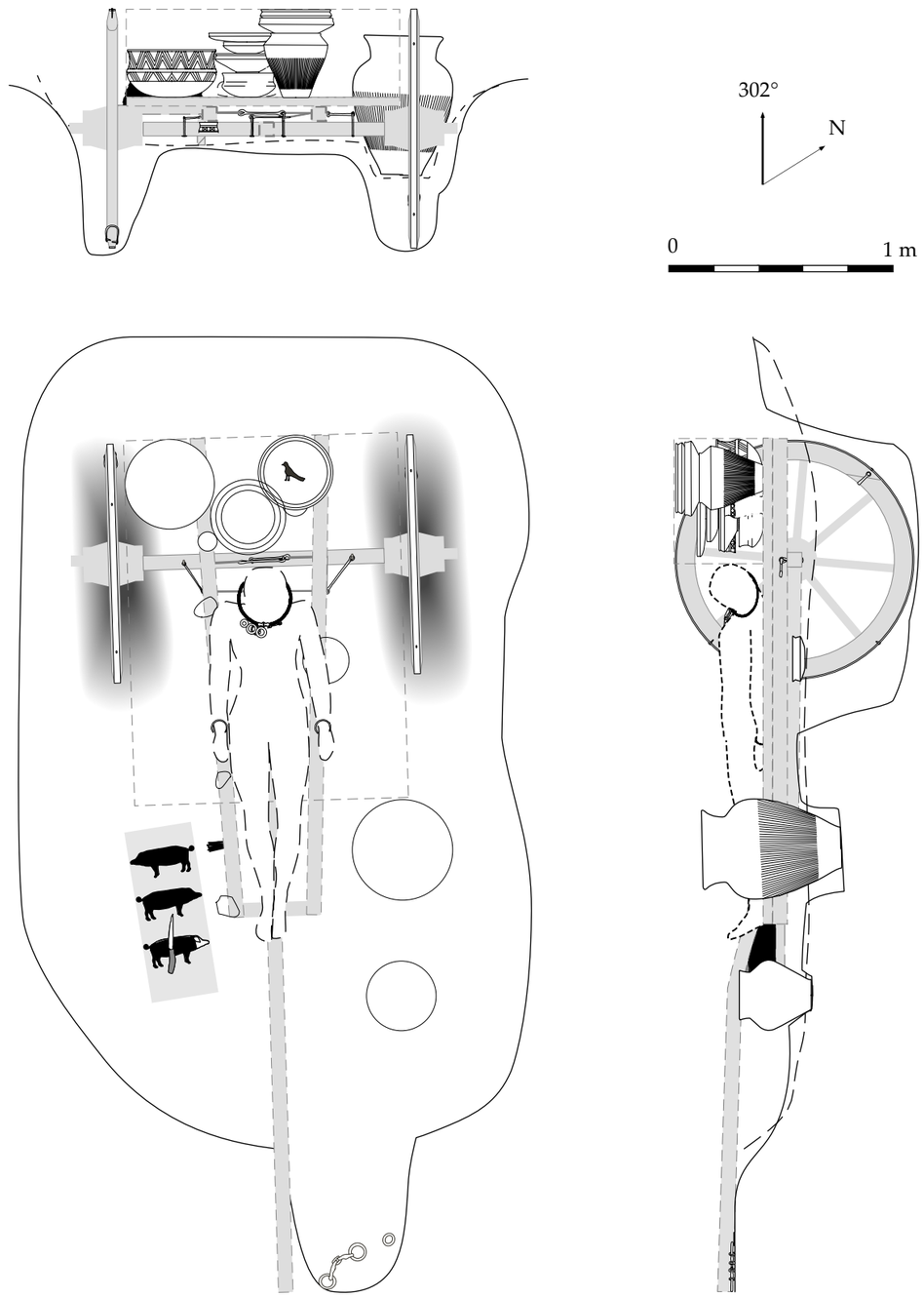

Fig. 80 - Essai de reconstitution des dépôts dans la tombe à char BFT 150. Hypothèse 2.

En ce qui concerne les offrandes animales de porc, nous ne possédons aucun renseignement direct sur une stratigraphie d'écroulement. Cependant, la similitude des observations avec le dépôt de bœuf de BLH 114 (inscription dans un rectangle, écartements de connexions, déplacements d'os sur une certaine distance) nous autorise à voir encore ici l'effondrement d'un ensemble placé plus haut, à l'origine. Ces quartiers de viandes auraient été déposés sur une table ou un coffre, qui s'est probablement écroulé avant l'effondrement de la superstructure, permettant à un certain nombre d'éléments de glisser de part et d'autre (fig. 76). Les morceaux de viande, initialement empilés les uns sur les autres, ont subi, suite à l'effondrement violent, et après leur désintégration, un basculement général qui a provoqué un glissement des vertèbres de la colonne d'un des porcelets, la séparation de la mandibule du reste du crâne (ensemble 06), la dislocation plus ou moins importante des grils costaux (ensembles 07 et 08) et l'enchevêtrement de certains os d'un même ensemble anatomique (ensemble 02 par exemple). L'organisation initiale des morceaux de viande les uns par rapport aux autres est, de ce fait, difficile à restituer. Seuls les morceaux déposés sous le couteau ne semblent pas avoir subi de perturbations aussi importantes que le reste des offrandes de porcs ; toutefois, on note la séparation entre l'astragale et le calcanéum, de la patte arrière dont ils proviennent (ensemble 03 et ensemble 01).

Le dépôt d'offrandes animales comporte les quartiers d'au moins 4 individus, dont 3 porcelets de moins de 10 mois, et un adulte de plus de 42 mois. Parmi les bêtes sacrifiées, l'animal adulte est représenté par une patte avant droite (ensemble 02, de l'épaule au radius/ulna), une patte arrière gauche (ensemble 01, du coxal au tibia/fibula) et d'un gril costal (ensemble 07), soigneusement détaché de l'échine absente. Des morceaux de viande de plusieurs porcelets sont déposés de part et d'autre des pièces de viande de l'animal adulte : entre 01 et 02, le demi-crâne gauche (06) et la patte avant (10) d'un des porcelets ; juxtaposé à l'ensemble 01, se développe la patte arrière et le coxal d'un autre porcelet, auquel se rattachent la patte avant (11), l'ensemble de vertèbres (09) et de côtes (08), ces dernières étant coinçées sous la dite patte avant.

En complément de ces pièces de viande complètes, on a pu identifier un humérus isolé et un fémur isolé d'un troisième porcelet.

On constate de nouveau, comme dans la plupart des cas, l'absence de connexions strictes des parties intimement liées dans le squelette (comme le proximal du radius/ulna au distal de l'humérus, ou encore comme la tête fémorale dans l'acétabulum) qui suggère la préparation des pièces de viande, préalablement à leur déposition, plus particulièrement sous la forme de morceaux cuits, plus faciles à partager entre les vivants et les morts.

L'oiseau est nettement dissocié de l'ensemble de l'offrande principale et déposé sur une assiette. Il semble qu'il ait été amputé de la tête ; toutefois, en raison de la fragilité de cette partie, il est difficile de l'affirmer avec certitude.

Il reste à parler des trois pierres alignées le long du côté gauche du corps. Leur épaisseur, leur emplacement et leur nature friable ne peuvent en aucun cas permettre une association directe avec le char. Elles ne sont pas dans l'axe du timon. La présence de celle située au niveau du pied exclut qu'elles aient servi à caler un côté de la plate forme (elles ne sont, de toute façon, pas assez épaisses). On peut constater un pseudo-effet de paroi au niveau de l'épaule, où l'humérus droit est venu buter contre la première, et au niveau du pied, qui ne dépasse pas la dernière. Mais la main et l'avant-bras ont outrepassé l'axe des pierres, qui n'a donc pas constitué une véritable barrière. Il est pourtant tentant de voir dans ces pierres un calage, mais de quoi ? Nous n'avons aucune hypothèse à formuler. On peut simplement signaler le fait que la trousse de toilette se trouve sur cet alignement (est-ce lié ?) et que, hormis ces objets, leur alignement correspond à un vide longitudinal entre le corps, la caisse du char et les offrandes de porc, que l'on pourrait considérer comme un témoin négatif. Nous sommes, ici, sans doute confrontés aux témoins indirects des nombreux objets en matière périssable qui devaient compléter la panoplie des dépôts.

ESSAI DE SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DES EFFONDREMENTS

Nous avons dans cette tombe peu de témoins stratigraphiques de l'enchaînement des écroulements. Nous avons constaté des infiltrations de sédiments localisées, avant l'effondrement de la superstructure, dans les fosses de roues du char et le long des vases déposés à l'avant du char. Il semble par ailleurs que des effondrements internes se soient produits en espace vide, avant l'écroulement de la superstructure. Il est impossible d'aller plus avant dans l'interprétation de la succession des événements.

ORGANISATION DU DÉPÔT

Cette tombe présente à la fois de grandes similitudes avec BLH 114 et un certain nombre de différences. Il est difficile de la décrire sans faire référence à ce que nous avons observé sur la précédente. Nous avons délibérément choisi de les présenter dans le même ordre chronologique que celui de leur découverte et donc de leur fouille. Cela n'a rien à voir avec la périodisation interne, qui sera abordée dans la suite de cette monographie.

Cela a, en revanche, à voir avec l'évolution de notre réflexion et l'historique de nos interventions. Nous ne pouvons guère nous en détacher, chacune de ces tombes ayant été fouillée par rapport à la précédente et notre compréhension des structures s'est alimentée au fur et à mesure des différences et des ressemblances que nous rencontrions.

La tombe BFT 150 présente, comme BLH 114 :

- un dépôt du corps en décubitus dorsal sur la caisse de char, la tête butant contre l'axe des roues et les pieds sans doute attachés au timon ;

- une riche parure ;

- des dépôts comprenant des vases de stockage vers l'avant du char, calés dans de petites fosses creusées dans le fond de la structure, et de vaisselle de présentation et de consommation déposée au niveau de la caisse du char ;

- des dépôts de quartiers de viande, à l'avant du char, du côté droit ;

- des accessoires de toilette.

En ce qui concerne les différences, la principale paraît concerner la place du corps, et donc du char, au sein de la fosse. Dans le cas de BFT 150, ceux-ci occupent l'essentiel de la structure et sont parfaitement centrés dans la fosse. Les dépôts, même restitués en volume, ne laissent que peu de zones vides et, en tout cas, aucun accès ultérieur dans la structure.

On sent une identité forte entre les deux rituels d'organisation des dépôts, mais on peut aussi déceler des disparités interprétables en termes de différences de statuts :

- simplicité de la structure de BFT 150, sans coffrage interne, en regard du monument de BLH 114 ;

- riche parure de BFT 150 comprenant des objets d'importation comme l'ambre et le corail, mais absence d'or ;

- dépôt d'un grand vase de stockage et d'un moyen, dont le volume total (une trentaine de litres) n'a rien à voir avec celui des deux très grands vases de BLH 114 (plus de 200 l) ;

- dépôt d'offrandes animales comportant les quartiers d'au moins quatre individus, mais uniquement de porc, alors que le dépôt correspondant de BLH 114 était du bœuf ;

- occupation de l'espace quasi intégrale, les zones vides, ayant ou non contenu des dépôts non conservés, étant beaucoup moins importantes que pour BLH 114.

Tout se passe comme si, sans présager de la périodisation interne, BFT 150 était une « pâle imitation » de BLH 114, ou alors comme si BLH 114 exacerbait un modèle utilisé pour BFT 150, avec encore plus d'ostentation. Il n'en demeure pas moins qu'il semble y avoir, entre ces deux tombes, un degré de richesse affichée différent. Cela peut correspondre à une réalité dans le niveau hiérarchique de ces personnes au sein de leur société.

- III.4 - LA TOMBE À CHAR BLH 196

(CP †, ST, SV avec la collaboration de GA)

LE MONUMENT

La tombe à char BLH 196 est inscrite dans un enclos circulaire de 11 m de diamètre (fig. 81). Décapé deux fois de suite (*cf. supra*, III.1), par Gilbert Lobjois puis par l'ERA 12, il est très fortement arasé. En 1993, une seule coupe a pu être pratiquée dans le fossé, qui mesure à cet endroit 0,30 m de large pour 0,10 à 0,15 m de profondeur. Son remplissage sablo-limoneux est composé de deux couches. Il est impossible de dire s'il a existé une interruption et si le fossé a servi de réceptacle à une palissade.

LA FOSSE SÉPULCRALE

La fosse sépulcrale inscrite dans l'enclos n'est pas précisément centrée. En surface, elle a une forme trapézoïdale irrégulière, perturbée par les sondages de Gilbert Lobjois (fig. 82 A). Au fond, la fosse a la forme d'un rectangle dont le grand côté nord présente un pan coupé, long de 4,45 m et large de 2,25 m à l'ouest et de 1,70 m à l'est, soit 8,8 m² (fig. 82 B). Le fond de la fosse, plat et régulier, se situe à 1 m sous le niveau de décapage. Les angles sont bien marqués. Une trace grise borde la structure. En coupe, elle se retrouve verticalement le long des parois (fig. 83). Elle correspond de manière évidente à un aménagement architectural. Cette construction a été implantée dans une petite tranchée de fondation, profonde de 0,20 à 0,40 m. Les observations stratigraphiques macroscopiques révèlent sa nature. La coupe longitudinale du surcreusement périphérique montre qu'il s'agissait très probablement de piquets de bois épointés et disposés verticalement (fig. 84). Leur présence, sous forme fossile, a pu être observée sur des pièces en fer à leur contact après effondrement : extérieur de la tête de la clavette 196-072 et tige de la fourchette à chaudron 196-015. Une analyse micromorphologique des sédiments présents dans la fosse montre que ces bois correspondent vraisemblablement à l'armature d'une paroi en terre de type torchis fait avec les sédiments argileux locaux et des végétaux (*cf.* chap.V.9).

La paroi est restée en place sur le côté nord, verticale sur les coupes 1 et 2, plus perturbée sur les coupes 5 et 6. Sur le côté sud, des phénomènes plus complexes apparaissent. La trace dévie vers l'intérieur sur la coupe 4 et vers l'extérieur sur la coupe 6, elle est absente, ou quasiment, sur les autres coupes. Cette paroi a donc dû subir des ruptures et

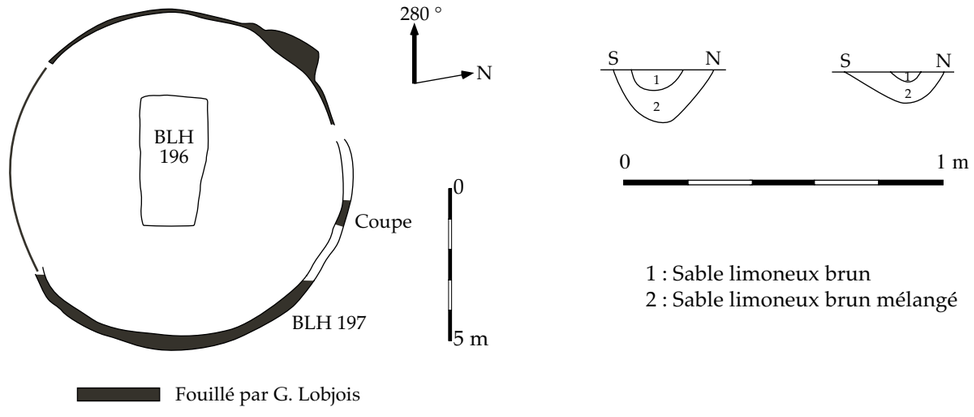

Fig. 81 - Plan et coupes de l'enclos BLH 197, autour de la tombe à char BLH 196.

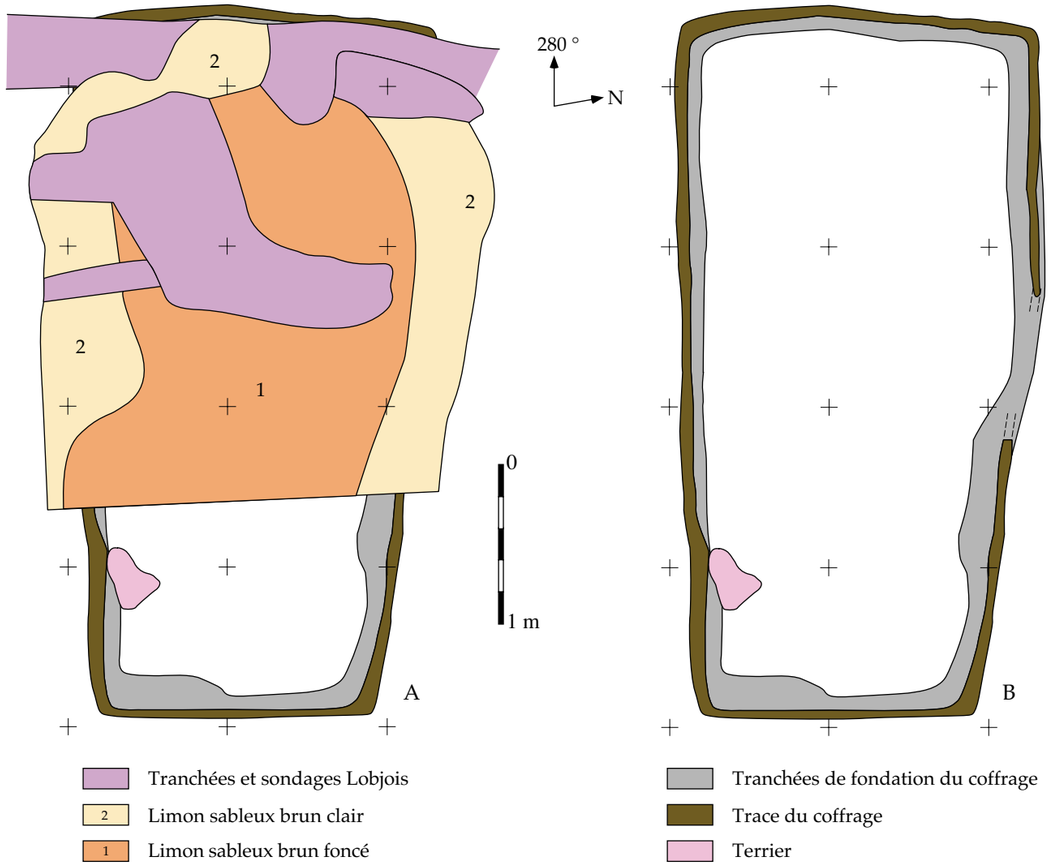

Fig. 82 - Plan de la fosse sépulcrale, en surface et au fond de la tombe à char BLH 196.

des effondrements importants, alors que la paroi nord a juste été déformée. Les parois orientale et occidentale sont inconnues, puisque la première a été détruite par le sondage mécanique et la seconde atteinte par les sondages de Gilbert Lobjois.

Une trace horizontale, reposant sur le fond de la fosse, est visible sur les coupes 1, 5 et 6. D'emblée, nous y avons vu un plancher de bois, mais l'analyse micromorphologique interprète cette trace comme un premier épisode d'effondrement d'une partie du plafond consécutif à des ruissellements. Le plafond aurait donc été, lui aussi, recouvert de terre (torchis). S'il n'y avait pas de plancher, on observe toutefois des traces de fibres végétales sur le dessous des bandages de roue qui montrent l'existence de foin ou de paille sur le fond de la fosse pour caler le char.

Une seconde trace horizontale, située un peu plus haut que la première, apparaît dans les coupes 1, 5 et 6. Elle correspond à l'effondrement final et massif du plafond. Celui-ci devait être horizontal, comme le montre la trace continue de la coupe 6. Il devait reposer sur le sommet des parois et, de ce fait, présenter un minimum de système d'assemblage avec elles (assemblage à mi-bois, tenons et mortaises, chevillage ?) ou simplement reposer sur lui, de manière débordante. Aucun clou n'a été retrouvé. L'observation des coupes permet d'induire qu'il s'est effondré d'un coup, sans entraîner forcément la dislocation des parois. Des traces de bois d'une planche ou d'une poutre ont été observées sur le sommet des deux bandages de roues et sur la frette de moyeu 196-045. Le sens des fibres et l'alignement des traces sur ces trois objets tendent à attribuer ces traces à une seule planche ou poutre de la couverture de la tombe qui aurait été disposée dans le sens de la largeur de la fosse. La chute de cet élément et des sédiments qu'il pouvait supporter est le principal facteur d'écrasement du char.

Le comblement de la fosse est composé de nombreuses couches, parmi lesquelles on peut distinguer :

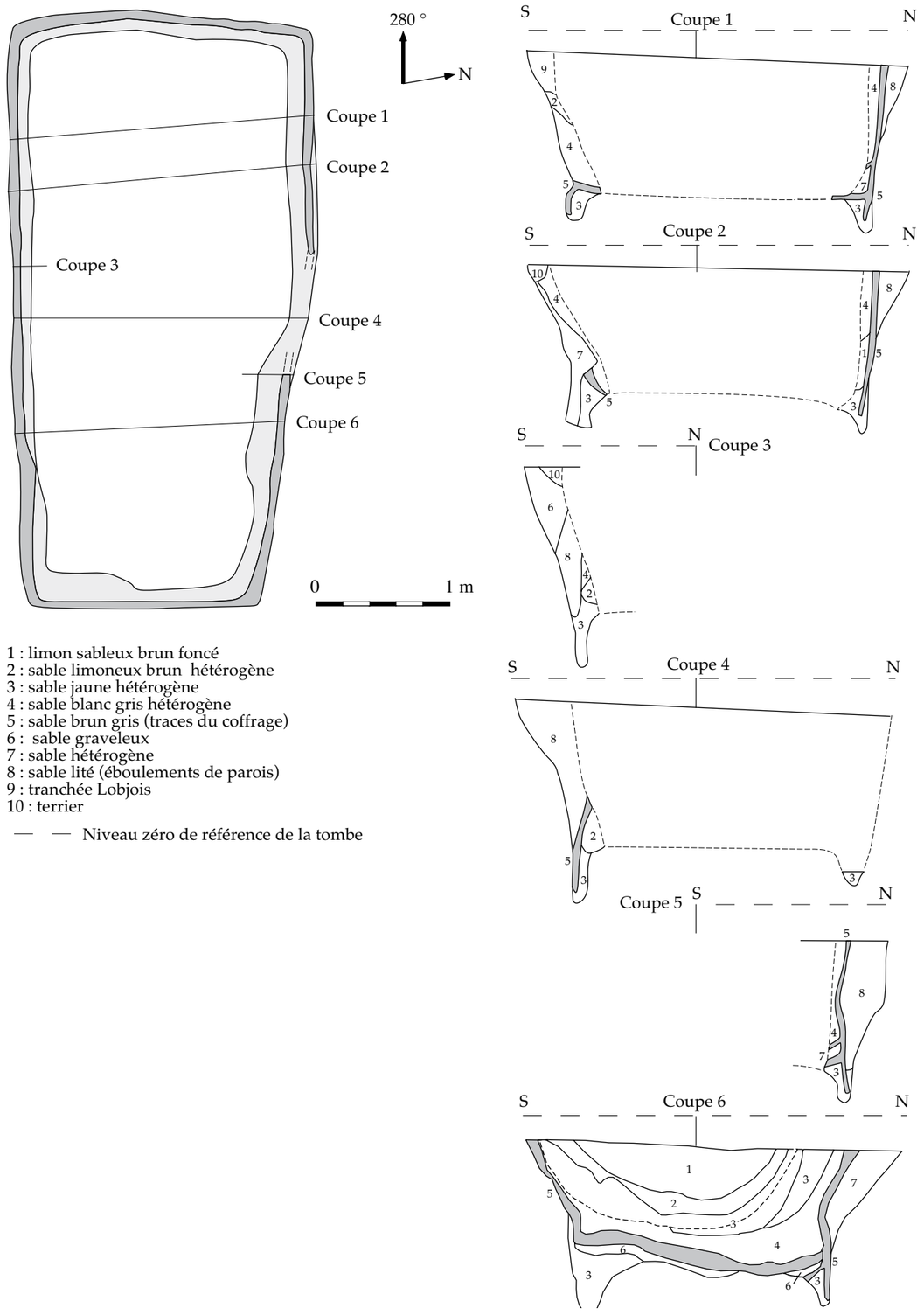

Fig. 83 - Coupes transversales de la fosse sépulcrale de la tombe à char BLH 196.

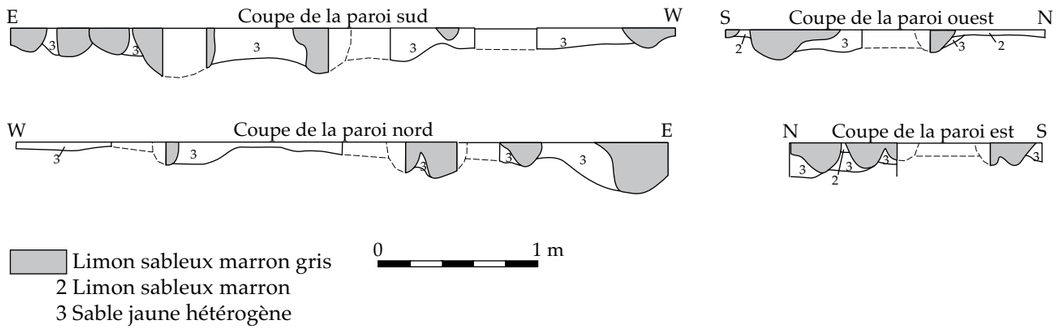

Fig. 84 - Coupes longitudinales de la tranchée de fondation du coffrage de la tombe à char BLH 196.

- les traces du coffrage ;
- le remplissage de la tranchée de fondation, comblement volontaire, composé d'un sédiment proche du substrat environnant (couche 3) ;
- le sédiment compris entre les phases d'effondrements du plafond, peu épais, également proche du substrat, qui proviennent d'infiltrations progressives par ruissellements (couche 6 ou 7) ;
- le sédiment compris entre les parois et la limite de fosse : ces couches, proches du substrat et souvent litées obliquement, peuvent être expliquées par un phénomène de sape des bords de la fosse, verticaux à l'origine ;
- les couches surmontant le fantôme du plafond (coupe 6) ; composées de sédiments clair au-dessous et plus foncés au-dessus, elles présentent des profils en « cuvette ». Il ne s'agit, ici, ni d'un comblement volontaire (les couches se présenteraient en « dôme »), ni d'un comblement naturel à profil d'équilibre. La seule interprétation possible est celle de l'enfoncement, à la suite du plafond, de terres constituant un tertre au-dessus de la chambre. Nous avons ici la structure inversée de la constitution du tumulus, avec les déblais du creusement de la fosse, recouverts de terre végétale.

L'effondrement du plafond au niveau du fond de la chambre est une première preuve que cette dernière est restée un espace non comblé.

DESCRIPTION DES VESTIGES

LE CORPS

Il s'agit d'une femme adulte, déposée en décubitus dorsal, les bras allongés le long du corps (fig 85 A). Le squelette présente un état de conservation moyen. Le crâne, écrasé, est basculé sur le côté gauche et vers l'avant. La mandibule est restée en connexion avec lui. La cage thoracique est très détériorée. Du rachis, il ne reste que les lombaires, en connexion avec le sacrum et le bassin. Quelques parties distales des dernières côtes sont présentes, aplaties et très écartées. Le reste du thorax est dissous. Les membres supérieurs sont bien conservés, avec leurs connexions. Seule l'épiphyse distale de l'humérus droit est abimée. Les os des poignets et des mains sont parfaitement en place. Le bassin, le sacrum et les parties proximales des fémurs n'ont pas subi de dislocation, sauf le fémur gauche, qui est légèrement sorti de sa cavité et a basculé vers l'extérieur. Le bassin s'est légèrement ouvert, la partie gauche s'est aplatie vers le fond, alors que la partie droite est restée en hauteur. L'axe des vertèbres lombaires et du sacrum semble s'être déporté vers la gauche. Le poignet droit est coincé sous le bassin, tandis que le bras gauche est éloigné d'une dizaine de centimètres. Les connexions des genoux sont conservées et les rotules en place sur l'épiphyse des fémurs. L'ensemble tibia-fibula-calcanéum droit est resté solidaire, alors que la jambe gauche a subi un déplacement important : il semble que ce soit le genou qui s'est déporté vers l'intérieur, provoquant un angle entre le fémur et le tibia, alors que la fibula est restée en parfaite symétrie avec l'autre. Le bas de cette jambe surmonte également un fémur de bœuf. Les pieds sont complètement disloqués. L'ensemble de ces observations montre un basculement général vers la gauche, avec certains déplacements latéraux.

Le corps a été déposé dans le sens longitudinal de la fosse, juste à gauche de l'axe central. La tête se trouve entre les deux roues du char et le crâne se situe en avant de l'alignement défini par les pièces métalliques disposées entre les deux roues. L'axe du corps correspond à celui du char (axe des roues, pièces situées de part et d'autre des avant-bras, pièce située près de la cheville gauche).

La défunte portait une parure riche et inhabituelle : pas de torque ni de bracelets, mais une bague et deux boucles d'oreille en or (fig. 86, 87), un anneau en ambre et un anneau en fer sur lequel était enfilées deux perles en ambre, cinq en corail et onze (ou treize) perles en verre. Un anneau en ambre découvert de champ sous l'aile iliaque droite au contact du poignet droit peut être une

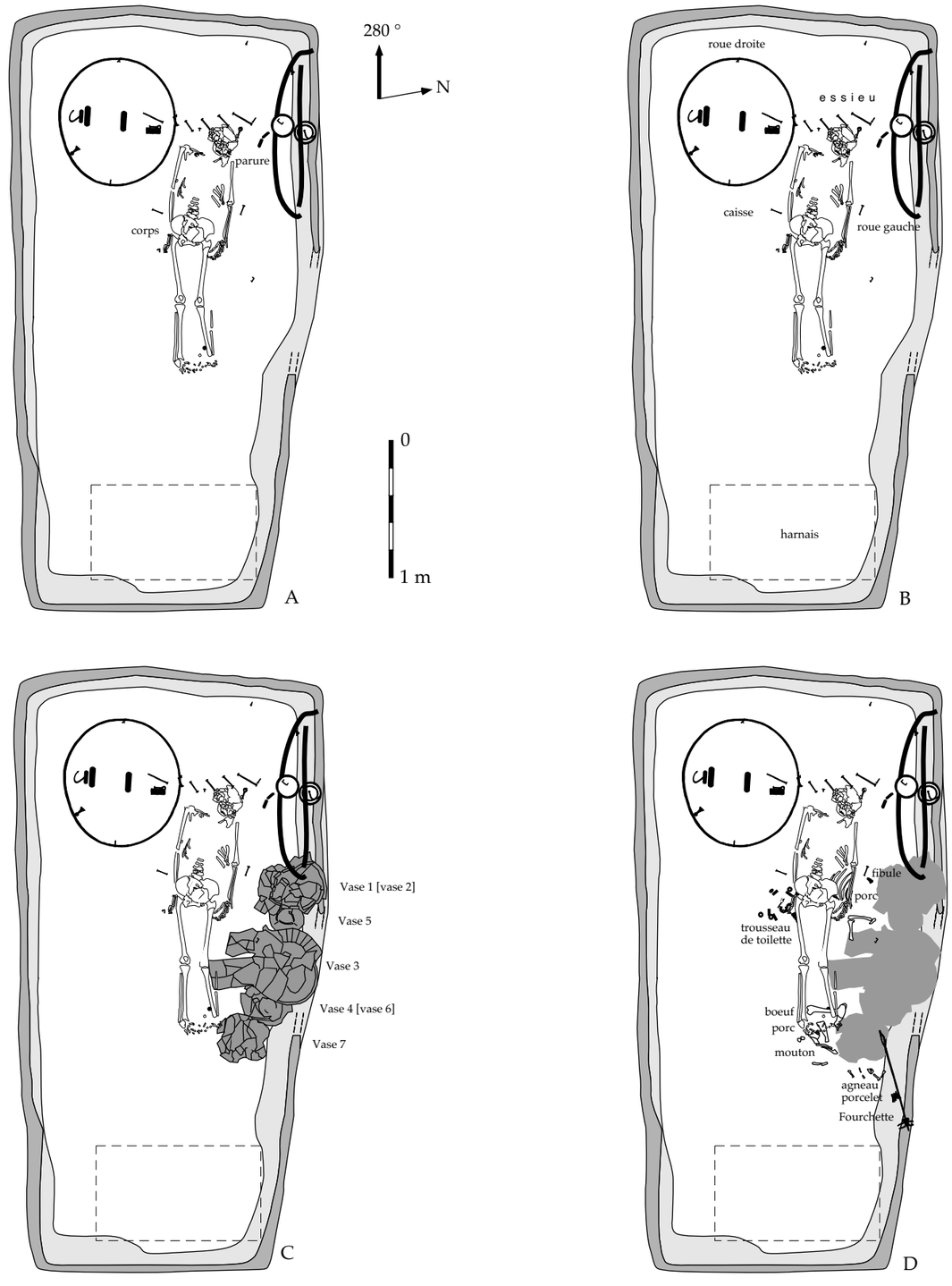

Fig. 85 - Localisation des dépôts dans la tombe à char BLH 196. A : position du corps par rapport au char ; B : éléments du char ; C : position des récipients en céramique ; D : position des offrandes animales et des autres objets.

Fig. 86 - Vue de la parure en or de BLH 196 (*Cliché Hervé* Paitier,*INRAP*).

Fig. 87 - Détail de la bague (*Cliché Hervé* Paitier,*INRAP*).

pendeloque accrochée à un bracelet en matériau périssable. Une fibule en fer à double timbale rehaussée d'or et de corail (fig. 87), située entre le bras gauche et les vases, complète cette panoplie.

LE CHAR

Le char de la tombe BLH 196 subsiste à travers ses pièces métalliques : 2 bandages de roues, 2 pinces de jante, 6 frettes de moyeu, 2 clavettes, 9 agrafes, 1 ou 2 pièces de réparation, 8 tiges droites rivetées, 2 tiges à œillet rivetées et 5 clous (fig. 85 B et 88). Ces pièces appartiennent au train de roues (roues et essieu), au châssis et/ou à la plate-forme du char.

Fig. 88 - Sépulture BLH 196, vue générale de la roue droite et de la coupe montrant l'effondrement du plafond (*Cliché UMR 7041*).

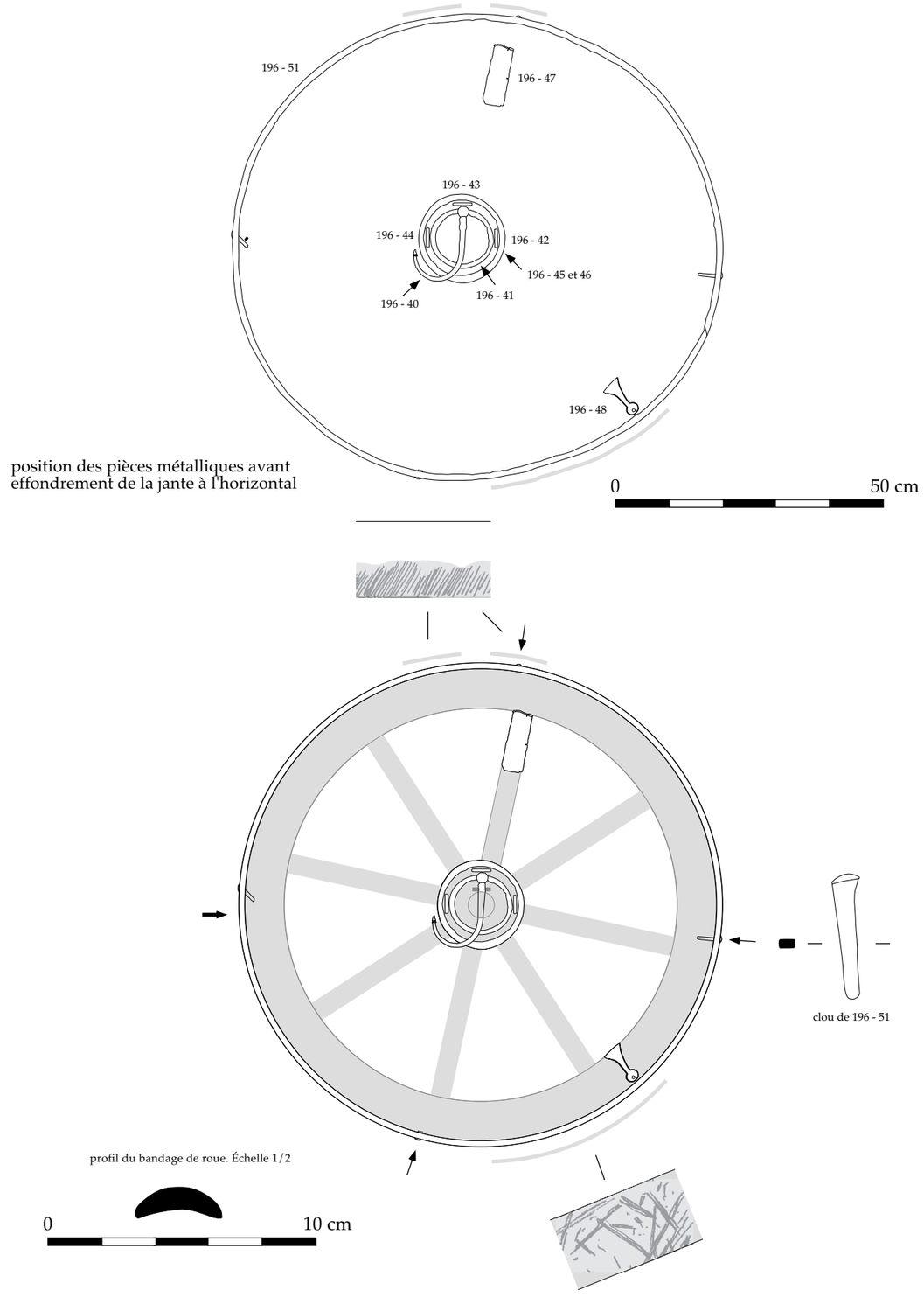

Fig. 89 - Roue droite du char de la tombe à char BLH 196.

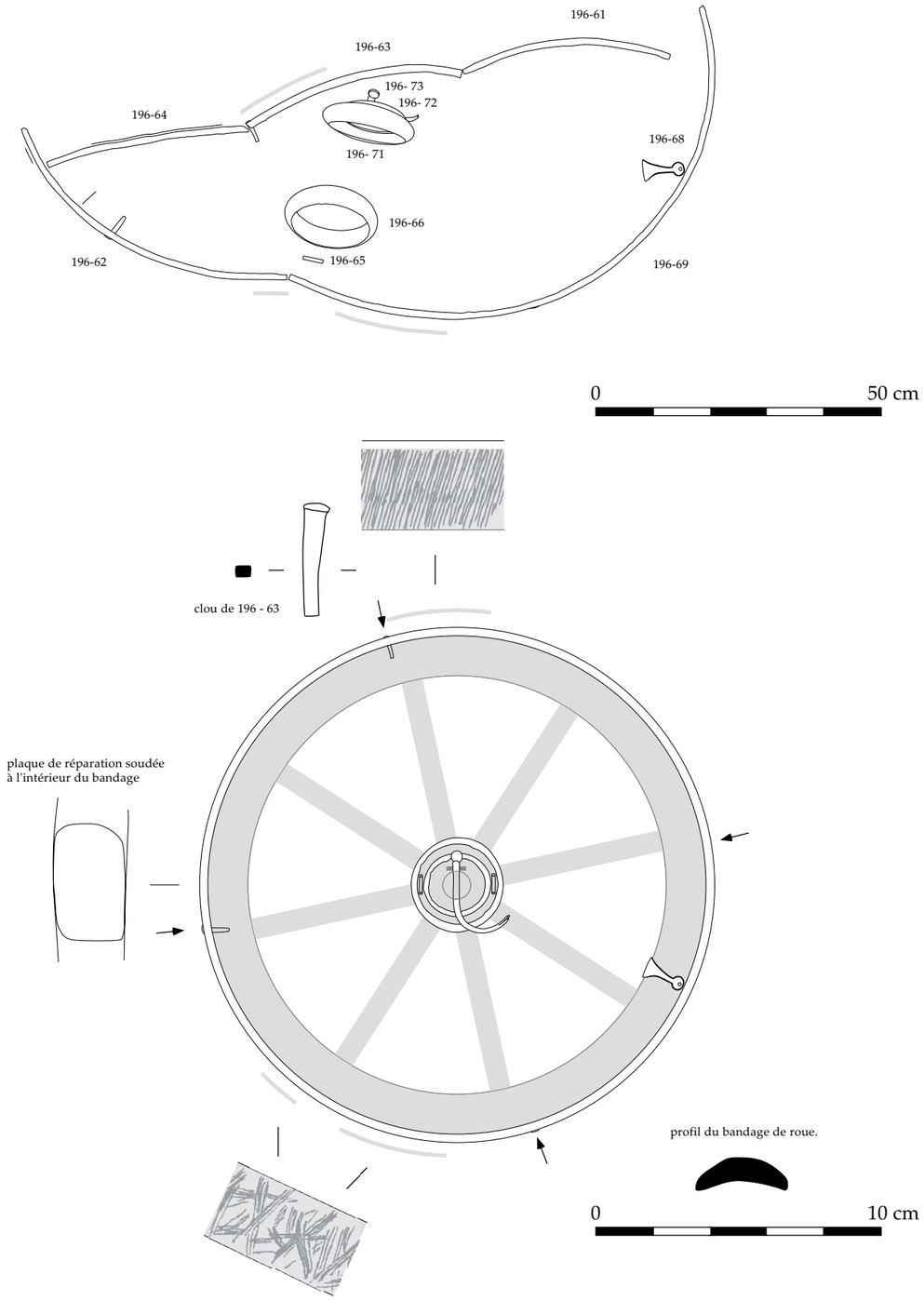

Fig. 90 - Roue gauche du char de la tombe à char BLH 196.

Les bandages de roue (fig. 89 et 90)

Chacune des deux roues du char est munie d'un bandage. Ils sont constitués d'une lame soudée en biseau. Leur section est cintrée et amincie sur les bords. Ils sont larges de 3,2 cm pour une épaisseur maximale de 0,8 cm. La lame de la roue gauche a subi une réparation par la soudure d'une tôle à l'intérieur du bandage. Le char a donc longuement servi avant son dépôt. Le bandage de la roue gauche est fragmenté et écrasé à la verticale. Celui de la roue droite est entier. Il s'est affaissé presque à plat vers le milieu de la fosse. Le diamètre des roues est restituable sans difficulté : 90 cm.

Quatre clous à section rectangulaire, sans tête, de 5,7 cm de longueur maximale et disposés sur le pourtour des bandages, assuraient la fixation de la jante.

Les pinces de jante

Des pinces de jante sont associées à chaque bandage (BLH 196-048 et 068). Elles sont faites à l'identique à partir d'une plaque en fer plate, à bords biseautés et recourbée en forme de fer à cheval. Celle-ci est élargie dans sa partie courbe et se termine par deux disques qui portent les clous de fixation.

Les frettes de moyeu

Le moyeu des roues est muni de trois frettes, deux grandes et une petite (fig. 91). De forme annulaire, elles sont faites d'une plaque en fer soudée en sifflet et à profil cintré vers l'intérieur. Les grandes frettes (BLH 196-045, 046, 066 et 071) mesurent de 16,1 à 16,6 cm de diamètre externe et de 3,5 à 3,7 cm de largeur. Sur chaque moyeu, elles sont réparties de part et d'autre de l'axe de la roue et distantes de 28 cm (*cf.* l'entraxe). Les petites frettes (BLH 196-041 et 070) mesurent 11 cm de diamètre externe et de 1,6 à 1,9 cm de largeur. Elles sont disposées à l'extérieur du moyeu à moins d'un centimètre de la grande frette.

Les clavettes

Le blocage de la roue sur la fusée d'essieu est assuré par une clavette en fer. Les deux exemplaires BLH 196-040 et 072 sont constitués d'une tige recourbée vers l'arrière du char. 040 a gardé son bouton mouluré terminal. Sur l'autre, il est cassé. À l'autre extrémité, un disque plat prolonge la tige sur la face au contact du moyeu. Il assure le frottement avec le bord de la petite frette. Sous ce disque, la tige est munie d'un trou latéral.

Les agrafes

La roue gauche possède 7 agrafes de moyeu (BLH 196-042, 043, 044 et 046) et la droite, 2 (BLH 196-065 et 067). La longueur de leur barrette varie de 2,8 à 4,3 cm. Elles comportent toutes des traces de

Fig. 91 - Sépulture BLH 196, vue du moyeu de la roue droite (*Cliché UMR 7041*).

bois couvrantes sur la face interne de leur barrette et sur leurs pointes. BLH 196-042, 043 et 044 sont disposées à l'extérieur du moyeu, entre les frettes BLH 196-041 et 045. Les deux autres, BLH 196-046, sont localisées sur l'intérieur du moyeu comme BLH 196-065 et 067 sur l'autre roue. La disposition de ces agrafes, à l'aplomb des grandes frettes internes, indique que les moyeux ne dépassent pas les limites fixées par ces dernières.

Les pièces de réparation

Deux pièces métalliques uniques sont des pièces de réparation du char.

La première, BLH 196-047, est en fer. Elle se compose de deux plaques rectangulaires (11,3 cm /4 cm), au profil cintré peu accentué, reliées par un rivet de 2,5 cm de long. Une de ces plaques a été emboutie au préalable pour lui assurer une longueur égale à sa symétrique. L'autre s'est tordue lors de l'effondrement. Des traces de bois couvrent l'intérieur de cet objet. Une autre trace de bois (un nœud) est conservée sur l'extérieur de la plaque du dessous. Elle est située à l'intérieur de la roue droite, à la perpendiculaire des frettes et presque au contact du bandage BLH 196-051 (fig. 92). Son inclinaison et son altitude sont identiques à celles du bandage. Elle se retrouve ainsi surélevée par rapport aux pièces voisines, c'est-à-dire les tiges BLH 196-049 et 050.

Fig. 92 - Sépulture BLH 196, vue de détail de la roue droite, montrant la position de la pièce de réparation (*Cliché UMR 7041*).

La seconde pièce est en bronze. Elle est constituée de deux fragments, BLH 196-059 et 060. Il s'agit de tôles de forme rectangulaire dont une est amincie d'un côté. Elles mesurent 6,1 et 6,5 cm de long pour 0,5 cm de large. Elles étaient fixées à une pièce de bois par 9 clous en bronze. Elles sont disposées l'une à la suite de l'autre, au pied du bandage de la roue gauche. Elles déterminent un axe parallèle au clou BLH 196-057 et aux tiges BLH 196-019 et 058.

Les pièces au niveau de l'essieu

Onze pièces en fer ont été découvertes à l'emplacement de l'essieu du char : 6 tiges droites rivetées, 2 tiges à œillet rivetées et 3 clous.

Les six tiges droites rivetées ont une section sub-rectangulaire uniforme et des têtes de rivet discoïdes. Depuis l'extérieur vers le centre de l'essieu, leur longueur utile va en diminuant de façon symétrique : 14,8 cm pour celles de l'extérieur (BLH 196-050 et 056), 9,5 cm pour les intermédiaires (BLH 196-052 et 055) et 9 cm pour celles du centre (BLH 196-053 et 054). Elles sont toutes inclinées à des degrés divers, la partie basse vers l'arrière du char. Elles étaient donc à la verticale à l'origine. Leur répartition le long de l'essieu est régulière. Leur écartement respectif est de 13 cm entre les tiges intermédiaires et les tiges centrales, y compris entre ces deux dernières. La distance entre les tiges externes et les tiges intermédiaires est sensiblement identique : 12 cm. Les écartements entre la frette interne du moyeu et la tige externe sont de 21 cm à droite et de 22 cm à gauche.

Des traces de bois perpendiculaires aux tiges couvrent l'intégralité des pièces intermédiaires et centrales. En revanche, sur les grandes tiges externes, ces traces n'occupent pas, *a priori*, tout l'espace utile. Un des côtés aurait pu dépasser des pièces de bois traversées. Toutes les fibres de bois ont la même orientation (axe de l'essieu). L'association de pièces de bois orientées selon différents axes est donc à exclure. Toutefois, aucun indice ne permet de dissocier le nombre et la largeur de ces éléments de bois. La variation d'inclinaison des têtes de rivets laisse supposer une section courbe pour ceux-ci. Il faut ajouter que les mêmes rondelles présentent d'autres traces organiques sur leurs faces externes (plancher, paille ou autre pièce de bois du char ?).

Les trois petits clous situés au niveau de l'essieu sont de deux formes. BLH 196-057 présente une tige carrée et une petite tête ronde bombée, tandis que BLH 196-007 et 008 ont une courte tige rectangulaire et une large tête ronde et plate. Le premier est situé à l'extrémité et à la perpendiculaire de la tige 056. Les deux autres ont été découverts au-dessus des tiges BLH 196-052 et 053.

Les pièces de la plate-forme

Les pièces en fer que nous pouvons attribuer à la plate-forme sont : 2 tiges à œillet rivetées, 2 tiges droites rivetées, 1 clou et 1 agrafe. Les deux tiges à œillet BLH 196-049 et 058 sont faites d'une tige de section carrée qui est rabattue d'un bord (œillet) et rivetée de l'autre bord par une rondelle. Elles traversaient une pièce de bois de 4,4 cm de large qui était soit à l'oblique, soit de forme ovale vue l'inclinaison des rivets. Une autre particularité est l'inclinaison à 45° des fibres de bois par rapport à l'axe des tiges. Les œillets comportent la trace de liens organiques (cuir ?). Ces pitons sont disposés à proximité immédiate des grandes tiges rivetées BLH 196-050 et 056, vers l'avant du char. Ils sont distants de 64 cm et sont inclinés de manière différente, mais l'œillet est orienté à chaque fois vers le haut. Prises une à une, leurs orientations sont toutefois identiques à celle des tiges rivetées BLH 196-018 et 019 situées au niveau des hanches du défunt.

Les deux petites tiges rivetées BLH 196-018 et 109 sont constituées d'une tige de section carrée terminée de part et d'autre par des rondelles assez différentes. Elles traversaient une ou plusieurs pièces de bois sur une longueur de 6,3 et 7 cm. Elles sont disposées de part et d'autre des hanches de la défunte en nette surélévation par rapport au fond de la fosse mais à la même altitude que les os voisins du squelette. Elles sont espacées de 64 cm et respectivement à 57 cm et 63 cm du centre des tiges à œillet BLH 196-049 et 058. Comme pour ces pièces précédentes, leur orientation différente trouve une explication dans les phénomènes d'effondrements différentiels des flancs de la plate-forme.

Le petit clou BLH 196-073 est particulier à plusieurs titres. Il est constitué d'une tige ronde en forme de cône et sa tête est ronde et bombée. Il est planté dans l'axe des fibres du bois. Surtout, il se situe sur l'axe arrière des roues, ce qui en fait le seul témoin métallique à l'arrière de l'essieu.

Localisée à l'opposée, l'agrafe BLH 196-017, de forme semblable à celles des moyeux, repose sur un des tessons du vase 3, ce qui implique une position originelle haute (le vase fait près de 60 cm de haut, mais elle a pu arriver sur les tessons après un premier écroulement ; toutefois, elle devait se situer au moins à la hauteur de la carène, soit près de 45 cm).

LE HARNACHEMENT

Le harnachement du char était situé à l'avant de la fosse et nous n'avons malheureusement aucune information sur sa disposition dans la tombe. Seules les pièces métalliques recueillies permettent de préciser sa nature : 2 filets en fer, 4 plaques tréflées ajourées en bronze, 2 appliques en bronze, 7 disques ajourés, 2 disques pleins, 2 appliques tubulaires ajourées en bronze, 5 anneaux en bronze et 1 pointe de clou en fer.

Les filets, les plaques, les appliques et les disques appartiennent à l'évidence au harnais richement décoré d'un bige. Les anneaux pourraient être ceux d'un joug. Quant au clou (BLH 196-135), nous ne pouvons rien en dire.

Les anneaux passe-guides

Il s'agit de cinq anneaux à peu près identiques, plus ou moins usés. Ils sont fermés, de section triangulaire avec une face interne convexe et un filet périphérique en relief. C'est la face interne qui porte les traces d'usure les plus claires. Elles sont plus nettes sur certains exemplaires et ne sont pas distribuées de manière homogène. L'un des anneaux porte, sur le filet périphérique, l'empreinte de fils croisés d'un tissu.

À l'image des grands anneaux de fer découverts dans la tombe BLH 114, ils pourraient avoir servi d'anneaux passe-guides, pour les quatre dont le diamètre est de 3,6 à 3,7 cm externe, d'où leur usure interne prononcée et irrégulière. Le cinquième, de 3,8 à 3,9 cm de diamètre externe, serait l'anneau de fixation du joug au timon.

Les filets

Les deux filets en fer (BLH 196-111 et 112) sont identiques. Ils entrent dans le modèle des « filets à 2 anneaux » dans la terminologie équestre contemporaine. Ils sont très usés. Ils comprennent un mors brisé à deux canons et deux anneaux.

Le mors est à simple brisure. Il est constitué de deux canons fins de section ronde et uniforme terminés par des œillets circulaires de section carrée. La longueur de l'embouchure de ces mors est de 14,5 à 15 cm, ce qui est adapté aux grands chevaux ou aux chevaux à tête forte.

Les anneaux font 8 cm de diamètre externe. Leur section est lenticulaire et fine. Trois d'entre eux seulement portent la trace de lanières de cuir (montants et/ou guides).

Les plaques tréflées ajourées

Chacune de ces quatre plaques est formée d'une tôle de bronze épaisse de 1 à 1,5 mm. Elle présente des contours festonnés qui dessinent trois petits disques alignés surmontés d'un grand disque tronqué dont le pourtour relie la partie supérieure des deux petits disques opposés. La bordure de chaque disque est pleine ; la partie centrale circulaire est, au contraire, finement ajourée. La base de la surface ajourée du grand disque tronqué est limitée par une fine bande de bronze qui relie entre eux les sommets des trois petits disques alignés. Les deux espaces triangulaires compris entre cette limite rectiligne et le bord des trois cercles sont aussi finement ajourés.

Les contours de la plaque ainsi que la délimitation des différentes surfaces à ajourer ont été marqués dans un premier temps par des incisions circulaires tracées au compas dont on reconnaît les traces sur la face supérieure de l'objet (fig. 93) : deux cercles concentriques autour de chaque petit disque et deux segments de cercles (sur environ deux tiers de la circonférence) autour du grand disque tronqué. D'autres cercles tracés au compas autour des mêmes points centraux ont une fonction simplement décorative : trois segments de cercles autour du grand disque tronqué, sur les quatre plaques ; un petit cercle supplémentaire autour de chacun des petits disques, sur deux des plaques (n° 1 et n° 2). Sur ces dernières, l'ornementation des petits disques est complétée par un rang de coups de poinçon circulaires disposé entre l'incision ornementale au compas et la partie centrale ajourée.

Le guidage du travail de l'ajouration se résume au tracé préalable des contours des surfaces à découper et, sans doute, dans le grand disque tronqué, à la délimitation de registres superposés par trois incisions horizontales et, dans un cas (n° 2), deux traits verticaux. L'ajouration est très fine : les ajours sont de très petite taille (de 1 à 4 mm) et les languettes qui les séparent sont également très fines (toujours moins de 1 mm), de section triangulaire à arête supérieure vive. Toutes les surfaces sont évidées. La forme des ajours est très diversifiée. On recense huit types différents et plusieurs variantes, parfois maladroites (fig. 94) : triangles (a), losanges (b), demi-cercles (c), gouttes (d), esses épaisses (e), écailles symétriques (f), dissymétriques (g) et tronquées (h). La qualité du travail n'est pas excellente : certaines languettes, trop fortement affinées, ont cédé ; les compositions ne sont pas toujours exécutées avec une grande régularité.

Les petits cercles ajourés présentent un décor de rosaces à pétales en forme de gouttes (ajours d et f) : quatre pour les n° 1 et 2 (deux verticaux et deux horizontaux) et huit pour les n° 3 et 4. La surface ajourée est plus grande dans ces deux derniers cas. Elle couvre la zone qui, dans les deux autres, est pleine et porte un décor poinçonné.

Le grand cercle tronqué est orné de quatre bandeaux horizontaux superposés de largeur variable (entre 5 et 8 mm). Une des plaques présente en outre un bandeau vertical qui coupe en leur centre les trois registres supérieurs mais s'interrompt au sommet du registre inférieur. La décoration de ces bandeaux utilise cinq types de compositions géométriques et leurs variantes :

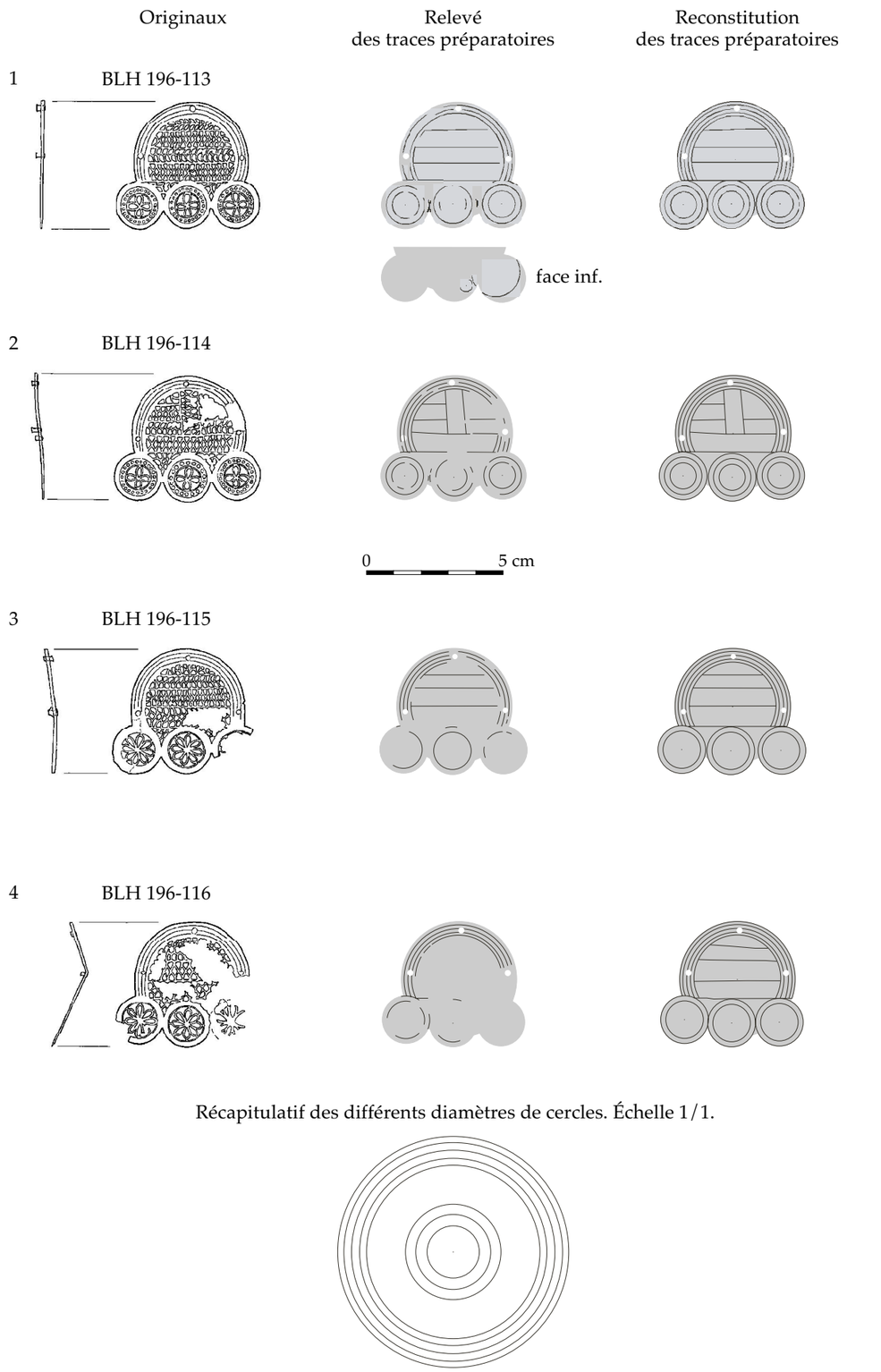

Fig. 93 - Tracés préparatoires au compas sur les plaques ajourées de BLH 196.

Fig. 94 - Sépulture BLH 196, vues des plaques, appliques et disques de BLH 196 (*Cliché Serge* Gbboukhov, *service photographique MAE)*..

1. losanges verticaux juxtaposés (ajours a et b) ; 2. double rang d'écailles dissymétriques sénestrogyres (ajours g) ; 3. triple rang d'écailles dextrogyres (ajours g) ; 4. double torsade dextrogyre (ajours e) ; 5. pétales en goutte verticaux alternant avec des arcs de cercle (ajours c et d). Ils ne sont pas tous présents sur les quatre plaques et s'y répartissent de différentes manières. Le tableau XI résume la situation.

Les quatre plaques forment donc deux paires qui se distinguent par l'ornementation des petits disques et des trois registres inférieurs : l'une est caractérisée par les rosaces à quatre pétales et par une frise à deux rangs d'écailles encadrée par deux frises de losanges ; l'autre par des rosaces à huit pétales et une large frise de losanges encadrée par deux frises d'écailles, à deux rangs au-dessus et à trois rangs au-dessous. La frise supérieure est différente sur chaque plaque et appartient, dans les cas les plus clairs, à des types qui ne sont pas représentés sur les autres registres. La frise de losanges domine donc largement l'ornementation des plaques.

Les écoinçons sont ornés de motifs irréguliers et parfois informes. La seule constante est la présence de trois pétales en goutte qui occupent les angles du triangle. Dans plusieurs cas, on reconnaît par ailleurs des éléments empruntés aux frises décrites précédemment : une tresse simple dans l'écoinçon gauche de la plaque 3 ; une double torsade dans celui de la plaque 1 ; une probable double rangée d'écailles dans celui des plaques 2 et 3.

Chaque plaque était fixée sur un support en cuir de 3 mm d'épaisseur environ à l'aide de trois rivets en bronze disposés en triangle sur la bordure du grand cercle. La face inférieure de la tôle ne semble avoir subi aucun traitement après la coulée. Toutefois, on observe sur le revers de l'une des plaques les restes de deux cercles tracés au compas (fig. 93) : un grand, dont on reconnaît la moitié de la circonférence ; un petit, dont les deux tiers de la circonférence et le point central sont conservés. Ils ont été recoupés lors de la découpe de la plaque puis du décor ajouré du petit cercle central. Il s'agit donc probablement d'essais ou de dessins préparatoires abandonnés en cours d'exécution. Le petit cercle n'a pas d'équivalents dans la décoration définitive. En revanche, le grand a le même diamètre que ceux qui ont été tracés pour guider la découpe des trois cercles alignés de la plaque.

Les deux appliques ajourées

L'une des appliques est presque entière, avec seulement quelques lacunes très localisées (fig. 95). L'autre est fragmentaire, mais semble en tous points identique à la précédente.

	Disques	Reg. inférieur	Reg. 3	Reg. 2	Reg. supérieur	Reg. vertical
Plaque 1	4 pétales	1	2	1	4	-
Plaque 2	4 pétales	1	2	1	2 ?	1
Plaque 3	8 pétales	3	1	2	5	-
Plaque 4	8 pétales	3	1	2	?	-

Tabl. XI : La répartition des types de composition sur les plaques tréflées ajourées.

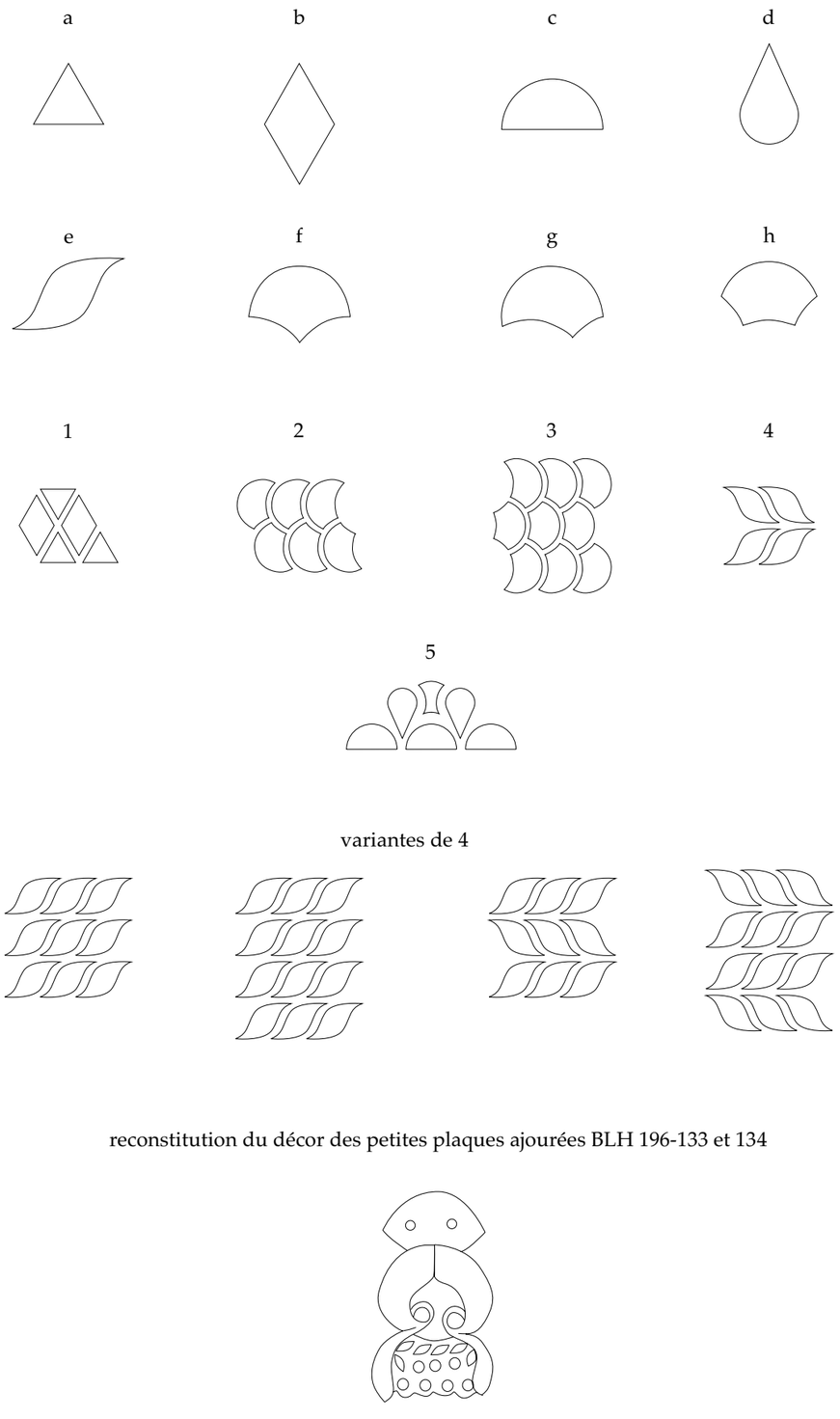

Fig. 95 - Schéma de composition et motifs des plaques ajourées de BLH 196.

Chacune est faite d'une plaque plane épaisse de 0,6 mm finement découpée, organisée autour d'un axe de symétrie longitudinal. On distingue trois partie superposées. En haut, une plaque en amande horizontale dissymétrique. Les deux côtés de l'amande décrivent deux arcs de cercle de diamètres différents. Cette zone porte deux petits rivets en bronze qui servaient à fixer l'objet sur un support organique fin (cuir ou tissu ?). La partie centrale a une forme ovale et porte un décor ajouré. Il s'agit de deux « motifs vessie de poisson » affrontés prolongés en bas par deux cercles reliés par une petite languette. La limite inférieure de l'ovale est marquée aussi par une fine languette de bronze. Les contours des « vessies de poisson » sont soulignés par un rang de points obtenus au poinçon. La troisième partie est également ajourée. Elle est encadrée par deux « vessies de poisson » fines que relie en bas un bandeau festonné percé de quatre cercles identiques. Entre ce bandeau et la limite inférieure de l'ovale précédent se trouve une composition ajourée formée de deux rangs d'ajours superposés : en haut, quatre amandes disposées obliquement ; en dessous, trois cercles encadrés par deux amandes obliques placées symétriquement.

Les sept disques ajourés à bélière et pastille de corail centrale

Les sept disques ont à peu près le même diamètre (fig. 94 et fig. catalogue). Ils sont constitués d'une tôle dont la face inférieure est plane et la face supérieure couverte de reliefs concentriques dont l'épaisseur croît vers le centre. De l'extérieur vers l'intérieur, on trouve successivement : une bordure pleine légèrement convexe épaisse de 1,2 mm vers l'intérieur et terminée en biseau à l'extérieur ; un bandeau de moins de 1 mm d'épaisseur, finement ajouré ; un filet en relief de 1,5 mm d'épaisseur; un bandeau lisse dont l'épaisseur croît légèrement vers le centre et qui porte les traces d'une finition par abrasion rotative ; un filet en relief qui borde une cavité à fond plat alésée par rotation. Le centre du disque est marqué, au fond de cette cavité, par un point en creux qui a servi pour ajuster le système d'abrasion par rotation. La cavité centrale était destinée à recevoir un grain de corail à face supérieure convexe, qui était seulement collé et qui n'est conservé que dans deux cas.

Les variations dans les largeurs des différents bandeaux sont très faibles (tab. XII). Le disque C se distingue seulement des autres par un diamètre total légèrement plus grand, par une bordure étroite et par un bandeau ajouré plus large. Ces petites différences ne suffisent pas à le séparer des six autres disques, qui forment, quant à eux, une série très homogène.

Une bélière occupe le centre de la face inférieure. Elle se présente comme une languette, à section rectangulaire aux angles émoussés, dont l'extrémité est percée d'un trou parfaitement cylindrique. La forme et la longueur de la bélière sont variables. Son extrémité peut être arrondie, plate ou à facettes.

Les étapes de la fabrication peuvent être facilement restituées. Chaque disque est coulé en une seule pièce. La face inférieure reste brute ou est légèrement abrasée. La bélière, si elle n'est pas prévue à la coulée, est perforée à l'aide d'un outil circulaire. La face supérieure est abrasée par rotation sauf au niveau de la bordure. Ensuite est effectuée la découpe de l'ornementation ajourée. Le grain de corail est ensuite collé dans la cavité centrale.

Les compositions ajourées utilisent les mêmes types d'ajours que celles des plaques tréflées mais elles sont différentes. Six disques portent un décor de torsades superposées. Dans trois cas, il s'agit d'une triple torsade dextrogyre (D, E, G) ; dans un autre (B), d'une quadruple torsade dextrogyre qui se transforme, sur un quart de la circonférence, en triple torsade ; dans un autre encore (A), de trois torsades alternées (deux dextrogyres et une sinistrogyre) ; dans le dernier (F), de quatre torsades alternées (de l'extérieur vers l'intérieur, une sinistrogyre, deux dextrogyres et une sinistrogyre).

Il ne semble pas que la découpe ait été précédée d'un tracé préparatoire. Elle est globalement très fine mais aussi assez irrégulière : la taille des

Disques	1	2	3	4	5	6	Décor
C	42,5 (8,5)	34 (17,5)	16,5	13	5	3	rosace
B	41,5 (10)	31,5 (16,5)	15	13,5	5	3	4 torsades dextrogyres
G	41,5 (11,5)	30 (14)	16	14	5	3,5	3 torsades dextrogyres
D	41,5 (11,5)	30 (15)	15	13,5	5,5	3,5	3 torsades dextrogyres
F	41 (10,5)	31,5 (16)	14,5	12	5	3	4 torsades alternées
A	41 (10)	31 (15,5)	15,5	14	4,5	3,5	3 torsades alternées
E	41 (11)	30 (14)	16	13,5	5	3,5	3 torsades dextrogyres

Tab. XII - Mesures et types de décors des disques ajourés à bélière.

ajours est variable ; la hauteur des torsades n'est pas constante. La superposition des esses n'est pas parfaite. Certaines parties ont été trop abrasées et le fil de métal entre deux ajours a cédé. Les plus grandes imperfections se trouvent sur les deux disques ornés de quatre rangs de torsades. Sur le disque F, les ajours sont tellement fins que l'on reconnaît à peine les esses, qui prennent une forme à peu près circulaire. Sur le disque B, c'est le passage de quatre à trois rangs qui a posé problème à l'artisan. Cette modification du schéma général semble toutefois volontaire : elle porte exactement sur un quart de la circonférence et les limites entre les deux zones sont nettes ; d'autre part, sur les trois autres quarts, les torsades sont relativement régulières. Quoi qu'il en soit, l'effet obtenu n'est pas des plus heureux.

Le septième disque (C), qui se distinguait des autres par ses dimensions, porte un décor tout à fait différent. Il s'agit d'une rosace à 23 pétales enchevêtrés. Les ajours, losangiques, sont séparés par de fines languettes de bronze en arc de cercle qui forment les contours des pétales. Le schéma de composition est complexe. L'exécution est correcte, sauf en un point où l'abrasion des ajours a été trop poussée et a déformé certains des arcs de cercle.

Les deux disques pleins à pastille de corail centrale

Les deux disques en bronze sont identiques mais ont des diamètres différents : 28,3 à 28,8 mm pour l'un et 26,5 à 27,5 mm pour l'autre. Les variations sur un même exemplaire sont probablement dus à l'usure. Comme les précédents, ils ont, sans doute, été coulés en une pièce. La face supérieure est divisée en trois zones concentriques : une cavité centrale cylindrique avec point central, sans doute alésée par rotation, destinée à recevoir un grain de corail (conservé dans un cas) ; un bandeau à surface concave bordé par un filet légèrement en relief ; un bandeau à surface convexe qui se termine en biseau vers l'extérieur. Hormis la cavité centrale, les reliefs ont pu être obtenus à la coulée. On note une plus grande finesse dans l'exécution du disque le plus grand, notamment dans le traitement de la limite entre la zone convexe et la zone concave.

La face inférieure est à peu près plate et porte quelques traces d'abrasion parallèles et perpendiculaires à l'axe de la bélière centrale. Celle-ci est constituée d'une languette plate de forme rectangulaire percée à son extrémité d'un trou circulaire. On note des différences entre les deux bélières : l'une est large, de forme rectangulaire à angles vifs, avec une bélière agrandie au ciseau d'un côté. L'autre ressemble plus aux bélières des disques ajourés à décor de torsades.

Les deux tubes à décor incisé

Chaque tube est formé d'une tôle de bronze rectangulaire de 14 à 16 mm de large, enroulée et fixée sur un support cylindrique en bois par quatre clous en bronze placés aux angles de la plaque. Le support, circulaire d'un côté, s'élargit et devient ovale de l'autre. Les deux bords de chaque tube sont régulièrement dentelés.

Les deux plaques sont décorées d'une même composition géométrique entièrement incisée au compas. Elle est construite à partir de deux rangées de doubles cercles concentriques (de 2,75 et 4,5 mm de diamètre) superposés reliés entre eux par deux arcs de cercle concentriques de mêmes diamètres. Les deux rangées sont elles-mêmes reliées par de grands arcs de cercle (de 11 mm de diamètre) qui forment des sortes d'ogives.

Les tubes sont bien conservés et l'on distingue aisément les points centraux des cercles et les diverses imperfections du tracé : le compas a parfois dérapé, le tracé a été repris avec un petit décalage. Les arcs extérieurs des ogives sont réalisés de manières différentes : soit en décalant légèrement le compas, soit en ajoutant une incision à main levée, soit en utilisant les deux procédés à la fois. Sur un des tubes, trois paires de petits arcs de cercles ont été oubliés d'un côté de la plaque. Enfin, l'exécution n'est pas très précise dans la disposition des petits cercles concentriques superposés. La distance qui les sépare varie de 3,5 à 5,5 mm environ.

Sur un des deux tubes, le décor a été incisé alors que la tôle était déjà fixée sur un support cylindrique : les quatre points centraux des cercles placés aux angles de la plaque sont visibles au centre des têtes de clous ; deux arcs de cercles ont été tracés alors que les deux bords extrêmes de la plaque étaient déjà réunis.

L'unicité de chaque tube par harnais et la présence de bois à l'intérieur de chacun (fig. 95) permettent de supposer leur rôle de frette pour la fixation d'un élément organique probablement décoratif : toupet ou postiche.

LES VASES

Le dépôt de céramiques est constitué de sept vases (fig. 83 C, 96). Cinq d'entre eux sont alignés le long de la paroi nord, en avant de la roue (d'ouest en est : vase 1, vase 5, vase 3, vase 4, vase 7). Il s'agit de vases carénés ou à épaulement, tous à col et de forme plus ou moins haute. Les vases 2 et 6 sont des petits vases carénés à col. Ils ont été retrouvés respectivement à l'intérieur des vases 1 et 4. Il faut noter l'absence totale d'assiette.

Ces récipients ont été retrouvés dans des états divers. Si les vases 1 et 7 sont complètement fracturés et aplatis, le vase 3 a partiellement conservé sa forme. Seul le côté de la panse situé vers l'intérieur de la tombe s'est retrouvé à plat sur le fond de la fosse. La fibula du squelette repose sur ces tessons, juste un peu en dessous de la carène. Le haut du vase (épaulement et col) s'est effondré à l'intérieur de la panse.

Fig. 96 - Sépulture BLH 196, vue oblique montrant l'effondrement des vases (*Cliché UMR 7041*).

LES OFFRANDES ANIMALES

Les offrandes constituées de morceaux de viande de boeuf, de porc et de mouton, se développent sous et le long du corps, à gauche de la défunte pour une partie et aux pieds pour une autre partie. Certains os reposent sous les tessons écroulés des vases 3 et 7.

LES AUTRES OBJETS

Une fourchette à chaudron en fer a été retrouvée sur le fond de la fosse, le long de la paroi nord en avant des vases. Sa poignée passe sous les tessons du vase 7. Les griffes sont tournées vers le bas (fig. 96), mais l'ustensile ne repose pas à plat. Des fibres de bois ont été piégées dans la rouille, au-dessus et en dessous, leur sens est oblique par rapport à l'objet.

Un ensemble d'objets se situe à droite et sous la main droite et le proximal du fémur droit (fig. 97 A). Il s'agit d'anneaux en bronze (3 simples et 4 à bélière), de tubes en tôle de bronze (3 petits et 3 grands), d'une poignée en bronze à bélières et d'un *scalptorium*. Tous ces objets reposent à quelques centimètres au-dessus du fond de la fosse. Quelques-uns sont situés sous les os du squelette (poignet, bassin, proximal du fémur). Certains ont été retrouvés d'aplomb, à plat, ou en position oblique. On peut associer un grand tube à trois des anneaux à bélière et un petit tube à chacun des anneaux simples. La stratigraphie montre que, sous le fémur, l'anneau à bélière et son tube sont au-dessus de l'anneau simple et de son tube. Cet appariement en trois groupes de pièces se répartit régulièrement autour d'un cercle au centre duquel se positionnent le quatrième anneau à bélière, la poignée et, à la base, le *scalptorium* en fer (fig. 97 B). L'anneau surmonte la poignée et l'un et l'autre sont d'aplomb. Il se singularise également par un plus grand diamètre de sa rondelle de rivetage en fer, 29 mm contre 24 mm pour les autres. Enfin, sa position centrale dans le dispositif tend à lui attribuer plus un rôle de poignée que d'anneau de fixation de sangle, fonction reconnue pour les anneaux et tubes. Nous aurions donc affaire à deux ensembles de pièces distinctes appartenant soit à deux contenants en matériaux périssables superposés, soit à un seul (fig. 97 C à F). La nature du matériau organique de ce ou ces contenants est déterminée par la présence de traces de vannerie sur la face supérieure du rivet en fer de plusieurs anneaux à bélière, en particulier celui de l'anneau central. Il s'agit de fibres ligneuses entrecroisées et de section ronde (2 mm de diamètre), sans doute de l'osier. Ces pièces métalliques seraient donc les éléments de bouclerie d'un ou deux paniers contenant le nécessaire de toilette de la défunte.

RESTITUTION DES DÉPÔTS D'ORIGINE ET DES EFFONDREMENTS

LE CORPS

Le corps est allongé sur le dos dans l'axe du char, les pieds vers l'avant. La tête est au niveau de l'essieu, écrasée sur la gauche. Elle semble avoir été maintenue à l'arrière par l'essieu, sur la droite par le timon et sur la gauche par la plate-forme (fig. 98). La présence de plusieurs offrandes animales, du coffret sous le corps, de la fibula et du calcanéum gauches sur des tessons de vases effondrés induit que le corps était surélevé. Le sens d'effondrement du squelette est similaire à celui du char. Tout le côté droit repose sur plusieurs centimètres de sédiment. Le défunt reposait donc sur le char monté.

LE CHAR

Les roues

La face interne et les clous des pinces de jante sont couverts par le bois de la jante. La section de cet élément organique est ainsi connue. Elle mesure au moins 6,8 cm de haut pour 4,5 cm d'épaisseur maximale. Compte-tenu de la forme des pinces et de leur largeur minimale (4 cm) qui est inférieure à celle des bandages (3,2 cm), nous pouvons en déduire que la jante était bombée sur sa face interne et que ses flancs étaient biseautés au niveau de leur raccord avec le bandage.

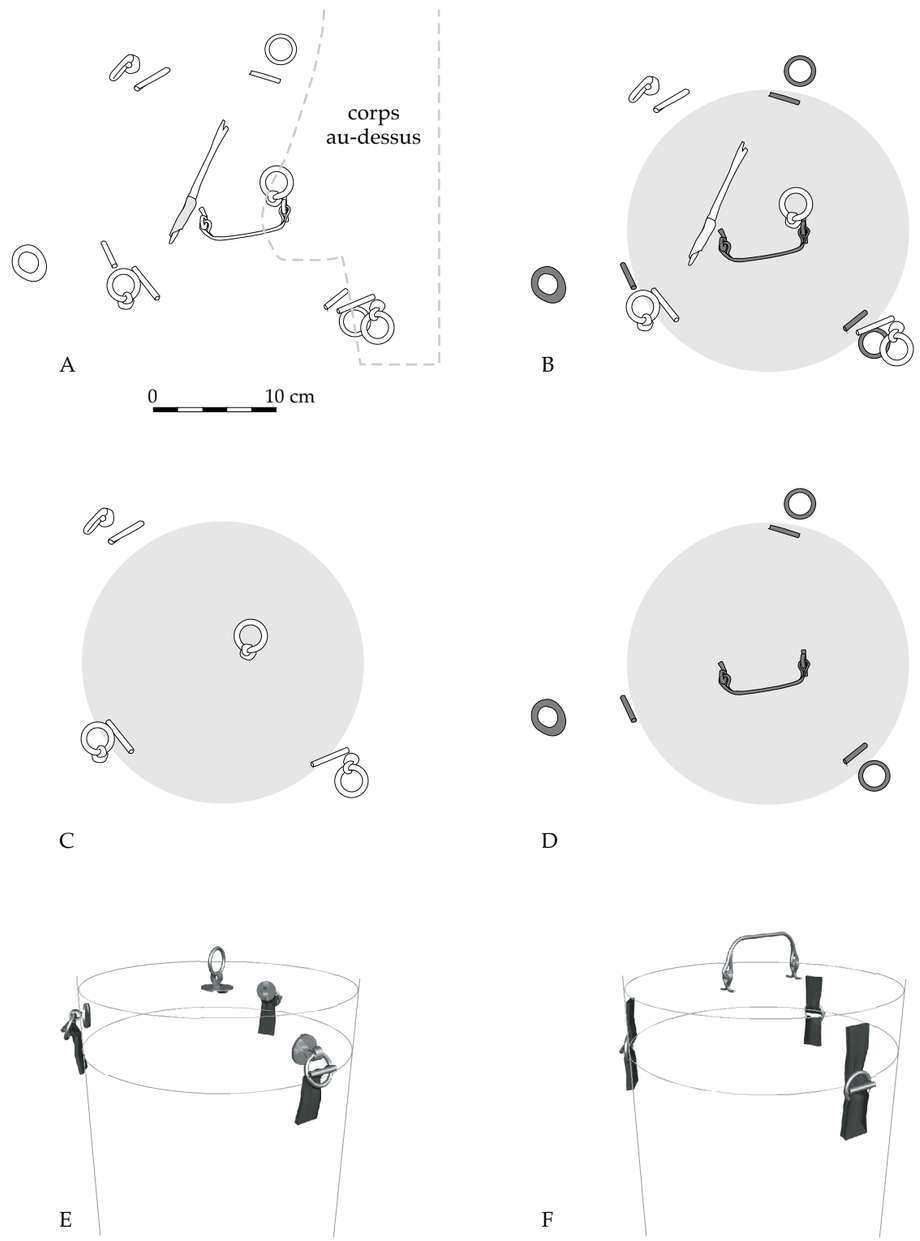

Fig. 97 - Position des objets conservés du coffret et essai de restitution de leur position d'origine dans la tombe à char BLH 196.

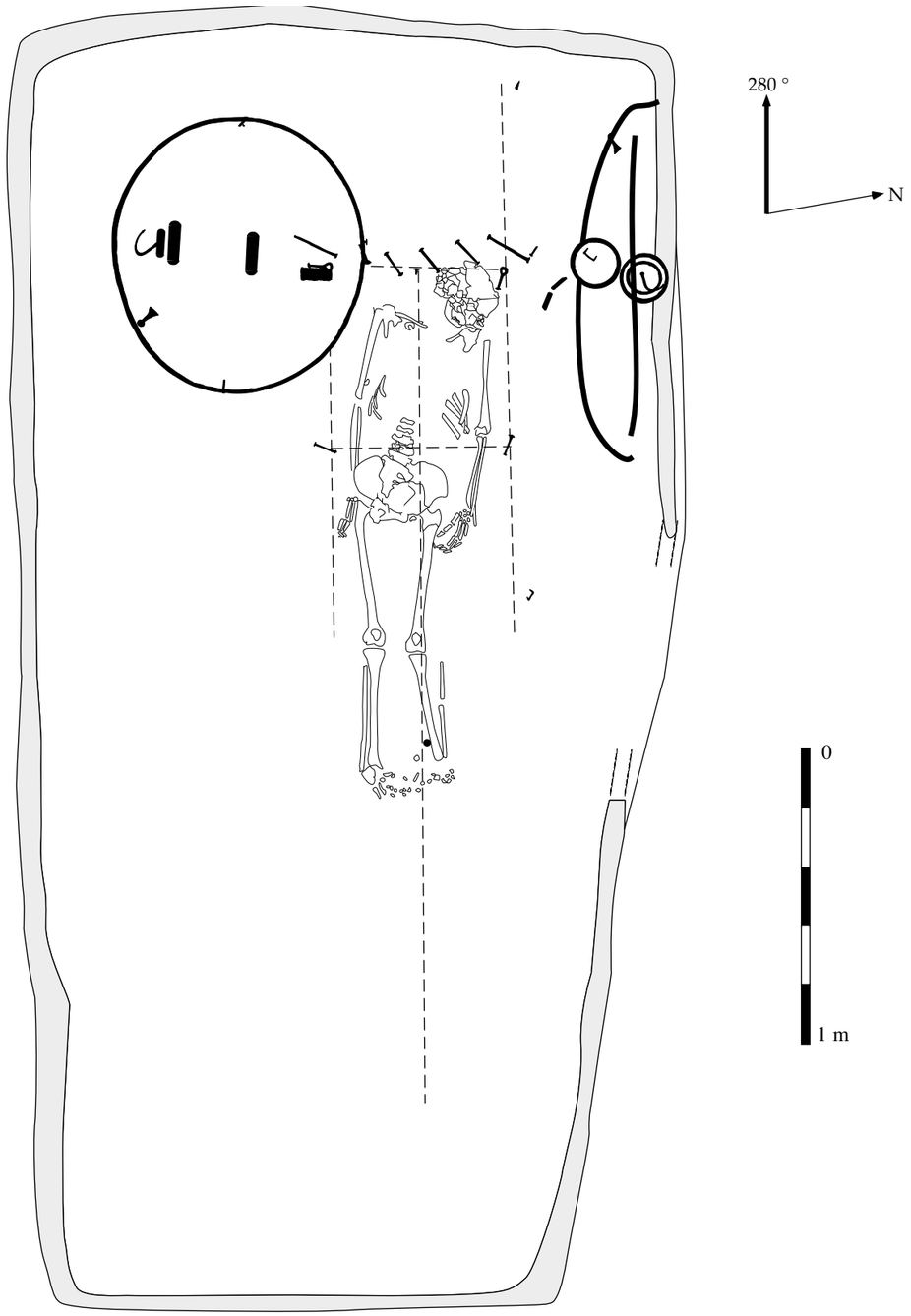

Fig. 98 - Position du squelette par rapport à l'axe du char et la forme de la plate-forme, induits par les éléments métalliques dans la tombe à char BLH 196.

Les frettes de moyeu ont gardé les traces de bois du moyeu dont les dimensions sont de 14 cm de diamètre au niveau des grandes frettes pour une longueur de 29,5 cm minimum.

L'absence de goupille métallique sur les clavettes et la trace de matière organique (cuir ?) autour de la tige, à l'endroit de ce trou, permettent d'envisager un système de ligature organique qui passe par le trou pour venir se fixer autour du bouton terminal à l'autre extrémité de la tige. Les traces de bois sur ces objets indiquent que les fusées avaient au moins 5 cm de diamètre.

La nature de l'élément en bois concerné par la pièce de réparation BLH 196-047 est révélée par une morphologie et une position, qui ne laissent que peu de doute sur sa fonction : il s'agit d'un rayon de la roue réparé au niveau de son raccord avec la jante. Cas rare, nous en aurions ici la forme et les dimensions, c'est-à-dire une forme ovale de 4 cm sur 2,5 cm. Jusqu'à présent, nous n'avons pu déterminer à quel élément du char la seconde pièce de réparation en bronze se rattache.

La distance entre les roues

La voie du char de BLH 196 a été calculée à partir des observations sur les processus d'effondrement des roues. Ces événements ont provoqué la rupture des roues au niveau des rayons, là où ils se raccordent au moyeu. Au niveau de la roue droite, rayons, jante et bandages se sont désolidarisés du moyeu et se sont couchés vers l'intérieur du char. Le moyeu est resté solidaire de l'essieu. Sur la roue gauche, la jante est restée d'aplomb. Sous la pression provoquée par la chute de l'autre côté du train de roues, c'est, cette fois, l'essieu qui a cédé, entraînant dans sa chute le moyeu qui a subi une rotation autour de l'axe de la roue. La voie a donc été obtenue par la mesure de l'entraxe des moyeux, en tenant compte de l'inclinaison du moyeu et de la partie d'essieu inclinée au niveau de la roue gauche. Elle est de 137 cm.

L'essieu

Malgré le nombre important de pièces métalliques situées au niveau de l'essieu, sa restitution n'est pas aisée. Si l'on admet que les tiges droites rivetées assurent le lien entre l'essieu et une pièce supérieure du fait de leur orientation à la verticale, nous pouvons envisager leur positionnement selon deux modes. Dans un cas, elles sont alignées par rapport à leur centre. Chaque pièce de bois aurait alors un profil en long incurvé vers le centre (fig. 99 A). Dans cette hypothèse, on remarque que la largeur de l'essieu à ses extrémités équivaut quasiment au diamètre du moyeu : 14,8 cm de large pour 14 cm de rayon. On peut aussi imaginer que le bois est ajouré au centre des grandes tiges, ce qui permettrait de ligaturer le lien organique relié aux tiges à œillet situées juste au-dessus. Dans l'autre cas, elles sont alignées par rapport à leur base. Seule la pièce supérieure a alors son profil supérieur cintré. Cette disposition soulève à son tour une nouvelle interrogation quant à la forme de cette dernière. S'agit-il d'un bois plein au contact de l'essieu ou d'un arceau (fig. 99 B) ? L'hypothèse d'un arceau pourrait éclaircir le fonctionnement de ce système. Il assumerait un rôle de suspension à la plate-forme. Quant aux trois petits clous, ils sont sans doute en relation avec quelques réparations.

La plate-forme

La relation fonctionnelle entre les tiges à œillets et les deux tiges droites rivetées attribuables à la plate forme est évidente. Elles devaient être fixé sur les mêmes bois. Les pitons à œillets, en particulier, appartiendraient à un système de fixation amovible et souple de la plate-forme à l'essieu (lien organique), mais le fonctionnement précis nous échappe encore. Ils apportent cependant des limites qui permettent de déterminer les mesures de la ou d'une partie de la plate forme : 64 cm dans le sens de la largeur et une soixantaine de centimètres dans le sens de la longueur. Quant au clou BLH 196-073 et à l'agrafe BLH 196-017, bien qu'isolés et de formes différentes, ces possibles objets de réparation ont un point commun d'une grande importance : ils sont alignés sur l'axe des tiges BLH 196-019 et 058. Le clou est distant de 65 cm de BLH 196-058 et l'agrafe de 53 cm de BLH 196-019. Il nous semble impossible de voir dans cette disposition une simple coïncidence. L'explication la plus plausible est que ces quatre pièces appartenaient à un côté de la plate-forme du char. Celle-ci serait donc constituée d'une partie, à l'avant de l'essieu, de 64 cm de large sur près de 120 cm de long et d'une partie arrière dépassant au moins jusqu'à l'arrière des roues, ce qui représente une longueur totale d'environ 180 cm. Cet axe tend à être confirmé par la position du squelette et les effets de paroi constatés sur les vases 3, 4 et 5.

Le timon

Sa position théorique est donnée par l'axe central du char. Plusieurs observations permettent de le déterminer :

- le centre de l'essieu au milieu des tiges BLH 196-054 et 055 ;
- le centre de la plate-forme au milieu des tiges BLH 196-008 et 019 ;
- l'effet de paroi sur la droite du crâne, advenu après son basculement et son écrasement ainsi que sur la boucle d'oreille en or :
- le basculement du genou gauche vers l'intérieur et son détachement de la fibula.

Le clou isolé BLH 196-016 au contact de l'intérieur de la cheville gauche conforte cette hypothèse. De forme semblable au clou BLH 196-057, il n'a de justification que s'il était planté dans le timon.

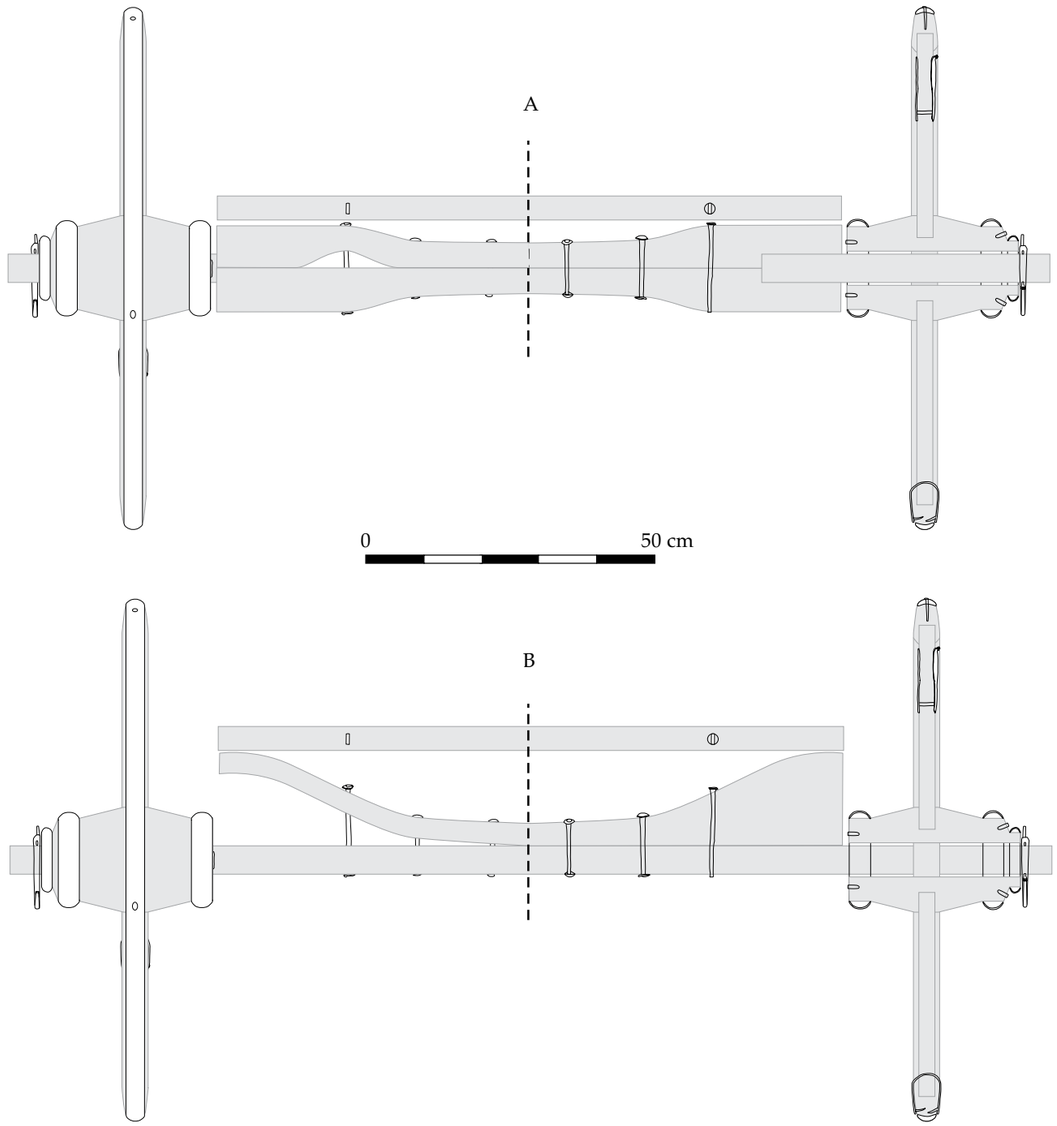

Fig. 99 - Restitution de l'essieu du char à partir des pièces métalliques conservées dans la tombe à char BLH 196.

Compte tenu de la destruction de l'avant de la fosse, la longueur du timon est inconnue. Nous n'avons aucun autre indice de l'existence de pièces appartenant au châssis du char, en particulier d'une éventuelle fourche de renfort entre l'essieu et le timon.

LES AUTRES DÉPÔTS

La restitution de la position originelle des vases est assez aisée. Ils ont été disposés les uns à côté des autres, en ligne, les vases 1 et 3 contre la paroi. Le vase 6, retrouvé sous les tessons de col du vase 3, pouvait tout aussi bien avoir été dans ce dernier ou au-dessus, sur un couvercle ; aucun indice ne permet de trancher. La carène du vase 3 devait passer sous la plate-forme du char, probablement dans son angle nord-est. Le fait que ces récipients reposent sur le plancher de la chambre ne fait ici aucun doute.

Au moment de l'effondrement du plafond, les parties de panses situées vers l'intérieur de la fosse sont tombées à plat, tandis que l'autre côté est resté

plus ou moins coincé par la paroi. On constate des relations stratigraphiques dans les effondrements. Les tessons écroulés du vase 3 reposent sous la fibula gauche, qui paraît être à l'aplomb de sa position d'origine. Il s'agit ici d'une indication de la hauteur minimum de cette dernière (au moins plus haute que la carène du vase). Une agrafe, liée à la caisse du char, repose également sur les tessons. En revanche, ils recouvrent un fémur de porc et le vase 7, les offrandes situées sous les pieds de la défunte.

On peut en déduire que les morceaux de viande ont été déposés sur le sol de la chambre, sous le char (dans un récipient ou sur un support en matière périssable ?). La dispersion et la position de ces dépôts ne permettent pas de voir ici une table ou un coffre comme dans les tombes à char BLH 114 et BFT 150. Un gril costal de porc gît sous l'avant-bras gauche et sous l'aile de l'ilium gauche de la défunte. Une patte arrière gauche de porc est déposée à droite du vase 5 ; le tibia forme un angle droit avec le fémur. L'animal est âgé d'environ 2 ans et demi. Sous le timon, à l'avant de la caisse, est déposé un morceau de viande de bœuf représenté par un fémur gauche et son coxal. Nous constatons de nouveau que la pièce de viande, située sous le char à l'origine, se retrouve directement en contact avec la cheville gauche du squelette humain, suite aux effondrements. Il s'agit d'un bœuf de moins de 36 mois. À proximité, ont étés déposées une patte avant gauche de porc (scapula ?, humérus, radius, ulna) et une épaule de mouton (scapula uniquement). À l'est de l'alignement de vases, sont déposées les parties d'un agneau de moins de 3 mois (sans la tête ni la colonne et les côtes). Un porcelet de moins de trois mois accompagnait probablement l'agneau, mais sa position initiale nous est inconnue (sondage mécanique).

La fourchette à chaudron repose obliquement le long de la paroi nord, à l'avant de l'alignement de vases (fig. 96), mais sa position n'est pas naturelle (le plan défini par les pointes des griffes est à 45° du plancher). Il est donc probable qu'elle soit tombée d'une position plus élevée. Deux hypothèses sont possibles : soit elle était accrochée à la paroi de la chambre, soit elle était posée sur un objet en matière périssable. Rappelons qu'elle possède, sur la partie supérieure et sur la partie inférieure de la tige, des traces de bois. Le sens des fibres est parallèle à l'axe transversal de la fosse. Les traces supérieures peuvent provenir du plafond effondré, mais il est peu probable que les traces inférieures correspondent au plancher, dans la mesure ou un espace existait entre la tige et ce dernier. Doit-on en déduire la présence d'un coffre en bois ? Juste à proximité et pour certains en contact de la fourchette, se trouvent les restes d'un très jeune agneau et d'un porcelet. Ces offrandes étaient-elles contenues dans le coffre ?

La fibule se situe à une dizaine de centimètres à droite de l'avant-bras droit et à quelques centimètres du fond de la fosse. Cette position n'est pas traditionnelle. Retrouvée intacte et fermée, un déplacement important de la position d'origine semble exclu. Elle ne reposait pas sur le sol. On peut émettre l'hypothèse qu'elle reposait sur la caisse du char. Appartenait-elle à un vêtement déposé à côté du corps ? Les vestiges du trousseau de toilette ne reposent pas non plus sur le fond de la fosse. Certains éléments se situent sous les os du squelette. Il est donc probable que ce ou ces contenants étaient posés sur le sol, sous la caisse du char, plutôt que dessus, à côté de la défunte.

ESSAI DE SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DES EFFONDREMENTS

Différents phénomènes stratigraphiques et l'observation des coupes des parois permettent de restituer une partie de l'histoire des effondrements. Le char a cédé par une rupture de l'essieu proche de la roue gauche, entraînant un basculement de la caisse dans ce sens et, par voie de conséquence, du corps (basculement et déplacement de la tête, torsion du bassin et de la partie inférieure du rachis, effet de paroi du crâne au coude gauche, surélévation du côté droit du squelette). L'effondrement de la caisse n'a pas produit l'écrasement du gril costal situé en-dessous de la hanche gauche, les côtes étant intactes et disposées à plat. La décomposition de ce morceau de viande s'est donc produite avant l'écroulement du char. Le vase 6 a cédé avant que le corps ne soit tombé jusqu'au fond, puisque ses tessons reposent sous la fibula et sous une agrafe en fer. On ne constate aucun écrasement de la partie supérieure des os des jambes (les rotules sont en place). Le poids qu'a supporté le vase 6 n'a donc pas affecté le bas du corps. On peut en déduire que c'est le char lui-même qui a cassé les vases, écrasant les parties situées sous la caisse. Les tessons restés en hauteur forment d'ailleurs un très net effet de paroi qui nous renseigne sur la largeur de la plate-forme.

Les coupes montrent que la paroi gauche est relativement restée en place, alors que la paroi droite s'est complètement effondrée vers l'arrière de la fosse et a été très déformée vers l'avant.

On peut restituer la chronologie suivante :

- décomposition des morceaux de viande ;
- des infiltrations de sédiments se sont produites avant la décomposition finale du plafond, conservant de nombreux éléments dans une position surélevée ;
- rupture de la paroi droite et du plafond (l'un entraînant l'autre) ; deux chocs violents sont à constater, à l'arrière du char avec le basculement brutal de la roue droite et l'écrasement du crâne, à l'avant avec un écrasement du vase 7 et de la cheville gauche ;

- rupture de l'essieu et basculement de la caisse du char ;
- effondrement de la fourchette à chaudron ou de son support ;
- écrasement des vases ;
- le reste du corps (des bras aux tibias) a dû demeurer un certain temps en espace non comblé, sous un enchevêtrement de poutres.

ORGANISATION DU DÉPÔT

Le char a été déposé dans la fosse, la roue gauche bloquée contre la paroi gauche, ménageant un espace libre d'environ 0,60 m le long de la paroi droite (fig. 100). Le timon se retrouve donc dans l'axe longitudinal de la chambre, mais décalé vers la gauche. Le corps a été déposé, en décubitus dorsal, sur la caisse du char. L'espace compris entre le char et la paroi gauche a reçu les dépôts de vases et une partie des offrandes animales. Nous avons émis l'hypothèse d'un coffre en bois en avant des vases. Le reste des morceaux de viande a été disposé sous le char. Le seul objet présent à droite du corps est un ou plusieurs paniers à fermeture complexe, contenant un *scalptorium*. La position exacte du harnachement n'est pas connue. Il ne pouvait, de toute façon, pas occuper l'ensemble de l'espace détruit. Les seuls autres objets retrouvés après le coup de godet de la pelleteuse sont des os de très jeunes animaux et on peut supposer qu'ils appartenaient à l'ensemble situé à proximité de la fourchette à chaudron.

Ces dépôts laissent donc un immense espace que l'on peut diviser en trois zones :

- l'espace compris entre les roues du char, au-dessus de la tête ;
- l'espace compris entre le corps et la paroi droite ;
- l'espace situé en avant du char.

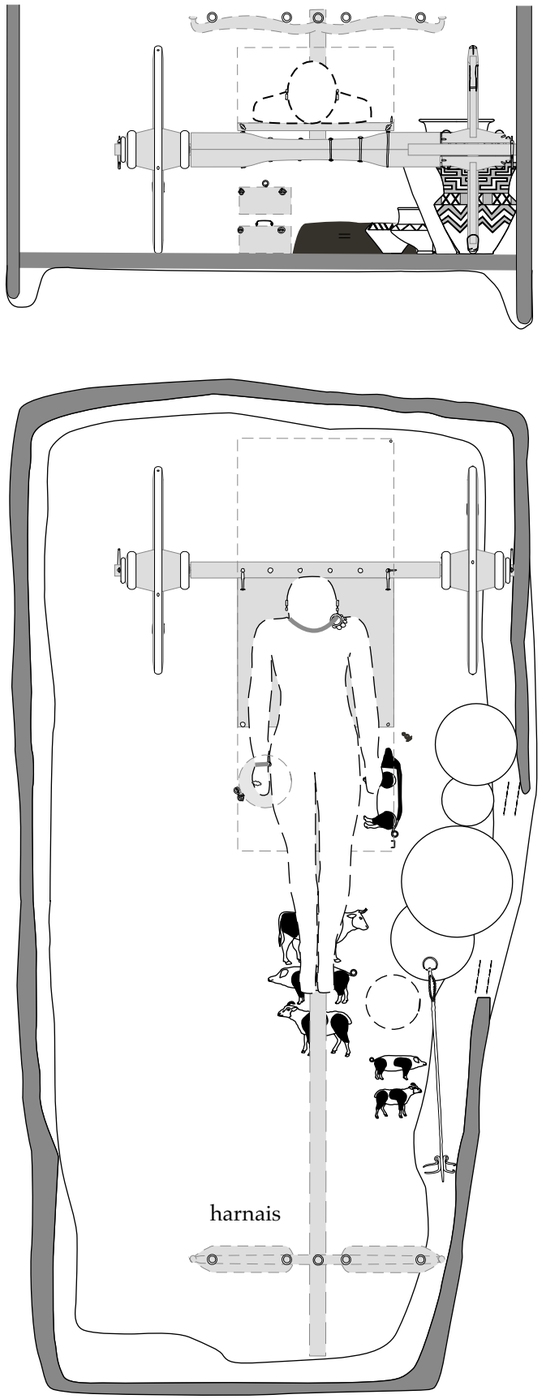

Fig. 100 - Essai de reconstitution des dépôts dans la tombe à char BLH 196.

- III.5 - LA TOMBE À CHAR BFT 211

(CP †, ST)

La tombe à char BFT 211 est située vers l'extrémité sud-est de la nécropole. Elle ne possède pas de monument et a été pillée anciennement. La fouille n'a permis de recueillir que quelques fragments.

LA FOSSE SÉPULCRALE

La fosse sépulcrale a la forme d'un ovoïde irrégulier long de 3,50 m et large de 2,70 m (fig. 101). Elle est profonde de 0,38 m sous le niveau de décapage. Le fond n'est pas plat. Deux surcreusements destinés à recevoir les roues du char ont été réalisés. Celui de la roue gauche est plus profond (0,30 m) que celui de la roue droite (0,20 m). Les parties les plus creuses sont distantes de 1,40 m. Leur position n'est pas symétrique dans la fosse, mais l'espace entre la roue gauche et la paroi gauche peut résulter d'un glissement de sédiment. La fosse était peut-être à l'origine plus petite et plus régulière.

La forme arrondie en surface et en profil exclut la possibilité d'un coffrage interne. Si les dépôts ont été effectués en espace ouvert, comme pour les autres tombes à char, la fosse a été fermée par un simple plafond.

LES DÉPÔTS

De nombreux objets ont été retrouvés dans le remplissage, épars et fragmentés. Seuls les fragments de deux vases n'ont pas été perturbés par le pillage.

Les restes humains concernent toutes les parties du squelette. Des traces d'oxyde de cuivre sur plusieurs endroits du crâne et sur un avant-bras permettent d'en déduire que cet individu portait un torque et au moins un bracelet (fig. 102). Il s'agissait certainement d'une femme.

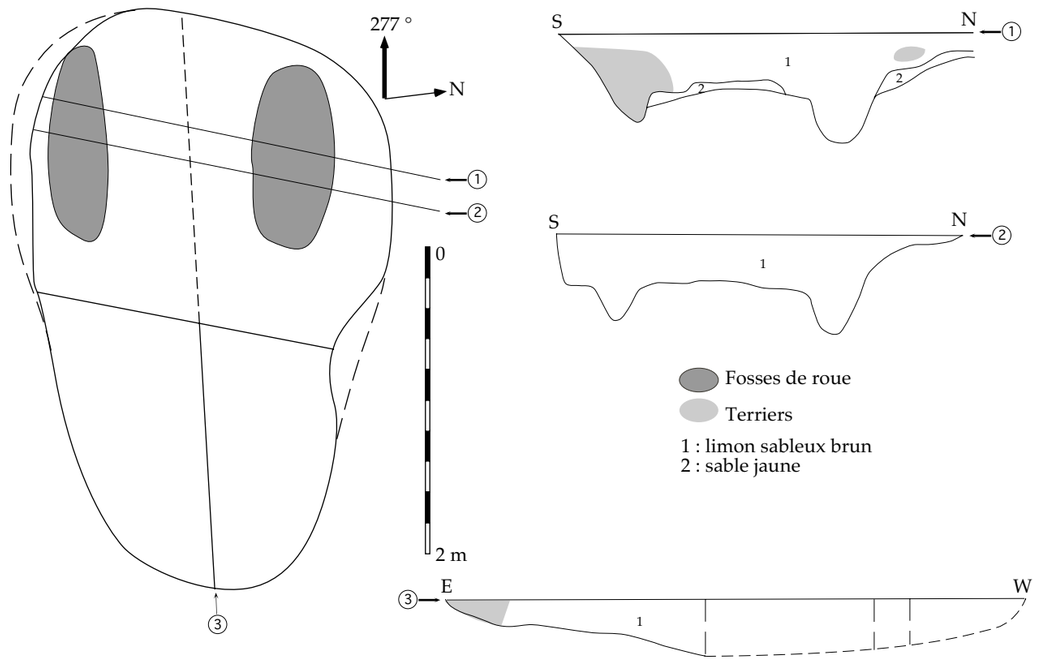

Fig. 101 - Plan et coupes de la tombe à char BFT 211.

CONSERVATION OSSEUSE

Région présente et identifiée avec certitude

Région fragmentée

Droit ou gauche?

os verdi par le bronze

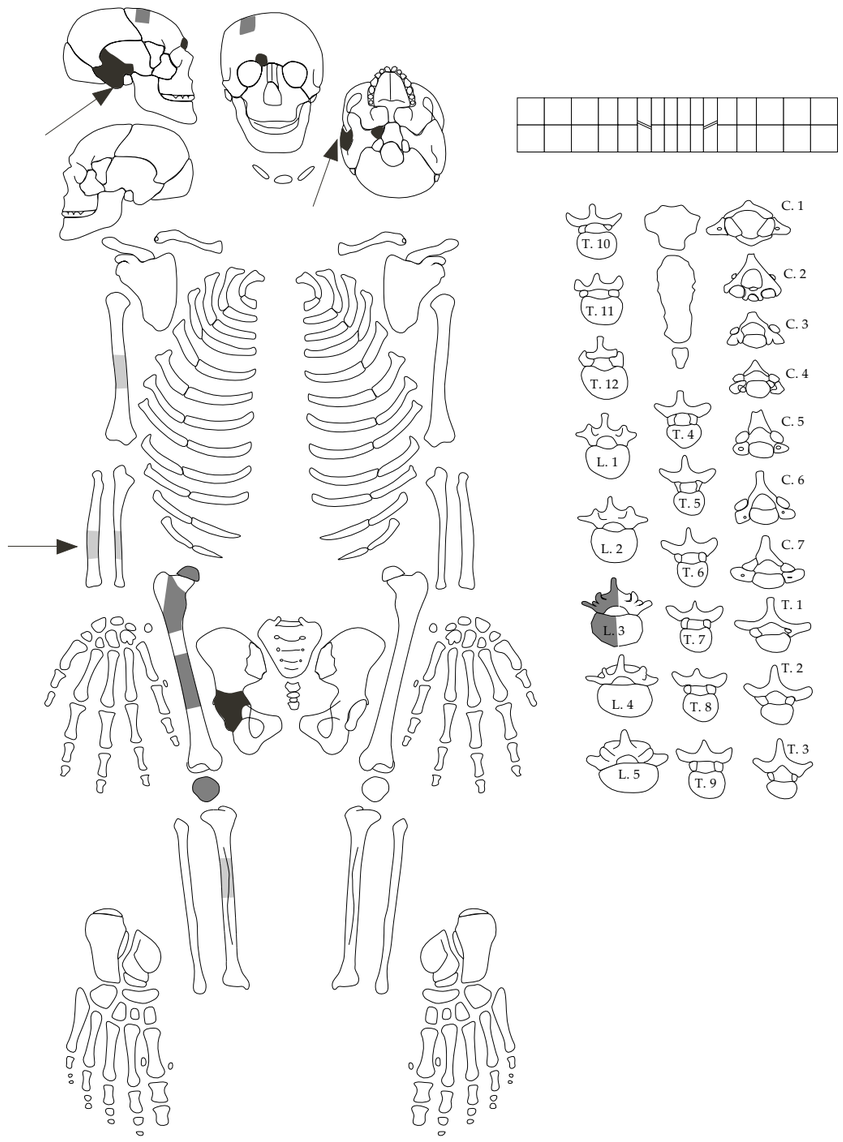

Fig. 102 - Détermination des fragments de squelette conservés et des traces d'objets en bronze dans la tombe à char BFT 211.

Les tessons de céramique ont permis de reconstituer sept formes : 3 assiettes, 1 gobelet, 1 vase ovoïde, 1 vase caréné de taille moyenne, 1 très grand vase. La localisation des tessons n'est pas uniforme : plus des trois-quarts (en poids) proviennent de la moitié droite de la tombe et plus de 50 % de la moitié supérieure. Les fragments de vases non perturbés correspondent au fond du vase 2 ou 6, dans lequel était déposé un gobelet (vase 1). Ils se localisent entre les fosses de roue au-dessus de l'axe de l'essieu (fig. 103). Ils sont écrasés sur le fond de la fosse. On peut donc imaginer que le dépôt de céramiques était préférentiellement disposé au-dessus de la tête et, en partie, à droite du corps.

Les restes animaux sont ceux d'un jeune porc. Les parties anatomiques représentées sont le crâne et la mandibule (parties droite et gauche), une patte arrière gauche, une patte avant droite et des côtes (fig. 260 du catalogue). Ils proviennent tous de la partie inférieure de la tombe, à droite.

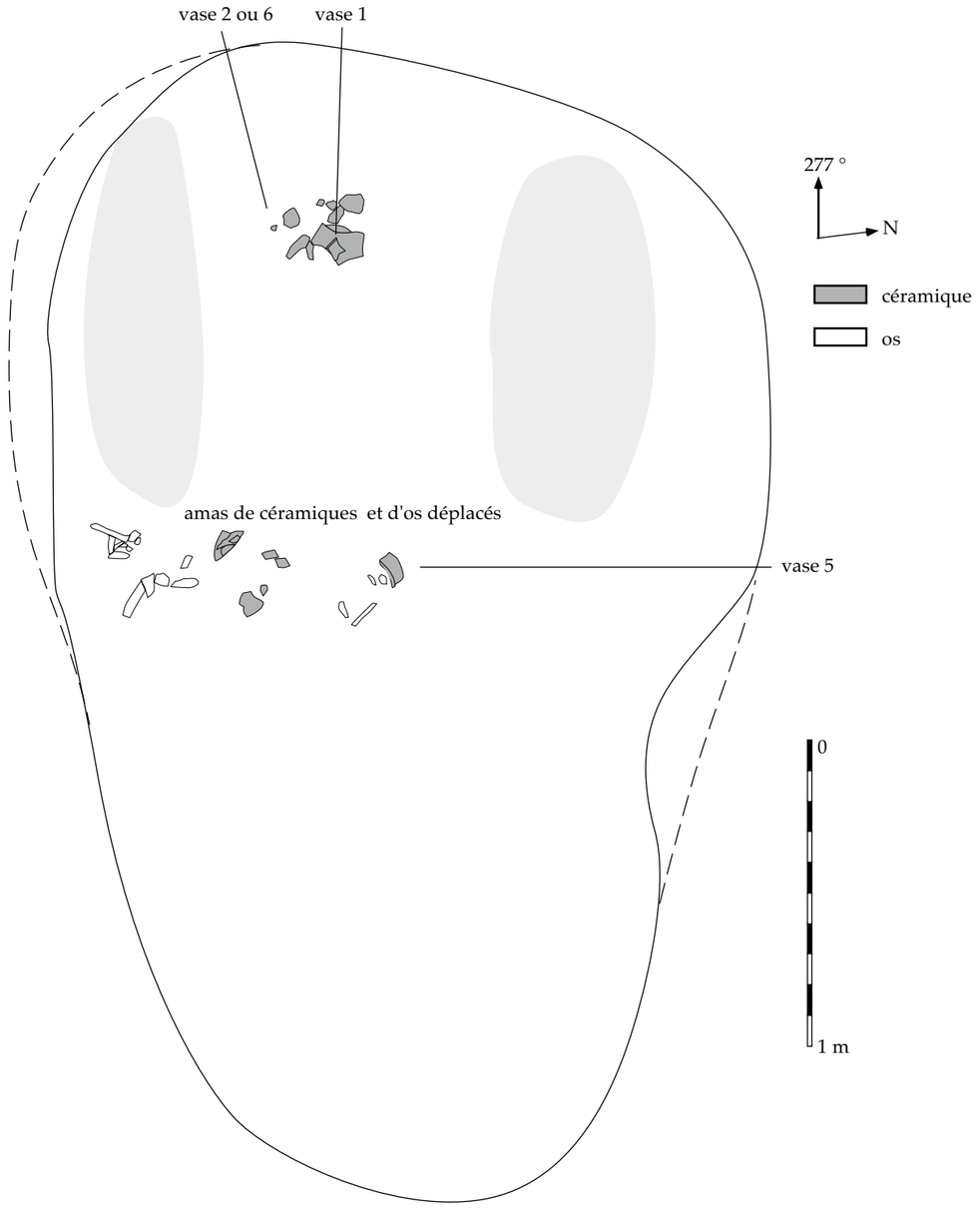

Fig. 103 - Localisation des dépôts dans la tombe à char BFT 211.

Le métal consiste en 7 objets en fer et 1 en bronze (fig. 261 du catalogue). Ils sont tous situés au niveau des fosses de roues.

Trois clous sont identifiables parmi les objets en fer. Ils sont de section rectangulaire sans tête (BFT 211-11 et BFT 211-09) ou avec une tête carrée (BFT 211-08). Des traces de bois perpendiculaires à l'axe de la pointe sont conservées. Les clous BFT 211-11 et BFT 211-09 ont été retrouvés dans la fosse de la roue droite. Cette position peut s'accorder avec leur forme pour y voir des clous de bandage. L'objet BFT 211-10 est une petite plaque étroite et fine recourbée sur un bord. Il présente du bois perpendiculaire à l'axe de la plaque. Sa fonction ne peut être établie mais il pourrait appartenir à une pièce de char. Du fait de leur petite taille et de leur fragmentation, les autres fragments de fer ne sont pas identifiables.

Un petit crochet en S en alliage cuivreux a été également recueilli (BFT 211-12). Il présente une pointe d'un côté et il est aplati à l'autre extrémité. Il pourrait s'agir d'un outil (hameçon ?).

On retiendra, en définitive, que les quelques fragments métalliques qui nous sont parvenus de cette tombe à char montrent l'existence du dépôt d'un char à deux roues munies de bandages fixés aux jantes de bois par des clous.

CONCLUSION

Le peu d'informations recueillies dans cette tombe à char permet cependant de conclure à une parenté certaine avec les autres. Les céramiques correspondent à un assemblage classique de ces tombes. Elles sont disposées à la tête et, peut-être, partiellement sur le côté droit du haut du corps, ce qui est inhabituel dans les tombes à char de Bucy-le-Long, mais existe dans les autres sépultures. Les offrandes animales semblent composées de quartiers de porc.

- III.6 - LA TOMBE À INCINÉRATION BLH 364

(CP †, SD, GA)

LE MONUMENT

La tombe à incinération BLH 364 est située dans un monument complexe BLH 365, composé d'un enclos circulaire et un enclos quadrangulaire adjacents, et d'un bâtiment sur poteaux (*cf.* fig. 187 à 192 du catalogue & fig. 104). Le cercle mesure 11 m à 11,50 m de diamètre. La largeur de son fossé varie de 0,70 m à 1,60 m et sa profondeur de 0,42 m à 0,60 m sous le niveau de décapage (fig. 105, 106). L'appendice quadrangulaire mesure 7,50 m de long pour 5 m de large. Sa forme est celle d'un trapèze irrégulier. La largeur de son fossé varie de 0,60 m à 1,10 m et sa profondeur de 0,35 m à 0,60 m sous le niveau de décapage. Le bâtiment, constitué de cinq poteaux, remplit le centre de l'espace interne du quadrilatère. L'axe de ces deux derniers passe par le centre du cercle (fig. 107 B).

Les coupes des fossés montrent une succession de couches qui rend compte d'une évolution complexe de cet enclos (fig. 107 C).

Le cercle

Le cercle (coupes 1 à 8 et 13) présente, dans la majorité des cas, deux types de remplissage, les couches 2 et 3.

La couche 3 correspond au premier creusement et le profil du fossé est en Y, typique d'une palissade. Cependant, aucun fantôme de poteau n'a été observé, excepté dans la coupe 4B, au remplissage plus foncé.

La couche 2, dernier comblement, ne peut être interprétée comme un profil d'équilibre. En effet, le remplissage montre nettement qu'il s'agit d'un

Fig. 104 - Vue générale de la sépulture BLH 364 (*Cliché UMR 7041*).

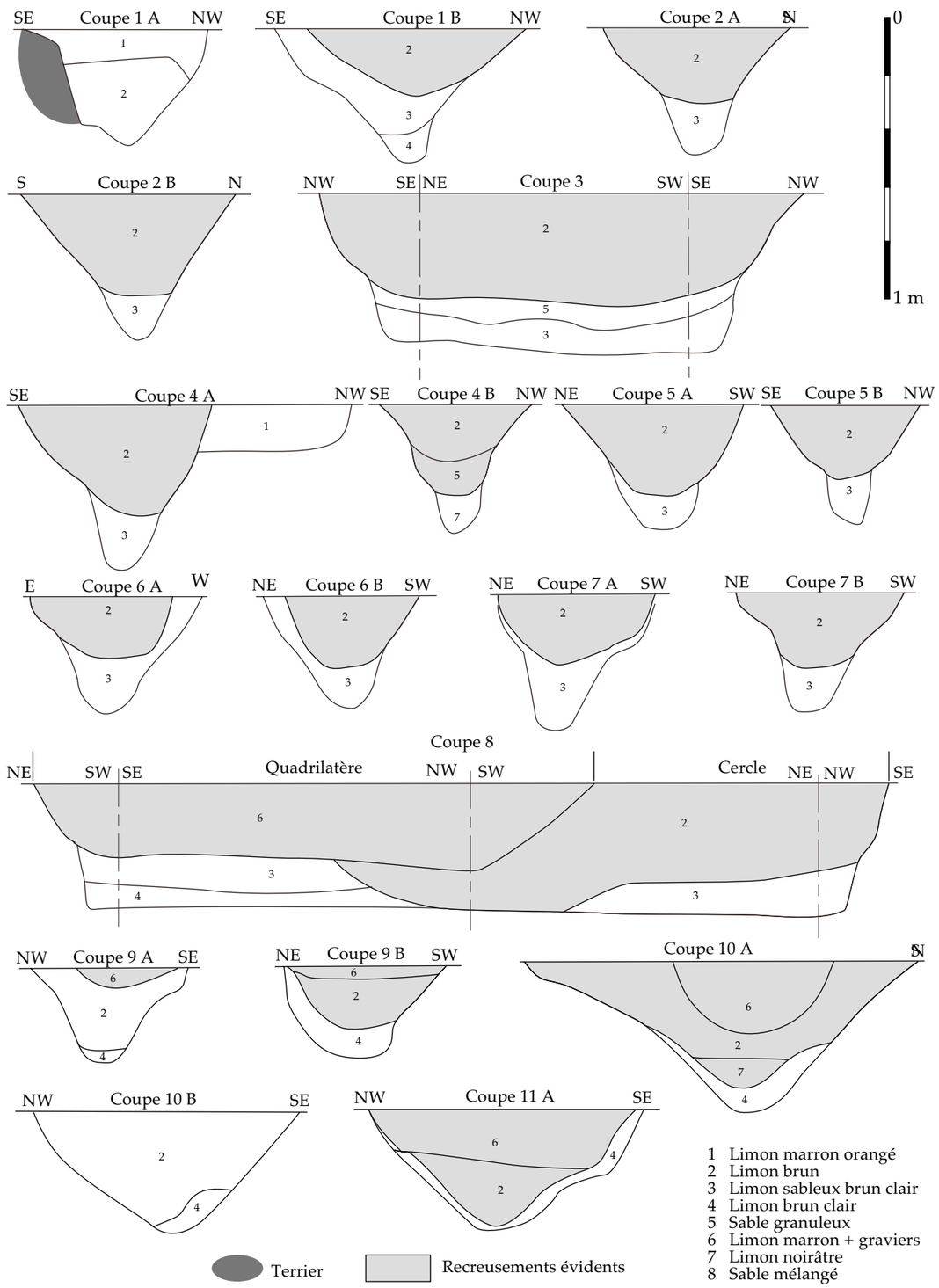

Fig. 105 - Coupes de l'enclos BLH 365, autour de la tombe à incinération BLH 364.

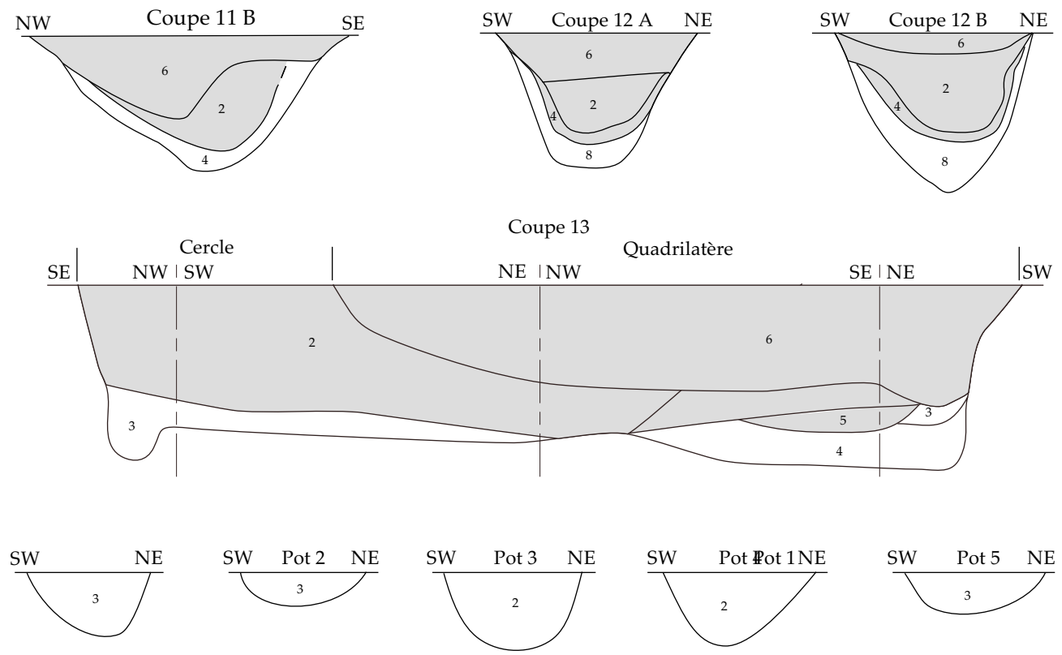

Fig. 106 - Coupes de l'enclos BLH 365, autour de la tombe à incinération BLH 364 (suite).

recreusement du fossé comblé : débordement et/ou décalages par rapport au profil précédent. La forme en cuvette laisse supposer qu'il est resté ouvert. La partie circulaire de l'enclos a donc connu au moins deux phases : une phase palissadée puis un fossé ouvert après arrachage des poteaux. Ponctuellement, d'autres couches sont présentes : une couche 4 sous-jacente à la couche 3 dans la coupe 1B ; une couche 5 entre les couches 2 et 3 dans les coupes 3 et 4B ; la coupe 1A est atypique, mais perturbée latéralement par un terrier. Il n'est pas possible de décider s'il s'agit de phénomènes très locaux ou de phases supplémentaires qui auraient été complètement effacées ailleurs (recreusements plus profonds que les précédents).

Le quadrilatère

Le quadrilatère (coupes 8 à 13) présente, lui, une succession de trois comblements : les couches 6, 2 et 4. Les profils sont très variables et difficiles à interpréter, certains présentant plutôt des caractères de fossé ouvert, d'autres de palissade.

La couche 4 correspond au fond du fossé du quadrilatère et donc à son creusement le plus ancien observable, sauf dans la coupe 12 où il est précédé d'une couche 8. Ce comblement est absent du cercle, sauf dans la coupe 1B. Les coupes relevées ne peuvent en aucun cas nous renseigner sur la contemporanéité ou non des deux parties de l'enclos, le surcreusement de la couche 2 nous empêchant d'observer la jonction entre les premiers comblements du cercle et du carré. Si l'on s'en tient à la succession des couches 3 et 4 dans les coupes 8 et 13, le quadrilatère aurait connu une phase précédant le creusement du cercle. Si l'on considère que la couche 4 de la coupe 1B est le seul témoin subsistant d'une première phase du cercle, les deux seraient contemporains. Il est impossible de trancher entre les deux hypothèses.

La couche 3 correspond à la phase palissadée du cercle. Elle est absente du quadrilatère, sauf dans les coupes 8 et 13. Le cercle était donc prolongé de deux antennes. Dans l'espace du cercle compris entre

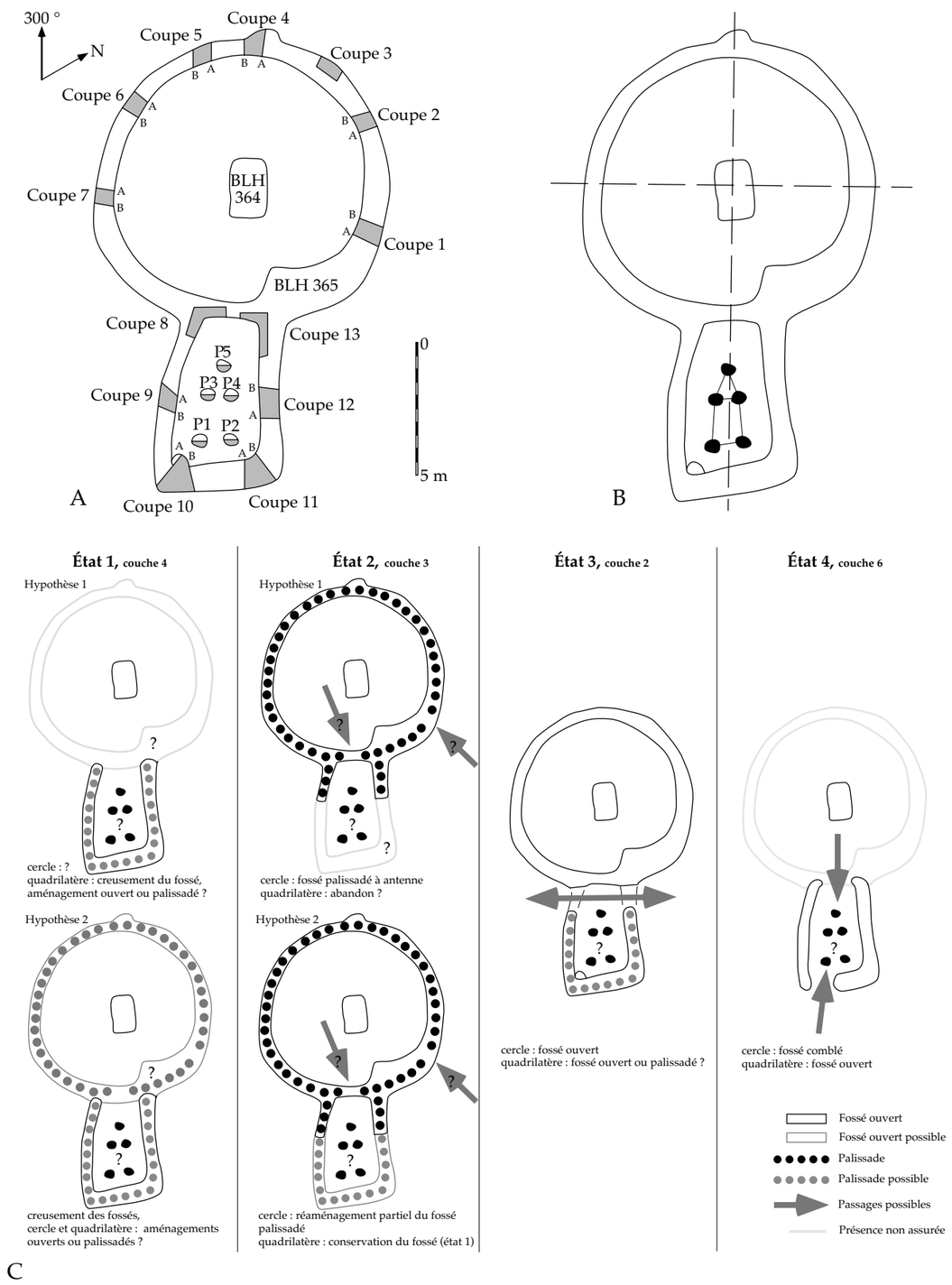

Fig. 107 - Plan de l'enclos BLH 365. A : localisation des coupes ; B : axes de symétrie du bâtiment ; C : hypothèses d'évolution de remaniements du monument, pour les principaux états.

ces deux antennes, le fond du fossé est surcreusé (localement ?) le long de la paroi extérieure abrupte. S'agit-il d'un poteau appartenant à un aménagement pour le passage ? En l'absence de coupes complètes, il est impossible de pousser plus avant l'interprétation. Dans la coupe 13, la couche 3 est séparée en deux par une couche 5 qui s'intercale entre les deux. Il s'agit d'un épisode supplémentaire pour lequel nous n'avons que peu de données. Est-il à mettre en relation avec la couche 5 présente dans les coupes 3 et 4 ? La couche 3 semble constituer un réaménagement partiel du monument ne concernant que le cercle et sa jonction avec le quadrilatère, ce dernier restant intact.

La couche 2 est commune au cercle (comblement final) et au quadrilatère (phase médiane) qui auraient donc fonctionné simultanément au moins un temps. Sa profondeur est variable, mais on constate un net surcreusement dans le cercle aux points de jonction avec le quadrilatère. Puis elle disparaît du quadrilatère, avant d'être à nouveau présente dans les coupes suivantes (9 et 12). S'agit-il de vraies interruptions ou seulement d'une remontée du fond effacée par le creusement de la couche 6 ? Dans les deux cas, on peut penser qu'il s'agissait de passages.

La couche 6 correspond au comblement final du quadrilatère et à un recreusement dans la couche 2, qui a donc été réalisé alors que le cercle était complètement rebouché. On constate une interruption du côté du cercle (coupes 8 et 13) et une autre à l'opposé (coupe 10B). Sa profondeur est très variable, plus forte au niveau des interruptions et plus faible sur les grands côtés. Son profil est plutôt celui d'un fossé ouvert.

La synthèse de ces observations est malaisée. Ce monument a connu de nombreuses phases de réaménagements (fig. 107 C). Certaines concernent l'ensemble de la structure et en ont modifié profondément l'aspect : transformation d'une palissade en fossé ouvert, modification des lieux de passages. Quatre états peuvent être ainsi individualisées sans pouvoir être restituées dans leur intégralité :

- *État 1* (couche 4) : creusement du fossé quadrilatère ouvert ou palissadé et probablement du cercle (peu d'indice, présence de la couche 4 dans une coupe du cercle) ;

- *État 2* (couche 3) : aménagement ou réaménagement partiel du fossé circulaire palissadé, ainsi que de deux antennes (jonction avec l'enclos quadrangulaire), conservation de l'état 1 du fossé quadrilatère ;

- *État 3* (couche 2) : arrachement des poteaux et recreusement du fossé circulaire comblé, et aménagement en fossé ouvert. Le fossé quadrilatère semble avoir suivi les mêmes réaménagements, mais les coupes ne permettent pas de déterminer le type de fossé (ouvert ou palissadé) ;

- *État 4* (couche 6) : ce dernier état correspond au comblement du fossé et au recreusement de l'enclos quadrangulaire (fossé ouvert).

Il existe de plus des phénomènes locaux : couche 5, couche 8, deuxième couche 3 de la coupe 13, pour lesquels il est impossible de savoir s'il s'agit de réaménagements ponctuels, ou de trois, voire de quatre phases supplémentaires.

Le bâtiment interne au quadrilatère a été implanté sur cinq trous de poteaux de 0,40 m à 0,50 m de diamètre et de 0,10 m à 0,25 m de profondeur. Aucun fantôme n'a été observé dans les coupes (fig. 106). Le plan est celui d'un trapèze prolongé d'un triangle sur son petit côté. La longueur totale est de 3 m, les petits côtés du trapèze mesurent respectivement 1,30 m et 1 m d'entraxes. Il s'agit de très petites dimensions (espace interne d'environ 2 m²). En l'absence de stratigraphie verticale, il est impossible d'attribuer ces poteaux à une phase ou à une autre de l'enclos, ni même d'affirmer qu'il ont tous fonctionné simultanément. On peut cependant remarquer la parfaite intégration de cette structure dans le système axial du monument. De plus, nous avons déjà remarqué la possibilité de poteaux plantés dans le fossé du quadrilatère et il n'est pas exclu qu'à un moment au moins le bâtiment n'ait occupé l'ensemble de l'appendice quadrangulaire.

LA FOSSE SÉPULCRALE

La fosse sépulcrale est située à l'intérieur du cercle. Elle est relativement bien centrée, mais son axe diffère de 9° de celui du monument (fig. 107 B). Elle forme en surface un rectangle aux angles arrondis de 2,30 m de long sur 1,40 m de large. Sa profondeur, sous le niveau de décapage, est de 0,36 m. Le fond est plat et les parois abruptes. Aucune trace de coffrage ou d'un autre aménagement n'a été observée.

DESCRIPTION DES VESTIGES

LE CORPS

Il s'agit de la sépulture d'un individu adulte incinéré. Les ossements brûlés ont été déposés en trois endroits (fig. 108 A et B). Un dépôt principal est situé à proximité d'un petit côté de la fosse, proche de l'axe longitudinal, vers l'angle nord-ouest, et quelques os sont à l'intérieur des assiettes 17 et 18, près de l'angle sud-ouest.

LES VASES

Les vases déposés dans cette tombe sont au nombre de 21, dont 10 vases à piedestal, 4 vases

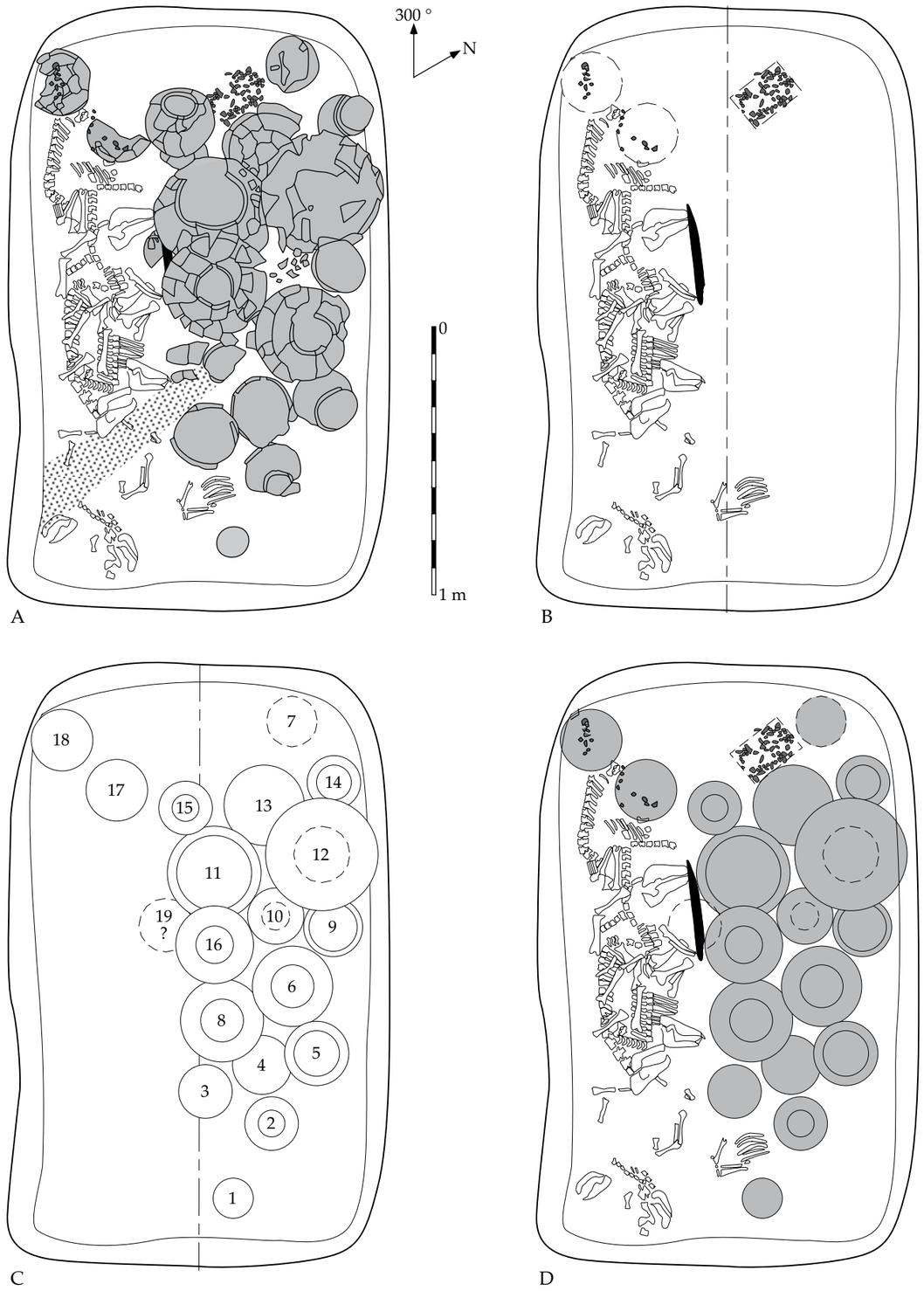

Fig. 108 - Localisation des dépôts dans la tombe à incinération BLH 364. A : plan général de la tombe ; B : dépôts d'incinération, offrandes animales et couteau en fer ; C : restitution de la position des vases ; D : aménagement restitué des dépôts.

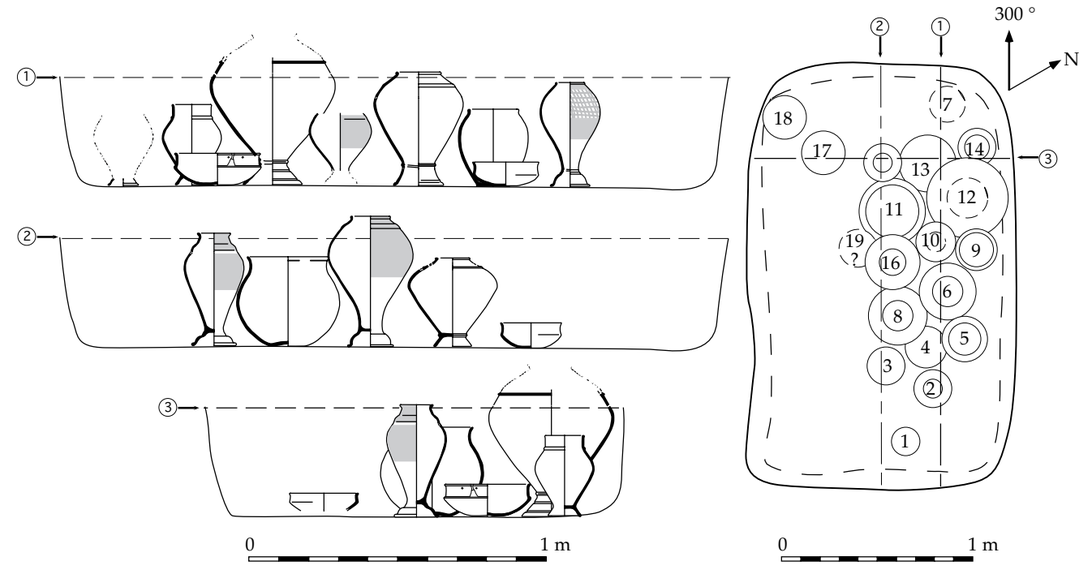

Fig. 109 - Restitution en coupe de la position des vases dans la tombe à incinération BLH 364.

de forme haute, 6 assiettes et 1 forme indéterminée (vase 19). Ils forment une masse compacte le long de la paroi nord-est et occupent une bonne moitié de la largeur de la tombe (fig. 108 C et 109). Ils ont été disposés les uns contre les autres, les plus petits intercalés entre les plus grands. Quelques vases n'appartiennent pas à cet amas. Le vase 1 est nettement isolé vers le sud-est, au milieu d'un espace non comblé. Les assiettes 17 et 18 ont été déposées vers l'angle ouest, mais elles contiennent toutes deux des restes incinérés.

LES OFFRANDES ANIMALES

En vis-à-vis du dépôt de vases, sur l'autre moitié longitudinale, se développe le dépôt d'offrandes animales (fig. 110, 111).

Dans l'ensemble du dépôt animal, les têtes sont séparées des corps ; les ceintures scapulaires et pelviennes, les membres antérieurs et postérieurs ne sont plus en connexion stricte (fig. 110).

Le dépôt principal (01) est constitué d'un ensemble de plusieurs parties anatomiques de jeunes porcs de 21/23 mois et 23/25 mois. On distingue, de prime abord, une ligne constituée de plusieurs échines incomplètes qui s'appuie sur le côté sud de la fosse. Plusieurs tronçons de colonnes vertébrales d'au moins trois individus ont été déposés au fond de la fosse : 01-01 (atlas - avec un fragment de condyle occipital - une partie des vertèbres thoraciques et lombaires en connexion), 01-02 (deux tronçons de vertèbres lombaires et sacrum disposés à angle droit), 01-03 (atlas avec un fragment de condyle occipital et vertèbres cervicales), 01-04 (3 vertèbres lombaires), 01-05 (de l'axis aux cervicales ; tronçons de vertèbres thoraciques et lombaires en connexion), 01-06 (vertèbres cervicales et 8 vertèbres thoraciques en inflexion au niveau de la dernière cervicale, le tout en connexion).

Les demi-têtes ne sont pas « connectées » aux colonnes, ce qui rend difficile l'attribution de ces têtes à l'une ou l'autre de ces colonnes. Les demi-crânes 01-07 et 01-08, séparés l'un de l'autre par plusieurs membres antérieurs de deux individus différents, peuvent appartenir au même animal ; il s'agit d'un verrat de 21/23 mois. L'usure des dents est différente de celle du demi-crâne de verrat 01-09, légèrement plus âgé d'un ou deux mois.

Les grils costaux sont tronçonnés et détachés des corps vertébraux, à l'exception de l'ensemble de vertèbres 01-06 auxquelles sont encore attachées les côtes. On distingue plusieurs tronçons de grils costaux (de haut en bas) : une côte isolée, l'ensemble 01-10 (au moins 10 côtes), ensemble 01-11 (au moins 5 côtes), ensemble 01-12 (au moins 10 côtes) et ensemble 01-13 (8 côtes attachées aux corps vertébraux).

Les ceintures scapulaires et pelviennes ont été dissociées des membres antérieurs et postérieurs et ne sont pas en nombre égal au nombre de pattes avant et arrière. Ces parties anatomiques, tout comme les échines et les grils costaux, ont été déposées sur le fond de la fosse.

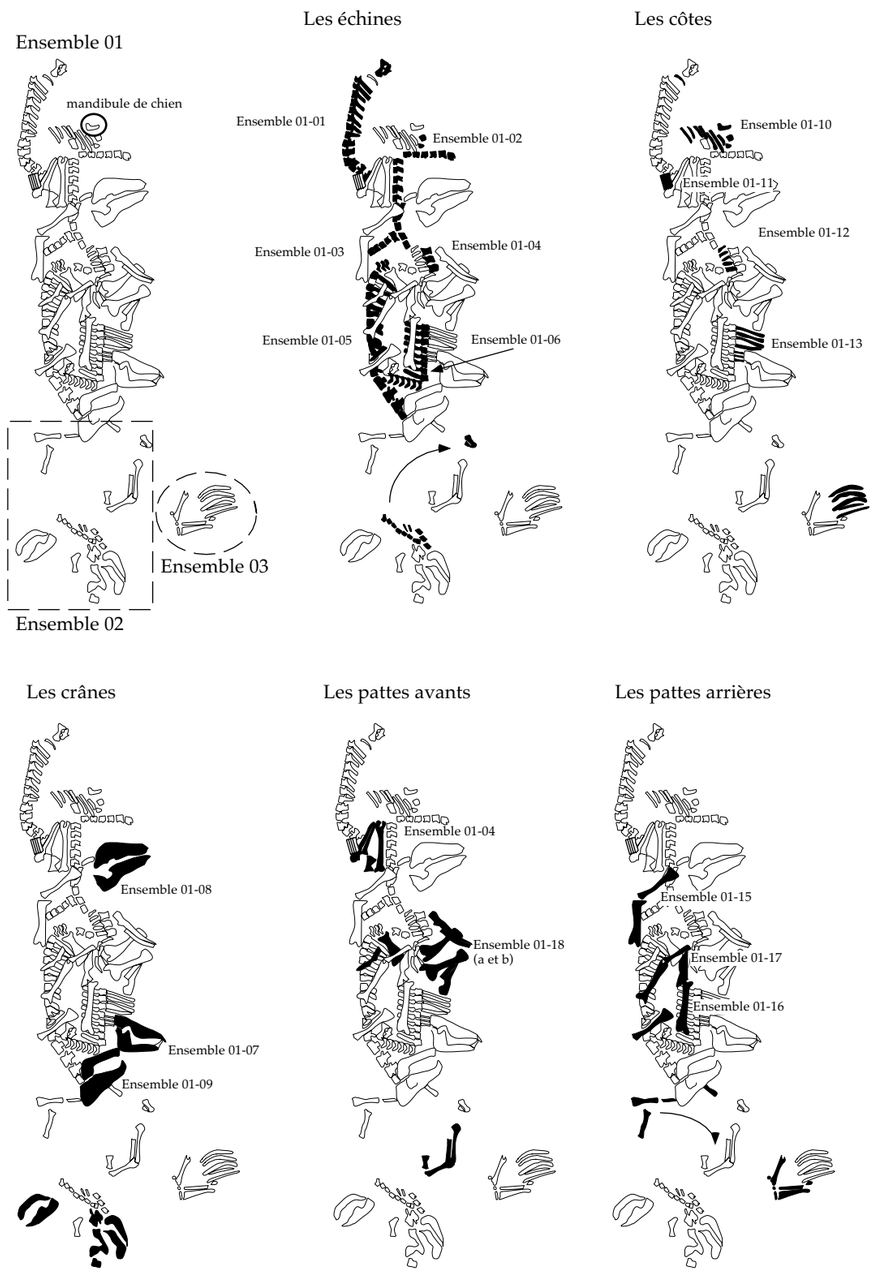

Fig. 110 - Tombe BLH 364. Restitution des différents quartiers de porcs d'après les ensembles anatomiques.

Fig. 111 - Vue de détail des offrandes de porc de BLH 364 (*Cliché UMR 7041*).

Les membres antérieurs et postérieurs (épaules, jambonneaux, jambons) sont découpés et déposés sur les échines et les grils costaux. On note l'absence des pieds, à l'exception de quelques métapodes d'un très jeune porc dont la patte postérieure n'est pas située dans ce secteur. On ne peut d'ailleurs pas les rattacher à une patte avec précision.

Une patte avant droite (01-14 : humérus, radius, ulna) est déposée entre l'extrémité de la colonne 01-01 et le tronçon de vertèbres lombaires 01-02. L'humérus est très nettement déconnecté du radius/ulna (en effet, l'olécrâne de l'ulna se situe sur le même plan que le proximal de l'humérus) ; un fragment de scapula est situé à proximité du proximal de l'humérus et pourrait appartenir au même animal. Un élément de bassin s'intercale entre le proximal de l'humérus et de l'ulna. Une patte arrière (01-15), en connexion lâche (la patte est fléchie), se développe plus ou moins dans le prolongement d'un des crânes. Une scapula et un bassin s'intercalent entre cette patte arrière et une deuxième patte arrière en connexion très lâche (01-16) ; un fémur gauche et un tibia/fibula gauches forment l'ensemble 01-17. Au nord de cet ensemble de pattes arrière, deux pattes avant de deux individus différents forment chacun un V (01-18). Comme dans le cas précédent (01-14), les humérus sont très nettement déconnectés des radius/ulnas avec l'olécrâne de l'ulna qui se situe sur le même plan que le proximal de l'humérus et suppose une désarticulation soignée puisque qu'aucun des distaux et des proximaux ne présente de traces de découpe. À moins que les morceaux ne soient cuits préalablement à leur mise en place, voire à leur mise en scène dans la tombe. De nombreux éléments plaident en faveur de cette hypothèse ; en effet, des morceaux d'échines sont soigneusement prélevés, les ceintures scapulaires et pelviennes sont dissociées des membres antérieurs et postérieurs et, au sein même des pattes avant en particulier, les radius/ulnas sont nettement déconnectés des humérus et replacés. Toutes ces dislocations n'affectent jamais l'os par des traces de découpe. Les seuls témoins d'une séparation sur le squelette frais sont ceux laissées sur les condyles occipitaux, qui, dans deux cas, sont sectionnés et sont restés solidaires de l'atlas. Les morceaux charnus sont systématiquement déposés sur les tronçons d'échines.

Les mandibules gauche et droite de l'ensemble 02 appartiennent à deux porcelets de moins de 5 mois ; elles sont soigneusement placées en quinconce ; à la mandibule gauche, on peut associer le maxillaire situé juste au-dessus et, le maxillaire fragmenté et déplacé, à la mandibule droite. Les deux porcelets sont incomplets. Notons que les ossements de ces deux individus étaient, pour certains d'entre eux, en très mauvais état de conservation ; aussi faut-il considérer que certains os ne nous sont pas parvenus et que l'ensemble est probablement incomplet.

LES AUTRES OBJETS

Un grand couteau en fer est situé vers le milieu de la fosse, entre les offrandes animales et l'amas de vase.

RESTITUTION DES DÉPÔTS D'ORIGINE ET DES EFFONDREMENTS

LE CORPS

Les ossements incinérés forment un petit amas compact de la forme d'un rectangle de 0,20 m de long sur 0,15 m de large. Des effets de paroi sont nettement perceptibles et il ne fait aucun doute que ce dépôt a été réalisé dans un contenant en matière périssable (fig. 112). La forme quadrangulaire fait plutôt penser à une boîte en bois qu'à un contenant souple.

LES AUTRES DÉPÔTS

L'ensemble des vases, quel que soit l'état de conservation de la pâte, ont gardé leur forme originelle intacte. Seuls les vases les plus hauts (12 et 16) ont eu leur partie supérieure écrasée, sans

Fig. 112 - Sépulture BLH 364, vue de détail de l'incinération, avec les effets de paroi (*Cliché UMR 7041).*

Fig. 113 - Sépulture BLH 364, vue oblique du dépôt de céramiques, montrant les basculements partiels et les écrasements des sommets des vases (*Cliché UMR 7041).*

que celle-ci s'effondre dans la panse (fig. 113). Les assiettes ne sont pas aplaties. La restitution des positions d'origine ne pose donc aucun problème (fig. 108 C). On pourrait se demander si cette tombe a été fermée en espace non colmaté. On constate cependant de légers basculements, comme le vase 15, dont le piedestal est resté en place mais dont la panse s'est un peu renversée.

Les offrandes animales forment un enchevêtrement complexe des parties anatomiques de plusieurs individus. Les connexions ont subi relativement peu de déplacements. Ce dépôt est coincé contre la paroi. Un vide existe vers le sud, avec des effets de paroi de part et d'autre. Il peut s'agir d'un témoin négatif, mais sa forme oblongue, qui aboutit sur le vase 8 très perturbé, indique plutôt la présence d'un terrier.

Le passage de l'animal fouisseur a déplacé les ossements des membres postérieurs des porcelets, qui se retrouvent ainsi à proximité d'un des crânes de l'ensemble 01 mais étaient à l'origine regroupés avec le membre antérieur de l'ensemble 02 (fig. 108 A et B). Un espace devait séparer l'ensemble 01 des ensembles 02 et 03. Les morceaux de viande sont en contact direct les uns avec les autres. Nous pouvons observer un aplatissement des grils costaux. Il est probable que ces quartiers de viande aient été déposés sur le fond de la fosse sans support en matière périssable - à l'exception peut-être d'un lit de végétaux - et non en hauteur comme dans les tombes à char BLH 114 et BFT 150.

ESSAI DE SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DES EFFONDREMENTS

La disposition des restes animaux ne peut exclure, de façon radicale, un espace colmaté au moment de la fermeture de la tombe, mais les indices sont maigres. La conservation des formes des vases permet de dire que le fond de fosse était déjà colmaté au moment de l'effondrement de la superstructure. Sinon, nous aurions un phénomène comparable à celui observé dans la tombe à char BFT 150, avec un écrasement général et un enchevêtrement de tessons. Aucun phénomène violent ne semble avoir perturbé l'agencement du mobilier et deux hypothèses s'offrent à nous. Soit il s'agit d'une sépulture en espace colmaté, le comblement de la fosse maintenant le mobilier en place, laissant apparaître quelques écrasements liés à la compression des terres, soit il s'agit d'un espace non occupé. Dans ce deuxième cas, les céramiques et les pièces de viande auraient été maintenues en place par une série d'infiltrations de sédiment assez rapides, avant le pourrissement du toit, mais après que les pièces de viandes se furent décomposées. Lorsque le toit s'est effondré, les vases les plus bas étaient déjà bloqués et remplis de terre, de même que la base et l'intérieur des vases les plus hauts.

Un coffrage interne semble exclu (forme arrondie des angles de la fosse, blocage des objets contre la paroi). Cette tombe ne possédait qu'un plafond, situé sans doute vers le niveau du sol naturel, d'après la hauteur restituable du plus grand vase (fig. 109). Ce plafond n'était pas étanche puisqu'il laissait passer de la terre (planches mal jointes, rondins ?) et devait être surmonté d'un tertre de terre.

ORGANISATION DU DÉPÔT

L'organisation du dépôt est assez simple, puisqu'elle est essentiellement basée sur une bipartition dans le sens longitudinal de l'espace, les vases occupant une bonne moitié de la largeur et les offrandes animales l'autre petite moitié (fig. 108 D). Les vases ont été déposés les uns contre les autres, sans ordre apparent, les petits comblant les espaces entre les plus grands (fig. 109).

Le dépôt d'incinération principal est situé dans un coin. On peut remarquer qu'il est à la place habituelle du crâne dans les tombes d'inhumés. Ce n'est peut-être pas un hasard. Les dépôts secondaires, dans deux assiettes disposées à l'écart, dans la zone des offrandes animales, sont difficiles à interpréter, dans la mesure où l'ensemble ne paraît correspondre qu'à un seul individu (*cf. supra* chap. IV.2)

Le couteau, de grandes dimensions, n'est pas posé sur les quartiers de viande, comme c'est souvent le cas (tombes à char BLH 114 et BFT 150). Il est posé sur le fond de la fosse et semble marquer la limite entre les deux types d'offrandes.

On distingue trois ensembles : le premier (01), très compact, se compose d'un amas d'ossements de 3 ou 4 porcs d'environ 2 ans imbriqués les uns dans les autres et parfois superposés. Le deuxième ensemble (02), situé dans le coin oriental de la fosse, est constitué de plusieurs ensembles anatomiques de porcelets. Le troisième (03), situé à proximité du vase 3, est composé de deux ensembles anatomiques de porcelet. Le deuxième et le troisième ensembles, nettement séparés de l'ensemble 01, appartiennent à deux très jeunes porcelets de moins de 5 mois. Ces offrandes sont exclusivement composées de porcs : on y trouve des demi-crânes, des grils costaux, des échines, des épaules, des jarrets, des jambons, des jambonneaux.

Les vides sont peu importants dans cette sépulture. Il en existe deux, à l'opposé l'un de l'autre : en arrière du dépôt d'incinération et dans le prolongement de l'amas de vases. Quelques objets en matière périssable pouvaient les combler aisément.

Cette tombe est exceptionnelle à l'intérieur de la nécropole. D'abord par le rite de l'incinération, très rare (deux cas en tout). Ensuite par son monument

qui est de loin le plus complexe et qui a subi le plus de remaniements. Mais la fosse sépulcrale est tout à fait ordinaire, bien que le dépôt qu'elle renferme soit assez riche. Le métal est peu abondant - pas de parure ou d'armement, comme on pourrait en attendre ici - mais est représenté par un grand couteau en fer, objet assez rare que l'on associe traditionnellement au service de banquet. Cela va dans le même sens que la quantité impressionnante de pièces de viande et de vases à piedestal. Il ne fait aucun doute que l'individu enterré dans cette tombe possédait un statut tout à fait particulier.

- III.7 - APPROCHE SYNTHÉTIQUE

(CP †, ST)

Les cinq tombes particulières mises au jour, quatre tombes à char et une tombe monumentale à incinération, présentent des caractères communs, mais aussi des traits peu communs.

Une seule n'est pas située à la périphérie de la nécropole (BLH 196), mais au cœur du noyau de tombes le plus dense (fig. 1).

LES MONUMENTS

Les trois tombes à char BLH 114, BLH 196 et BFT 150, ainsi que l'incinération BLH 364 possèdent un monument composé d'un enclos circulaire à aménagement plus ou moins complexe (tab. XIII et fig. 114).

Ces enclos ont un diamètre compris entre 9 et 11,6 m. En Champagne, les monuments circulaires des tombes à char de cette période mesurent de 8 à 17 m de diamètre, mais les enclos et les tertres sont plus grands dans l'Ardenne Belge ou l'Hunsrück-Eifel où ils varient de 13 à 29 m (Verger 1994, 403-404). À Bucy-le-Long, un tertre tumulaire est supposé pour chaque cas. Les chambres funéraires sont au centre de l'enclos. Dans trois monuments au moins, un accès à l'espace interne de l'enclos par le sud-est est observé. Il fait face à la défunte dans les tombes à char et se trouve à l'opposé du dépôt cinéraire dans BLH 364. Dans BLH 114, cette entrée consiste en une interruption temporaire du fossé (premier état palissadé). En revanche, dans BFT 150, l'interruption est bien marquée et permanente. Elle se double d'un aménagement extérieur constitué par une construction à quatre poteaux de bois. Ce système est plus complexe encore pour l'incinération BLH 364. Un appendice quadrangulaire fossoyé enclos une superstructure sur poteaux de bois. La datation relative des tombes montrera que cette complexification des enclos circulaires vers un modèle d'enclos « en trou de serrure » est d'ordre chronologique (*cf.* chap. VII). Cette évolution préfigurerait l'apparition des enclos quadrangulaires et des superstructures en bois à La Tène moyenne et finale, comme il a pu être observé sur le cimetière proche de Bucy-le-Long "Le Fond du Petit Marais" (Pommepuy *et al.* 1998). Ces changements pourraient indiquer une évolution profonde tant des pratiques et des rituels funéraires que de la hiérarchisation sociale. Deux conséquences « pratiques » peuvent être avancées. L'abandon de structures tumulaires massives au profit de bâtiments rendrait plus aisé l'accès à la tombe pour les rites funéraires et nécessiterait à la réalisation un coût moindre de travail en temps et en moyens humains.

Les réaménagements successifs des monuments étudiés ici attestent de la complexité et de la durée des étapes de mise œuvre de telles structures (espace réservé au moment de l'implantation du cimetière pour la sépulture BLH 196 ; constructions temporaires d'enclos palissadés pour les funérailles et condamnation des tombes), puis de leur entretien et sans doute de leur fréquentation après l'enterrement.

Numéro	Type	Monument	Diamètre	Accès	Observations
BLH 114	Tombe à char	Circulaire	11,6 m	sud-est	zone arasée
BLH 196	Tombe à char	Circulaire	11 m	-	
BFT 150	Tombe à char	Circulaire à entrée à 4 poteaux	9 m	sud-est	
BLH 364	Tombe à incinération	Circulaire à appendice quadrangulaire	11 m	sud-est	

Tab. XIII - Les monuments des tombes monumentales.

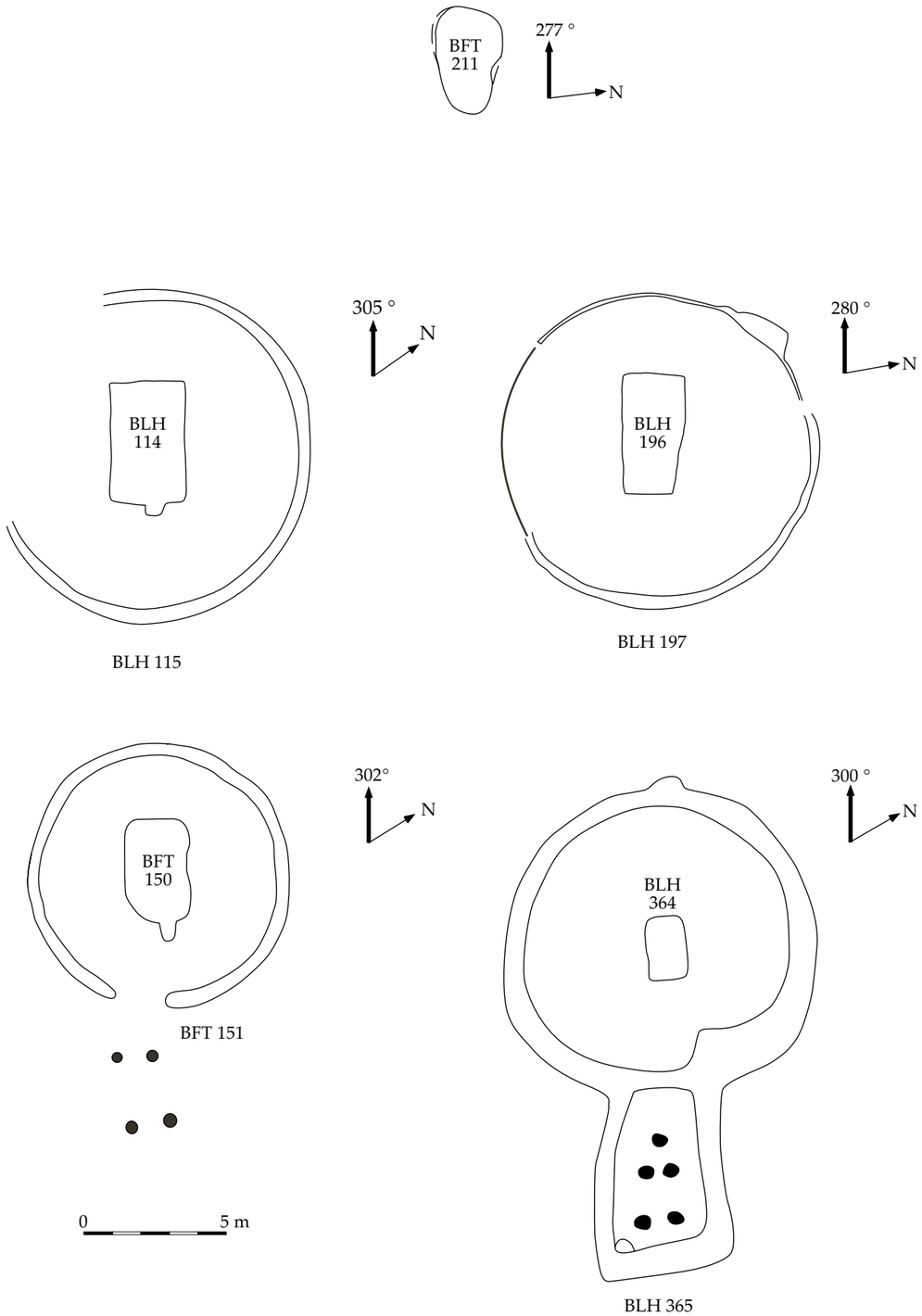

Fig. 114 - Les monuments des tombes à char et de l'incinération BLH 364.

Numéro	Type	Dimensions	Forme	Architecture	Profondeur	Observations
BLH 114	Tombe à char	4,4 x 2,5 m (11 m²)	Quadrangulaire à appendice	Coffrage + « toit »	15 à 28 cm	
BLH 150	Tombe à char	3,6 x 2,25 m (8 m²)	Forme du char	Couverture	30 à 35 cm	
BLH 196	Tombe à char	4,45 x 2,9 m (13 m²)	Trapézoïdale à quadrangulaire (fond)	Coffrage + couverture	100 cm	
BFT 211	Tombe à char	3,6 x 2,5 m (9 m²)	Forme du char	Couverture	38 cm	Pillée
BLH 364	Tombe à incinération	2,25 x 1,4 m (3 m²)	Quadrangulaire	Couverture	36 cm	

Tab. XIV - Les fosses sépulcrales des tombes monumentales.

LES FOSSES SÉPULCRALES

Les fosses sépulcrales ont une forme et des aménagements internes sensiblement différents (tab. XIV et fig. 115).

Les fosses des tombes à char occupent une surface comprise entre 8 et 13 m² au sol, alors que celle de la tombe à incinération ne couvre que 3 m². Cette dernière ne peut être comparée aux autres.

La forme en plan et la taille des fosses des tombes à char correspond à deux types reconnus à cette période.

BFT 150 et BFT 211, de dimensions semblables (3,6 de long sur 2,25 à 2,5 m de large), ont des limites irrégulières qui s'adaptent à l'espace minimum nécessaire au dépôt du char monté, du défunt et des offrandes. Les logements des roues sont profonds et étroits ; l'espace avant se rétrécit à hauteur du timon et le harnais devait reposer dans un logement étroit et peu profond. Aucune trace d'aménagement architectural interne n'est constatée. La sépulture laissée en espace non comblé devait être close, à hauteur du sol naturel, par une simple couverture de bois. Ce modèle de fosse est l'un des plus fréquents rencontrés en Champagne et semble exclusif dans l'Ardenne Belge (Verger 1994, p. 385-390).

BLH 114 et BLH 196 sont des grandes fosses quadrangulaires (4,4 m de long sur 2,5 à 2,9 m de large), où l'espace suffit à contenir tous les dépôts, notamment le char complet monté. Toutefois, dans BLH 114, cet espace s'est peut-être révélé insuffisant à l'usage, eu égard à l'ajout d'un appendice *a priori* nécessaire au logement de l'extrémité du timon (?). Ces volumes importants sont dotés d'un bâti interne qui n'est pas sans évoquer l'architecture domestique. Une tranchée périphérique dans le fond de la chambre constitue la fondation des aménagements de parois. Dans BLH 196, il s'agit de murs en bois et en torchis. Pour BLH 114, à défaut d'analyses micromorphologiques, seuls les vestiges de bois sont attestés. Dans cette même tombe, des trous de poteau axiaux supposent un toit à double pente. Dans BLH 196, la couverture serait plutôt constituée d'un plafond lui aussi revêtu de torchis. Toit et plafond devaient se situer à hauteur du sol naturel ou en légère surélévation. Cette hypothèse tendrait à expliquer les différences dans l'aménagement du fond des fosses. Là où la chambre funéraire est suffisamment profonde (1 m dans BLH 196), les objets reposent sur le fond plat. À l'inverse, la profondeur plus réduite de BLH 114 (28 cm maximum) est compensée par des logements excavés pour les objets les plus hauts : roues et grands vases. Ce modèle de grandes fosses rectangulaires et parfois profondes se rencontre plus rarement en Champagne (Verger 1994, *op. cit.*). Dans le Rhin moyen, les traditions sont différentes. Les fosses sont aussi rectangulaires et aménagées, mais leur taille est souvent plus réduite, le char ayant été démonté (Haffner 1983).

ORGANISATION GÉNÉRALE DES DÉPÔTS DANS LES TOMBES À CHAR

LE CORPS

Dans les trois exemples conservés, le corps est allongé en décubitus dorsal sur la plate-forme avant du véhicule (fig. 115). La tête est à l'aplomb de l'essieu. Elle était, à l'origine, maintenue en position verticale, regardant vers le Levant. La nature du support organique qui exerce cette contrainte n'est pas déterminée. On a émis l'hypothèse d'un coffre arrière sur les véhicules, mais force est de constater que cette pratique est observée aussi dans des tombes simples (*cf.* chap. IV). Cet effet pourrait alors résulter de l'action d'autres objets périssables. Les pieds se situent à l'avant de la plate-forme, ils étaient sans doute ligaturés au timon par les chevilles.

La conservation générale des squelettes soulève de nombreuses interrogations. Les os humains sont plus altérés que ceux des offrandes animales. Ce mauvais état de conservation touche en particulier les cages thoraciques qui ont presque disparu,

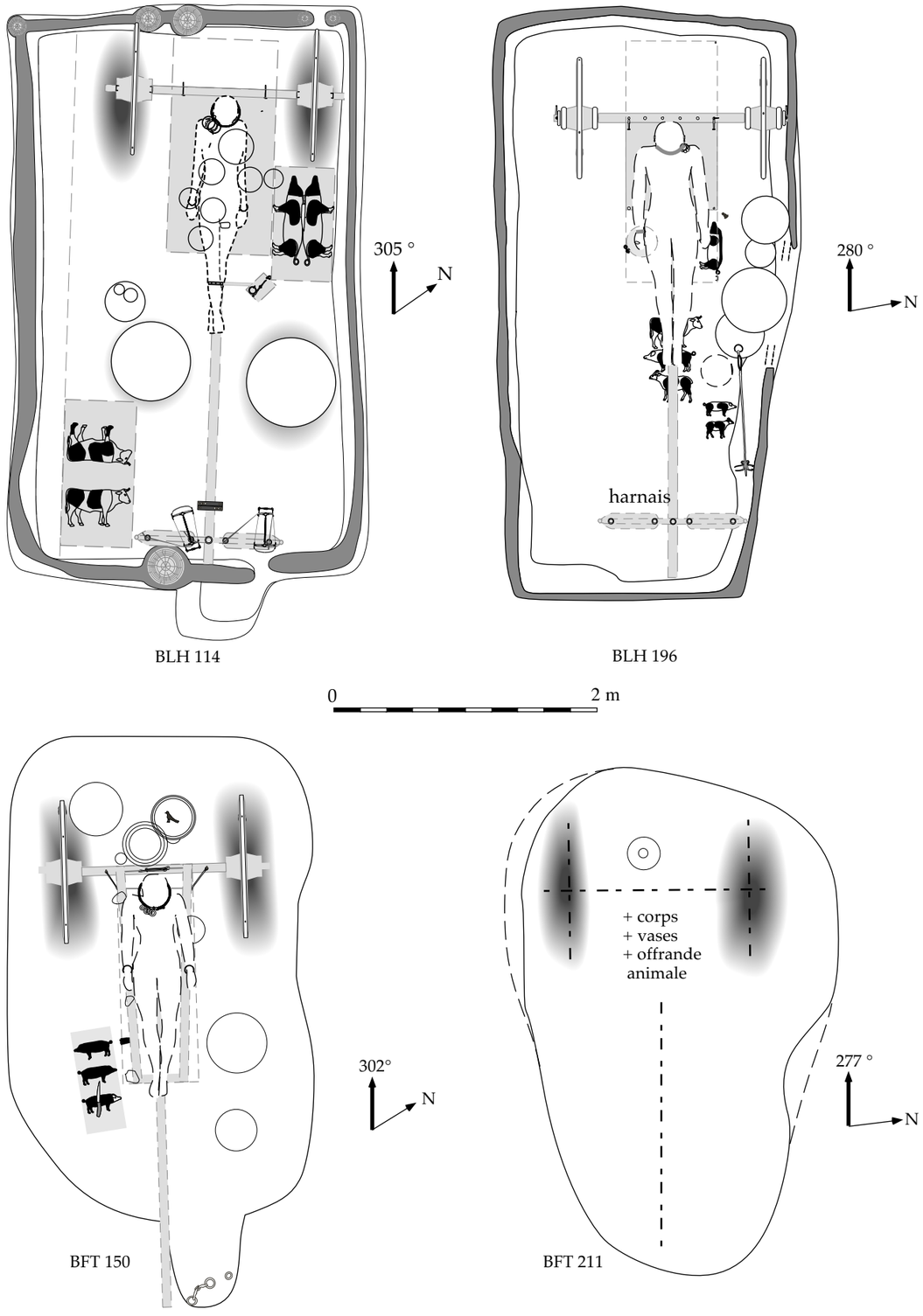

Fig. 115 - Architecture et dépôts des tombes à char.

phénomène qui paraît anormal. Malgré la position en hauteur des corps sur le véhicule, notamment dans BLH 114 et BLH 196, les effondrements en espace non colmaté n'ont pas occasionné de mouvements conséquents des os si ce n'est quelques phénomènes taphonomiques liés à des remobilisations partielles ou à des contraintes mécaniques dues à la présence d'objets périssables. Une analyse anthropologique fondée sur un postulat de décomposition en espace non comblé à partir d'une mise en terre rapide du cadavre semble, à notre avis, ne pas pouvoir apporter d'explications suffisantes à l'ensemble de ces observations. Nous pensons plutôt y déceler des arguments justifiant d'un traitement préalable des corps. On suppose ainsi l'existence des pratiques suivantes : remplacement des viscères par des substances corrosives pour la cage thoracique ; dessiccation générale ayant pu engendrer des rigidités anatomiques ainsi qu'une certaine altération des os ; ligature du corps par des éléments organiques (vêtements, peaux, autres tissus…). Bien que les traces matérielles soient ténues, ce mode de préparation des corps nous paraît incontournable au regard de la nécessaire durée de telles funérailles : aménagements du monument et de la chambre, convocation de la parentèle et de l'entourage, préparation et réalisation des cérémonies, etc…

LE VÉHICULE

En tant que support du corps, le véhicule tient une place centrale dans l'organisation des dépôts. Il est systématiquement monté avec le harnais à sa place fonctionnelle lorsque celui-ci est conservé. La forme de la chambre semble même conditionnée par ces éléments. Toutefois, dans BLH 114 et BLH 196, à l'inverse des deux autres tombes, le char n'occupe pas l'axe central de la fosse. Il est plaqué contre la paroi gauche laissant un espace le long de la paroi droite.

LES AUTRES DÉPÔTS

Toutes ces femmes portent leur parure en position fonctionnelle, à l'exception de la fibule de BLH 196 qui pouvait être associée à un tissu posé à côté du char.

Les autres offrandes conservées se rapportent, pour l'essentiel, à l'alimentation (vaisselle, offrandes animales et *instrumentum*) et, dans une moindre mesure, à l'hygiène ou à la cosmétique (trousseau de toilettes). Ces dépôts font l'objet d'une véritable mise en scène.

Dans BLH 196, toute la vaisselle est groupée près du corps, le long de la paroi gauche. Dans BLH 114 et BFT 150, plusieurs groupements sont observés soit sous le char ou à l'arrière de celui-ci, soit à l'avant. Ils correspondent à des associations fonctionnelles (services de consommation et de présentation et vases de stockage). En ce sens, BFT 211 est comparable à BFT 150 par la présence de vases à l'arrière du véhicule, alors qu'ils sont totalement absents dans les deux autres cas.

Les offrandes animales issues d'un probable partage entre la défunte et les vivants font l'objet de véritables recompositions qui seraient disposées sur des supports organiques (tables, coffres ?). Elles sont proches de la vaisselle mais à des endroits différents suivant les tombes. Dans BLH 114 et BFT 150, un couteau est posé sur les quartiers de porc. Dans BLH 196, c'est une fourchette à chaudron qui complète l'ensemble des offrandes alimentaires.

Enfin, les trois tombes conservées ont livré un nécessaire de toilettes posé au sol soit à gauche soit à droite des membres inférieurs. Dans BLH 114 et BLH 196, cette trousse était déposée dans un contenant organique à éléments de bouclerie métalliques. Il s'agit d'un ou de deux petits paniers dans BLH 196.

LES ESPACES NON COLMATÉS

En raison des conditions de conservation, seuls les objets non périssables disposés dans ces tombes nous sont parvenus. La présence d'espaces non colmatés manifestes, d'une part, et certaines concentrations d'objets, d'autre part, tend à supposer l'existence d'aménagements ou d'autres offrandes disparues en plus ou moins grand nombre. Dans BFT 150, les espaces non colmatés sont réduits et le mobilier découvert semble réparti de manière uniforme. Sans rejeter la présence d'offrandes disparues, elles ne devaient pas être volumineuses. En revanche, dans BLH 114 et BLH 196, toute la longueur de la paroi droite est vide. Cet espace paraît d'autant plus évident que le char et d'autres dépôts sont déplacés vers la gauche de la tombe. Ce « couloir » pourrait être l'emplacement d'une banquette ou d'un espace de circulation. Ce décalage vers le côté gauche de la chambre funéraire est d'autant plus marqué dans BLH 196. La droite du char est totalement vide alors que les offrandes sont entassées du côté opposé et sous le véhicule. Il est malheureusement impossible de savoir si cette place était remplie ou pas par des objets.

CONCLUSION

L'examen des quatre tombes à chars féminines de Bucy-le-Long montre de nombreux traits communs qui paraissent d'ordre sémantique. Le langage qu'expriment les pratiques funéraires constatées révèle un fonds spirituel commun dans les croyances de cette communauté. La défunte de haut rang se doit d'être inhumée dans une tombe monumentale sur son char. Elle doit être pourvue de ses attributs (parure), des moyens de se parer (trousseau de

	BFT 211	BFT 150	BLH 114	BLH 196
Position dans la nécropole	Excentrée	Excentrée	Excentrée	Centrale
Monument	Non (?)	Oui	Oui	Oui
Forme de la chambre	Réduite à la forme du char	Réduite à la forme du char	Grande rectangulaire	Grande rectangulaire et profonde
Architecture de la chambre	Couverture	Couverture	Bâti interne	Bâti interne
Pièces métalliques du véhicule	> 4	9	16	23
Harnais	?	Simple	Simple	Orné
Parure	Torque et 2 bracelets ?	Torque, pendeloques, 2 bracelets, fibule	Torque, pendeloques, 2 bracelets, fibule	Pendeloques, fibule, 2 boucles d'oreille et bague en or
Vaisselle	≥ 7	13	12	7
Offrandes animales	Porc	Porc et coq	Bœuf, porc et coq	Bœuf, porc et mouton
Instrumentum	?	Couteau	Couteau	Fourchette à chaudron
Trousse de toilette	?	Oui	Oui	Oui
Contenant de la trousse	?	-	1	1 ou 2 paniers

Tab. XV - Comparaisons des tombes à char.

toilettes) et d'abondantes offrandes alimentaires dignes de son pouvoir de banqueter. Sur ce point, l'existence de la tombe monumentale à incinération BLH 364 marque une rupture profonde.

Les différences observées paraissent relever de trois autres domaines : les coutumes et les usages propres au groupe familial de la défunte, la chronologie relative des sépultures et la hiérarchisation sociale interne de ces élites. Le tableau XV tend à éclaircir ce dernier facteur de différenciation.

On constate, de fait, des différences notables de soins et de richesses apportées à ces sépultures. Les moins riches seraient BFT 211 et BFT 150, tandis qu'en haut de la hiérarchie se trouverait BLH 196.